Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 Nos) 1er oct. au 30 sept. — FRANCE un an 4 F — ETRANGER un an 5,50 F — LE NUMERO 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10e — Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril Mai — Juin-Juillet — Août-Septembre.

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 228 ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES — DECEMBRE 1969

UN BEL HOMMAGE ET UNE JUSTE RÉPARATION DE LA VILLE DE PARIS A GABRIEL PIERNÉ

Le 29 octobre dernier, le Conseil Municipal de Paris a eu l'heureuse idée d'attribuer au charmant square qui se trouve au carrefour de la rue de Seine et de la rue Mazarine, juste derrière l'Institut de France, le nom du grand compositeur français Gabriel Pierné qui fut précisément l'un des membres les plus éminents de la section musicale de l'Académie des Beau-Arts. La cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative fut célébrée officiellement par Mme Guyard, vice-présidente du conseil municipal de Paris et le maître Tony Aubin, membre de l'Institut, en présence de la famille de Gabriel Pierné, son fils Jean et ses deux filles Simone et Annette qui furent précisément les dédicataires d'un des plus beaux chefs-d'œuvre du maître lorrain : *Saint-François d'Assise* (Les Fioretti) un oratorio d'une valeur exceptionnelle dont il sera question plus loin. De nombreux amis, admirateurs et aussi éminentes personnalités du monde musical entouraient les trois membres de la famille Pierné.

Dans son discours d'inauguration, Mme Guyard rappela de façon parfaite ce que représentait non seulement pour la France mais plus spécialement pour la ville de Paris la carrière de Gabriel Pierné et, notamment, quels immenses services il rendit à la Musique, au cours de longues années, dans la salle du Théâtre Municipal du Châtelet, en qualité de premier successeur, à partir de 1910, d'Edouard Colonne, l'illustre fondateur des Concerts symphoniques qui portent son nom. Le maître Tony Aubin se chargea, lui, de retracer dans son discours, ce que fut l'œuvre du compositeur depuis le temps lointain où il fut disciple de César Franck et de Massenet et où il obtint son 1er Grand Prix de Rome. L'évocation de cette magnifique carrière fut faite de façon magistrale et, après ces deux discours fort applaudis, un très beau concert de musique de chambre eut lieu dans l'un des salons de l'Institut avec le concours de Mme Andrée Esposito, cantatrice, du pianiste Jean Doyen, des membres du trio Pasquier (violon, alto et violoncelle) et du violoniste Y. Pascal. Le cher doyen des compositeurs français, Henri Busser, de l'Institut, qui fut un disciple de Gounod et un fervent ami de Gabriel Pierné, prononça une très émouvante allocution d'une voix étonnamment jeune et claire.

Si cette cérémonie fut non seulement un hommage mais aussi une réparation de la ville de Paris à l'égard de Gabriel Pierné, c'est bien parce que, voici environ trente-cinq ans, peu avant la mort de ce grand maître, le Conseil Municipal parisien de cette époque avait cru devoir refuser à l'auteur de *Saint-François d'Assise* le concours de la chorale d'enfants de la Ville pour le grand concert de jubilé que les Concerts Colonne désiraient offrir à leur chef sous sa direction et ce refus avait pour unique motif le fait que l'oratorio, quelle que fût sa beauté, était une œuvre religieuse et que le conseil municipal devait observer les obligations imposées par la laïcité. Heureusement la ville de Bruxelles se substitua le plus généreusement du monde à la ville de Paris et offrit gracieusement le concours de son excellente chorale d'enfants aux Concerts Colonne et ceux-ci purent enfin organiser le concert d'apothéose qu'ils avaient tant désiré pour la gloire de leur maître et ce avec le généreux concours de deux admirables solistes, la grande cantatrice Claire Croiza et le parfait ténor belge Weynandt. Ce fut une manifestation artistique d'un éclat inoubliable, l'un des plus grands succès que connut Gabriel Pierné au cours de toute sa carrière, un véritable triomphe qui venait couronner tout ce qu'il avait fait. Je me souviens d'autant mieux de ce qui s'est passé ce jour-là que j'étais présent parmi la foule des enthousiastes admirateurs du grand musicien.

Je peux donc me permettre d'écrire aujourd'hui que la municipalité parisienne de 1969, en plus de l'hommage mérité qu'elle vient d'offrir à l'un des plus grands maîtres de la musique française, lui a donné aussi la réparation qui lui était due depuis la fâcheuse carence artistique dont le conseil municipal du début de la troisième décennie de notre siècle n'avait pas craint de prendre la responsabilité quand il s'était agi d'exécuter ce festival Gabriel Pierné au cours duquel devait nous être révélé le très grand chef-d'œuvre qu'est *Saint-François d'Assise*. Je profite de la circonstance pour rappeler que, depuis ce mémorable triomphe, ni les grands concerts dominicaux, ni la Radio ne nous ont donné une nouvelle audition d'un aussi pur chef-d'œuvre. Ne va-t-on pas y penser un jour ?

Gabriel Pierné adorait les enfants. Ils ont joué un grand rôle dans ses œuvres chorales. Qu'on se souvienne de *La Croisade des Enfants*, en plus de *Saint-François* parmi tant d'autres partitions. Il est charmant de noter que des enfants parisiens vont désormais s'ébattre dans un joli square au centre duquel nous souhaitons voir un jour s'ériger un buste de ce parfait musicien français qui était aussi un homme de cœur, celui qui nous donna *Saint-François d'Assise, l'An Mil La Croisade des Enfants, Les Paysages Franciscains, Ramuntcho, Cydalise et le Chèvre-Pied* et tant d'autres merveilles dans le domaine des sons.

André PETIOT

Assemblée générale

des 23, 24, 25 et 26 octobre 1969

CONCERT DE GALA

C'est devenu de tradition depuis déjà plusieurs années : l'assemblée générale annuelle de la Confédération Musicale de France se termine toujours par un magnifique concert de gala donné avec le concours de l'admirable Musique des Gardiens de la Paix de Paris, sous la direction de son éminent chef : Désiré Dondeyne. En cette année 1969, ce gala était placé sous le patronage de M. Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles ; Monsieur le ministre Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, de Monsieur le ministre André Bord, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et président de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace. Cette manifestation musicale eut lieu le 25 octobre dernier à 21 heures, dans la grande salle Gaveau.

Le premier morceau inscrit au programme était tout à fait de circonstance puisqu'il s'agissait de **l'Hymne officiel de la Confédération musicale de France.** C'est à la suite d'un concours de composition d'un hymne de la CMF que l'œuvre du maître Roger Boutry, Grand Prix de Rome, fut primée et retenue et l'édition en fut assurée en 1969 par les Editions Alphonse Leduc. Destiné à être interprété dans les cérémonies de la CMF, dans les concours et dans les festivals des harmonies et fanfares, cet hymne représente ainsi un lien musical entre toutes nos sociétés : il marquera à jamais leur unité au sein de la Confédération. Cette œuvre sonne magnifiquement comme il fallait s'y attendre de la part d'un compositeur tel que Roger Boutry, elle est marquée de la frappe d'un grand maître et il faut ajouter que cet hymne est accessible à toutes les sociétés, ce qui est indispensable. Son exécution, est-il besoin de le dire, a déchaîné l'enthousiasme unanime des auditeurs.

Après cette magistrale introduction, chaleureusement applaudie, venait une œuvre d'un tout autre genre : **Les Trois Errances**, partition inédite composée par Henri-Claude Fantapié en 1963 et qui a été inspirée à l'auteur au titre d'évocations sonores sur l'œuvre poétique de Boris-Vian. Elle comprend trois parties : 1. **Chant de douleur : herbes rouges...**, 2. **Chant de solitude et d'amour : les Ouapitis...**, 3. **Chant de Mort et de Résignation : Je ne voudrais pas...** La partition est dédiée au Maître Henri Dutilleux. Elle a été composée spécialement pour la Musique des Gardiens de la Paix de Paris. Certains principes de composition, chers à Henri Dutilleux ont influencé l'auteur, d'après les déclarations qu'il nous a confiées lui-même. Cette œuvre est sans contredit d'une facture très soignée, très minutieuse et très étudiée mais sa longueur ne manque pas d'engendrer quelque monotonie. C'est en quelque sorte, et avant tout, un long travail de patience fort bien fait et presque « pénélopien », qui sert à passer le temps de façon très artistique. Ce qu'il faut admirer sans réserve c'est la façon supérieure avec laquelle Désiré Dondeyne a mis au point cette partition particulièrement difficile avec ses exécutants qui se sont montrés hors de pair. C'est surtout cette remarquable interprétation que l'auditoire a tenu à saluer par ses applaudissements.

(Suite page 7)

***

Compte rendu de l'Assemblée générale page 4

RECTIFICATIF

Examens Fédéraux 1970 parus dans le journal de novembre

Clarinette :

Préparatoire : Andante et Cantabile de Boucard.

Elémentaire : Andantino de Amellor.

Adresse des Editions La Comète : en dépôt Imprimerie Rolland 82, rue du Fg Saint-Martin, Paris-10e.

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE

SUCCES DE NOS STAGIAIRES

Nous avons eu le plaisir d'apprendre qu'après un brillant concours nos jeunes, dont les noms suivent, viennent d'être reçus élèves au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. A tous nos bien vives félicitations. Clarinette : Trouttet André ; cor : Cantin Michel ; trompette : Dutot Pierre ; trombone basse : Soustrot Marc ; harmonie : Guillaume Michel, Lantoine Louis.

Pour le local de la CMF

MONTANT DES SOMMES DEJA PARUES : Francs 25.506,62

M. Joseph Breart à Chavençon 60-Liancourt-St-Pierre : 16 F. ; — M. Guegand, Epinay-sur-Oise : 10 F. — M. Marcel Masse, Melun (Seine-et-Marne) 6 F. ; M. Yves Sainsot, Savigny-sur-Braye (Loir et Cher) : 10 F.

TOTAL GENERAL A CE JOUR : Francs 25.548,62.

25ème CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE GENEVE

Des 276 candidats inscrits, 185 se sont présentés aux examens d'admission du 2ème Concours int. d'exécution musicale de Genève, 1969 ; 48 ont été admis à la seconde épreuve publique et 20 à la troisième avec l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de M. Samuel Baud-Bovy ou avec le Quatuor de Genève.

LES RESULTATS du CONCOURS

Flûte : Pas de premiers prix. Deux seconds prix de 2.000, chacun : MM. **Guy Cottin** (France, Lyon) et **Chang Koog Kim** (Corée du Sud, Osaka) ; deux médailles avec distinction : Mlle Léone Karena Buyse (USA, Oneida) et M. Jean-Claude Gérard (France, Angers) ; médailles : Mlle Besse Welsh (USA, Denver), M. Gérard Zinsstag (Suisse, Genève), Mme Teresita Frey (Suisse, Riehen) ; MM. Jean-Louis Beaumadier (France, Marseille) et Jean Blondeau (France, Paris) ; certificats : Mlle Cella Chambers (Angleterre, Sidcup) et MM. Pierre Bovey (Suisse, Lausanne), Hermann Klemeyer (Allemagne de l'Ouest, Brême) et Robert Thuillier (France, Clichy).

Chant : Deux premiers prix de 6.000 chacun : Mlle **Joo Yeon Lee** Corée du Sud, Séoul) et M. **Ionel Pantea** (Roumanie, Timisoara) ; 2ème prix de 3.000 F : M. **Maurice Brown** (Canada, Toronto). Médailles avec distinction : Mlles Reingard Didusch, 1ère nommée, (Autriche, Innsbruck), Gabrielle Lavigne (Canada, Montréal) et Georgetta Psaros (Grèce, Genève) ; médailles : Mmes, Mlles et MM. Niklaus Tüller (Suisse, Berne), Zofia Czerwinska (Pologne, Varsovie), Patricia Ann Guthrie (USA, New York) et Thomas Thomaschke (Allemagne de l'Est, Dresde) ; certificats : Mmes Eva Csapo (Hongrie, Budapest) et Radmila Smiljanic (Yougoslavie, Belgrade).

Clavecin : Pas de premier prix ; pas de second prix. Médailles avec distinction par ordre de mérite : Mlles Margherita Gallini (Italie, Florence), Catherine Caumont (France, Paris), Frieda Schoenen (Belgique, Anvers) et M. Michel Kiener (Suisse, Genève) ; médaille : Mlle Olga Imperatori (Suisse, Troyes) ; certificats : Mme Agnès Aullen (France, Paris) et Mlle Barbara Czajecka (Pologne, Cracovie).

Contrebasse : Pas de premier prix. Trois seconds prix de 1.500 F chacun par ordre de mérite : MM. **Andrzej Kalarus** (Pologne, Varsovie), **Günter Klaus** (Allemagne de l'Ouest, Francfort) et **Entcho Radoukanov** (Bulgarie, Sofia) ; médaille : M. Bernard Cazauran (France, Bordeaux) ; certificat : M. Martin Humpert (Allemagne de l'Ouest, Munich).

Piano : Premier prix de 6.000 F : M. **Peter Efler** (Autriche, Vienne) ; 2ème prix de 3.000 F, à l'unanimité : M. **Christian Zacharias** (Allemagne de l'Ouest, Karlsruhe) ; médaille avec distinction à l'unanimité : M. Antonio Bacchelli (Italie, Livorno) ; médailles : Mlle Nicole Wickihalder (Suisse, Neufchâtel), M. Paolo Bordoni (Italie, Rome) et Mlle Danielle de Gasquet (France, Marseille) ; certificats : Mlles et MM. Robert Benz (Allemagne de l'Ouest, Ober-Roden), Barbara Grajewska (Pologne, Poznan), Giuseppe Scotese (Italie, Bari), Etsuko Terada (Japon, Tokyo) et Akemi Yamagami (Japon, Nagoya).

LES PRIX SPECIAUX SUIVANTS ONT ETE DECERNES :

Le « Prix Suisse » de 2.000 F, offert par le Conseil fédéral au meilleur interprète d'une œuvre d'un compositeur suisse, à Mlle Margherita Gallini (Italie, Florence).

Le « Prix Ernest Schelling » de 1.500 F, destiné à un ou une pianiste titulaire d'un premier prix particulièrement méritant est attribué à M. Peter Efler (Autriche, Vienne).

(Suite page 12)

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir ».
DUKAS

Des enfants de huit à douze ans parlaient musique... et parmi toutes leurs préférences juvéniles j'entendais le petit IXE avec sa voix flûtée « ...Et l'Apprenti Sorcier ! Çà c'est drôl'ment bath !... » (il ne disait pas « drol'ment, je traduis...). Nous voici une fois de plus devant l'œuvre absorbante jetant son ombre sur le reste ! Plusieurs fois j'ai eu l'occasion de dire « Un Tel c'est tel titre ». Paul DUKAS « c'est » l'**Apprenti Sorcier**. Mais quand donc ceux qui présentent une œuvre, même à des enfants, diront, après avoir expliqué ce qui souvent ne s'explique pas « N'oubliez pas que ce compositeur est aussi l'auteur de... et de... » et que, même si ces ouvrages ne sont jamais joués, ils restent de la très belle musique. Certes, en ce qui nous concerne aujourd'hui, je ne ferais pas entendre la **Sonate** pour piano... mais la **Péri** par exemple.

Naître à l'époque des Wagner, Franck, Saint-Saëns, Fauré, d'Indy, être le condisciple de Debussy, les connaître, les goûter et rester soi-même en cherchant une voie n'est pas un horizon sans nuages à franchir pour trouver la lumière du sublime.

Paul DUKAS devait l'atteindre après avoir vu le jour à Paris, dans le quartier des Halles, le 1er octobre 1865. Si le génie n'est pas héréditaire notons quand même l'érudition d'un père manifestée dans des ouvrages sur la littérature du XVème siècle et la virtuosité précoce d'une mère prodige du piano.

Nous ne dirons pas que l'enfant fut semblable. Il fit ses études au Lycée Charlemagne et à l'école Turgot. Vers l'âge de quinze ans se manifestèrent ses dons musicaux suscitant l'étude solitaire du solfège. L'année suivante, après

(Suite page 7)

CHRONIQUE des DISQUES

LA VOIX

+ BACH : DEUX CANTATES RELIGIEUSES

La Cantate BWV 18 « Gleichwie der Regen und Schnee... » (comme pluie et neige...) commente la parabole du Semeur.

1) — Ouverture instrumentale sur bas, se obstinée : pas de violons, mais deux flûtes à bec. 2. — Solennel récitatif de basse. 3. — Chœur : la forme en est complexe et originale, les interventions solistes en récitatif coupant le chœur. 4. — Magnifique aria de soprano, avec flûte et alto. 5. — Choral final. Ces deux numéros prônent la parole de Dieu).

Interprétation raffinée. Les deux chanteurs P. Schreier et T. Adam sont justement renommés. Mais le soprano Adèle Stolte les égale, à l'aise dans des passages pourtant très tendus vers l'aigu. Quant aux instrumentistes, ils sont excellents et bien conduits (Leipzig, direction Mauerberger).

Plus connue, la cantate BWV 62 « Nun komm der Heiden Heiland » (Viens maintenant, sauveur des Païens) est en outre plus importante, car son « contenu » dépasse celui de la précédente par sa richesse et sa diversité. C'est une cantate-chorale. L'orchestre réclame deux hautbois en sus des cordes.

1) — Chœur, que l'orchestre précède et coupe d'interludes : Majesté, grandeur et charme. 2. — Air de ténor empreint d'un véritable lyrisme (le mystère de la naissance du Christ). 3. — Récitatif de basse. 4. — Air de basse, où il est question de combat et de victoire : d'où partie vocale difficile et brillante. 5. — Récitatif : sorte d'arioso en duo. 6. — Choral glorieux).

Intreprétation très « soutenue ». Là brillent encore les deux hommes susnommés, qui soumettent fort modestement leur grand talent aux exigences de l'expression musicale.

Reproduction d'un relief modéré mais d'une fidélité totale. Notice, suivie du texte des cantates, avec leur traduction. Voilà un disque de valeur (1).

+ BACH : UNE CANTATE PROFANE

La Cantate BWV 212, dite « des Paysans », est l'une des très rares cantates profanes de J.-S. Bach. Elle est rédigée dans un style populaire pour deux voix solistes — soprano et basse y représentent respectivement valet et servante — soutenus par quelques instruments. Pas de chœurs.

Après une sinfonia très dansante, sorte de « pot-pourri » où se succèdent des tempi et des rythmes différents, alternent de brefs récitatifs et de courtes arias (on peut en compter 18. Il y a un air de soprano, avec flûte, qui est particulièrement ravissant).

Ici apparaît l'aspect « bon-enfant » de l'auteur, et beaucoup de citations de chansons en vogue à l'époque parsèment ce divertissement léger.

La finesse et l'esprit du soprano Elly Ameling contrastent avec la franchise, la rusticité intentionnellement un peu lourdaude de la basse S. Nimsgern. Le petit orchestre (Collegium Aureum, direction F.-J. Maier) joue son rôle avec netteté.

Tout cela est agréable. L'enregistrement ne l'est pas moins.

Petite notice. Edition dans une série économique (2)

+ MOZART : REQUIEM

La mort surprit le jeune musicien, on le sait, avant l'achèvement de sa Missa-pro-defunctis. L'ensemble de la partition compose une prière d'un ton assez sombre. De toutes les pages admirables qu'il renferme, on doit détacher tout particulièrement les parties chorales, qui sont d'une émouvante beauté.

Nous avons parlé plusieurs fois en détail de l'œuvre ; ne nous étendons pas davantage. Mais nous tenions à signaler ce nouveau disque, qui se classe fort honorablement dans la compétition des nombreux enregistrements du Requiem mozartien.

D'un bon quatuor vocal (Heather Harper, Ruth Hesse, T. Page et K. Engen) nous retenons tout particulièrement la première nommée dont le soprano projette une lumière angélique, et la seconde dont l'alto apporte, au contraire, chaleur humaine.

A la tête du Kammer-Chor et de l'orchestre de l'Opéra (de Vienne l'un et l'autre) P. Colombo construit une version à la fois rigoureuse et passionnée, qui oppose épouvante et confiance, qui équilibre puissance et recueillement.

La reproduction sonore opère par synthèse. Une notice fait table rase des anecdotes qui ont longtemps entouré la genèse de l'œuvre, puis dénonce — en le justifiant — son caractère peu liturgique. A lire, ensuite à entendre. (3).

L'INSTRUMENT

+ OZY : LE BASSON

Etienne Ozy, bassonniste et compositeur français (1754-1813) a signé des symphonies, des concerti etc... Voici quatre de ses six Grandes sonates pour le basson avec clavecin, que nous présenterons dans l'ordre de la gravure (laquelle appartient à la collection « Grand siècle »).

Double but que vise l'auteur : a) montrer que le basson est un instrument chanteur, expressif, plutôt enclin à la mélancolie ; b) prouver qu'il est par ailleur capable de brillante virtuosité.

La structure et la facture demeurent classiques. Les tournures mélodiques sont agréables. Les sonates d'Ozy peuvent s'entendre avec plaisir encore de nos jours. Les mouvements centraux (lents) sont peut-être les plus réussis : très beaux, pleins de poésie.

— Sonate N° 5, en si bémol (allegro majestueux ; adagio rêveur ; rondo sur thème gai de caractère populaire).

— Sonate N° 4, en fa (allegro élégant; andante méditatif; rondo spirituel).

— Sonate N° 3, en la mineur (allegro; le mouvement lent est une sicilienne soutenue par les spicatti du clavier; quant au finale, il prend la forme d'une pimpante polonaise).

— Sonate N° 1, en sol; la plus développée (allegro fier, «avantageux»; adagio ample et grave; rondo insouciant et jovial).

Le bassonniste A. Wallez, que nous connaissions déjà, possède des sonorités assez rondes et moelleuses (sauf évidemment dans l'aigu, ce registre n'ayant jamais été très favorable au basson)) un phrasé large et égal, et une technique honorable (il y avait, ici, de très réelles difficultés à vaincre). J.-L. Petit, également responsable des réalisations, le seconde au clavecin avec finesse et à-propos.

Enregistrement sans reproche. Une notice (signée «Ptolémée» !) renseigne surtout sur Ozy : l'homme et sa carrière, insistant sur son rôle dans l'histoire du basson (4).

MUSIQUE DE CHAMBRE

+ MARTINU : DEUX CHEFS-D'ŒUVRE

C'est dans le domaine de la musique de chambre que Martinu s'exprime avec le plus de bonheur ; il y est comme un poisson dans l'eau. Il se rendait si bien compte de cette prédilection qu'il écrivit énormément pour des formations réduites.

Voici d'abord le **Sextuor à cordes** (1932). A part Brahms, on cite peu d'exemples d'œuvres pour deux violons, deux alti et deux violoncelles. Pour traduire une pensée concentrée, l'auteur a taillé dans une étoffe riche.

Trois mouvements (1. — A la polyphonie dense et expressive du lento préparatoire répond la vie intense de l'allegro, vie qui naît davantage d'enchevêtrements contrapuntiques mobiles que de rythmes pourtant vigoureux. 2. — Bivalent, car ce mouvement lent, très cantabile et pensif, est coupé par un épisode central vif et badin qui tient lieu de scherzo. 3. — Le bref finale adopte le procédé du saut élastique, bondissant, se détendant, rebondissant).

Le **Quintette pour piano et cordes** proposé est le second (1944). Il y a là aussi, en dépit de la durée — 25 minutes — une forme ramassée et une splendeur sonore.

Quatre mouvements (1. — D'abord paisible, il prend de l'éclat, s'attarde à rêver, avant de courir vers sa coda. 2. — Le clavier colore et irise le discours des cordes. 3. —Scherzo pimenté par l'originalité rythmique ; plaisant, le jeu semble toutefois ici plus gratuit. 4. — L'introduction lente et grave (cordes seules) et son émouvante réapparition encadrent l'allegro proprement dit, dynamique et séduisant. Mais le piano donne alors le fulgurant départ de l'éblouissante péroraison).

Le Quatuor de Prague s'est en l'occurence adjoint des artistes choisis. Les archets sont excellents et homogènes ; en outre l'intégration du piano au sein des cordes est satisfaisante. Les deux œuvres bénéficient d'une interprétation égale et signifiante.

Bonne reproduction, très équilibrée, légèrement acidifiée par les stridences arguës. (5).

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE

+ TELEMANN : SERENADE POUR CORDES

Ce qui est ici désigné sous le nom de « sérénade » (est-ce le titre même donné par l'auteur ?) est en réalité un assemblage de onze pièces publiées dans son fameux « Fidèle maître en musique » : la première en date, sans doute, des revues musicales. Une telle œuvre y paraissait volontiers en plusieurs épisodes, comme un feuilleton ; Telemann y introduisait aussi des morceaux dûs à des confrères.

Cette « sérénade », qui est charmante et originale, atteste une fois de plus de la verve heureuse et intarissable du grand compositeur (Elle commence le plus sérieusement du monde par « une sonate d'église » pour violon et continuo, en quatre mouvements contrastants. 2. — « L'hiver » pour basse de gambe et continuo : le timbre terne de l'instrument accentue le caractère triste de cette page. 3. — «Duo» pour violes de gambe : véritable petite sonate, suivant la structure du N° 1. 4. — «Gigue» pour violon solo, de Pisendel : elle est volontiers biphonique. 5. « Niaise » pour dessus de viole et continuo : bref mouvement de danse. 6. — « Gigue bizarre » pour violon et continuo, d'un auteur anonyme. 7. — « Sonate » pour violon et clavecin : allegro de Störmer. 8. — « Sonate » pour violoncelle et continuo : concise et vivante, en quatre mouvements, dont un très beau largo. 9. — «Polonaise» pour violon et continuo : brillante. 10. — «Sonate» en quatre mouvements pour viole de gambo seule. 11. — «Intrada» pour deux violons, sorte de petite suite imitative qui narre les exploits de Gulliver : chaconne des Lilliputiens, gigue des géants ; rêverie des Laputiens avec, de temps à autre, la crécelle des réveils ; Louré : furie).

On aime les sonorités et le style purs du violoniste E. Melkus, mais on s'aperçoit aussitôt qu'il faudrait citer tout le monde, par exemple le celliste Boettscher et le gambiste Ulsamer, chez qui l'on retrouve les mêmes qualités, etc... En effet, l'éditeur a rassemblé une pléiade d'artistes spécialisés dans le maniement des instruments anciens.

Le disque place l'auditeur dans une perspective sonore agréable (6).

+ MOZART ET LE DIVERTISSEMENT

Voici quelques-unes des commandes auxquelles le jeune Mozart devait répondre, toutes composées entre treize et quinze ans :

Le Divertimento n° 1 en mi bémol, K 113 (de 1771) est une véritable symphonie miniature. De durée réduite, il s'adresse à un petit ensemble : deux clarinettes, deux cors et quatuor à cordes (marche, andante, menuet, allegro).

La **Sérénade n° 1** en ré, K. 100 (de 1769) est brillante, gracieuse et joyeuse. Des huit parties qu'elle comprend, les n°s 2, 3 et 4 constituent, de par tradition un petit concerto incorporé ; ici il s'adresse à un hautbois et un cor.

La **Cassation n° 1** en sol, K. 63, datant de la même époque que la précédente, est de structure et d'esprit assez voisins. Elle s'adresse à deux hautbois, deux cors, et le quatuor à cordes (marche, allegro, andante, menuet, adagio avec violon solo, menuet de nouveau, finale).

A programme charmant, charmante interprétation. L'Orchestre de Salzbourg : voilà une phalange qui sait jouer Mozart. B. Paumgartner : voilà un chef qui sait imprimer à chaque phrase son style naturel. Les trois versions témoignent d'une louable simplicité, en même temps que d'une délicieuse fraîcheur.

Disons enfin qu'il s'agit d'une édition bon marché, bien faite au demeurant. Sur la couverture : reproduction d'un Watteau. (7).

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

+ TCHAIKOVSKY LES SYMPHONIES

En voici l'enregistrement intégral.

La **Première Symphonie**, dite « Hiver » est le reflet de l'amour que le compositeur portait à la nature natale, et elle utilise maints thèmes populaires russes. Mais elle recèle déjà des traces de tragédie, des échos de son tempérament éternellement tourmenté, dans le premier mouvement surtout. Pourquoi cette œuvre sincère ne connut-elle pas un succès immédiat (1 — Brosse un paysage hivernal. 2 — Rêverie poétique et mélancolique comme un pâle soleil d'hiver. 3 - Scherzo plein d'entrain, tout en demeurant voilé de brume : timide présage du printemps ? 4 — D'abord sombre, laisse bientôt pointer le perce-neige de l'espoir, devient enfin franchement joyeux dans sa coda)

La **Deuxième symphonie** nous plonge encore plus en pleine nature russe, et y ajoute l'élément humain. Construite également sur des motifs populaires, on l'appelle « Petite russienne ». Fait inhabituel chez l'auteur, on ne retrouve aucune trace d'inquiétude dans cette symphonie de la joie. Elle fut nettement mieux accueillie que la précédente (1 - Introduction lente, allegro brillant. 2 - En forme de marche. 3 - Scherzo animé et fugace. Amusant trio en danse rustique. 4 — Bâti sur la chanson petite russienne, qu'il habille de maintes parures instrumentales différentes et à laquelle s'oppose un thème très féminin).

Dite « Polonaise » à cause de son finale, la **Troisième Symphonie** est la moins connue. De fait, elle est plus banale ; l'inspiration semble assez « courte ». Elle intéresse par son orchestration davantage que par sa valeur intrinsèque. En cinq mouvements, dont les numéros pairs jouent le rôle de scherzi. (1 — Nourri de trois thèmes très différents, sans affinité, il paraît manquer d'unité. 2 — En tandler. 3 - Andante assez agreste et de teinte mélancolique ; un peu languide. 4 - Vif et fluide, parfois sarcastique, il tend au fantastique. C'est le seul volet très réussi. 5 - D'un brio assez bruyant et plutôt creux).

La **Quatrième Symphonie** est la première de la Trilogie du Fatum. Elle fait une tentative cyclique : la fanfare du destin se fait entendre dans les premier et quatrième mouvements. (1. - Lutte entre l'impitoyable réalité et le doux rêve dans lequel l'homme se réfugie pour fuir celle-ci. D'où opposition des deux thèmes, en un long développement violemment tranché. 2 — Spleen ! Se déroule dans un amer climat chargé de regrets. 3. — L'impression est maintenant fuyante, assez fantastique, presque irréelle : un refuge ! sauf trio réaliste, qui est presque mahlérien. 4. — Recherche de l'oubli — mais on n'y parvient pas — dans le tourbillon vertigineux d'une truculente fête champêtre.

La **Cinquième Symphonie** traite musicalement d'un thème philosophique : l'impuissance spirituelle de l'homme. La tendance cyclique est renforcée. Tchaïkovsky jugeait l'œuvre inférieure à la précédente. (1 - Sombre. La résignation que d'aucuns y ont vue ne va tout de même pas sans quelques accents de révolte. 2 — Recherche d'une impossible consolation : rêverie méditative, parfois contemplative, troublée par le retour du thème fatal. 3 - Valse dont les rapports avec le reste de la Symphonie — apparition du thème cyclique — semblent assez conventionnels. 4 — Tissu de poncifs somptueusement parés. Il voit se consommer la victoire du destin).

Dernière de cette « série noire », la **Sixième Symphonie** est née d'un programme non dévoilé, mais qui met encore en scène l'homme en proie à son destin, et conclut à sa défaite. (1 - Complexe, tour à tour inquiet, suppliant, brutalement révolté, momentanément résigné, haletant. 2 -Détente, au cours de laquelle le compositeur de ballets transparaît. 3. - Scherzo tourbillonnant et ricanant. 4. - Déploration désespérée aboutissant au néant).

Plutôt que de présenter la Septième Symphonie (qui n'est en réalité qu'un remake) on a préféré compléter avec Manfred. C'est un poème symphonique, bien entendu, mais structuré comme une symphonie. Le sujet convint parfaitement à Tchaïkovsky. Deux thèmes dominent — sortes de leitmotiv — celui de Manfred, celui d'Astarté en opposition. (1 - Les tourments de Manfred. 2 - La fée des Alpes : rôle de scherzo. 3 - La paix des montagnes et les charmes de la vie simple et rustique. 4 - Scène infernale, enfin pardon et mort)

Pour cette monumentale réalisation, l'excellent Orchestre symphonique de l'URSS est pris en main par Y. Svetlanov, un jeune chef soviétique plein de talent, qui obtient d'abord une impeccable mise en place de tous les éléments, ainsi qu'une suprême élégance du phrasé. En outre, il affiche son dédain du « spectacle », d'où impression de pondération efficace, de droiture totale, qui ne peut que servir ce genre de musique. Ce qui n'empêche que le dramatique et le poétique connaissent une égale intensité. Enfin, l'élément russe, réellement présent dans ces symphonies, quoi qu'on en ait dit, est magnifiquement — et comme tout naturellement — mis en évidence.

Des détails ? L'interprétation de la Symphonie n° 1 apparaît vivante et contrastée, délicate et travaillée, et le chef lui apporte une signification dramatique réelle et valable. De même pour la Symphonie n° 2 : et quel éclat dans les variations du premier thème du finale ! Quelle souplesse dans le second ! Exécution vigoureuse de la symphonie n° 3, qu'il tente de bien « cimenter » ; magistrale, la menée du quatrième mouvement montre bien ce que Mahler pourra lui emprunter. Extraordinairement active et fouillée, tout en relief, la version de la Symphonie n° 4 parvient à accréditer les intentions du compositeur ; Svetlanov enlève au finale les traces de vulgarité dont certains l'entachent, et remplit son objectif : l'étourdissement. Dans la Smphonie n° 5, on trouvera encore vie et force de conviction. Mêmes qualités pour la Symphonie n° 6 : fougue ardente, accompagnée d'un contrôle absolu ;; autrement dit, totale maîtrise, et du chef et de sa phalange. La récréation de « Manfred » est de la même veine.

La réalisation atteste des progrès considérables réalisés dans les techniques d'enregistrement en URSS. L'effet stéréophonique est à la fois agréable et précis. La lecture s'effectue avec transparence. Une plaquette illustrée parle de l'homme et de sa vie (le texte est assez anecdotique) avant d'analyser chaque pièce. Livraison en un coffret de sept disques. (8).

+ SIBELIUS : DEUX SYMPHONIES

Intérêt de ce disque : ce ne sont pas les symphonies les plus jouées de Sibélius (d'ailleurs, même les plus jouées ne le sont guère en France !) qu'il présente.

Le lyrisme, un lyrisme généreux et souvent passionné, coule dans toute la **Symphonie n° 1** (1899).

(1 — Andante introductif ; allegro : mêle énergie et ardeur vivifiante. On y écoute aussi la leçon de la nature. 2 - Pourrait être une confidence, d'abord calme, puis agitée car, petit à petit, certains souvenirs la font palpiter. 3. — Scherzo propulsé par un motif rageur ; il est vif. Mais le court trio central, échappant à toute définition, s'établit entre songe et danse. 4. — Finale « quasi une fantasia », ce qui justifie une structure assez rapsodique et explique la multiplicité des climats).

Quant à la **Symphonie N° 7**, elle est la dernière de Sibélius. C'est une œuvre dépouillée de la réthorique grossissante habituelle à l'auteur. Elle laisse une impression d'ensemble de gravité, de paix de méditation.

Présentée en un seul tenant, elle comprend neuf épisodes enchaînés. Elle est multithématique. Une particularité essentielle : contrairement à l'ordinaire technique de développement (où l'émiettement d'un thème engendre maintes conséquences) la méthode adoptée est la convergence (les différents éléments se groupent et composent peu à peu un tout organisé). Si bien que la signification profonde de l'œuvre, au lieu d'apparaître dès l'abord, se révèle progressivement.

Facile de juger les versions que C. von Garaguly, à la tête de l'Orchestre philharmonique de Dresde, soumet au verdict de l'auditeur. Celle de la première symphonie plaît par son aspect séduisant et par la fougue avec laquelle elle se déroule. Celle de la seconde est attentive et constructive. (9).

« GRANDS MUSICIENS »

+ UNE SYMPHONIE ET UN CONCERTO CELEBRES

— La Symphonie n° 101 de Haydn — il avait alors atteint la pleine maîtrise dans ce genre — fait partie des « londonniennes », les dernières. (1 - la traditionnelle introduction lente précède un allegro dont le thème principal, gai et viril, jaillit soudain. 2 - Une mélodie élégante, ensuite variée, s'élance sur balancement d'un rythme régulier, d'où le surnom : l'Horloge. 3 - Menuet rustique, avec trio-ländler. 4 - Finale d'une verve souvent pétillante).

Une bonne version, pour laquelle la «Sudeutsche Philharmonie» est très fermement menée par A. Scholz. En complément, la « Fantaisie en ut » pour piano. L'enregistrement sonne bien. Album illustré : « le fondateur de la musique autrichienne » « l'enfance de Haydn ». (10).

— Le Concerto en ré mineur pour piano et orchestre (n° 20, K. 466) de Mozart est déjà romantique. (1 - Le thème principal, exposé par le tutti introductif, est presque tragique. 2 - Tendre et naïve romance ; dramatique agitation centrale ; après quoi le retour au calme n'en paraît que plus délicieux. 3 - Finale impétueux en son premier thème ; mais la seconde idée sera souriante et bon-enfant).

L'interprétation de la fine virtuose Ingrid Haebler est bien pensée ; celle de l'Orchestre de Vienne (direction Melles) ne manque pas de caractère. En complément, l'ouverture des « Noces de Figaro » qui, par sa verve jaillissante, cons-

DOCUMENTATION SUR DEMANDE : HENRI SELMER, 19, RUE DE LA FONTAINE-AU-ROI, PARIS 11e, TEL : 05 [illegible]

titue une préparation idéale à la « folle journée » décrite par le spectacle qui la suit. Album très illustré : « Mozart à Salzburg », « à Vienne ». (10).

MUSIQUE RECREATIVE

+ CONCERT AU SOLEIL DE MINUIT

La collection « Soirée musicale » réservée à de la musique de divertissement, présente un nouveau disque. La première face est consacrée à des valses : rien de typiquement nordique, d'ailleurs. La seconde à de la musique de genre : si elle n'offre rien d'exceptionnellement original, elle est agréable vraiment.

De Krane : « Valse-intermezzo » pièce, assez sirupeuse, pour piano et orchestre.

De Thommesson : « Arc-en-Ciel », valse... irisée !

Du même : trois valses qui forment une suite contrastée (les n°s 1 et 3, « Jardin des souvenirs » et « Nocturne », sont lents et rêveurs ; le n° 2, « Le long de la rue Charles-Jean », est vif et gai).

Enfin, de Danielsen une valse (tirée de « Nuits d'été ») de genre viennois.

La deuxième partie du programme s'ouvre avec « Scènes d'Oslo », suite d'orchestre de Austin (1 - Le printemps dans la rue Charles-Jean » : allègre: 2 - « Voiles blanches au crépuscule » : gracieux. 3 - « Le parc du château » : poétique. 4 - « Patinage au stade Bislett » : entraînant).

« Contes de fées » de Lange, est une suite concise et sympathique évoquant des contes d'Andersen (1 - L'intrépide soldat de plomb. 2 - La petite fille aux allumettes. 3 - La cloche. 4 - La petite poucette).

On peut évidemment trouver que d'autres réalisations de la même série (Concert à Brasilia, n° 839.820 ; Concert à Manhattan, n° 839.810, etc.) avaient plus de personnalité. L'Orchestre de la Radio norvégienne ne peut, naturellement, que donner des versions authentiques. L'enregistrement est bon. (11).

DIDACTIQUE

+ ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

« Musique pour la classe de danse » appartient à une collection déjà signalée.

On trouvera treize exercices « à la barre ». L'ensemble est conçu pour faire travailler tout ; aucun muscle n'a dû être oublié (semble-t-il ; nous ne sommes pas spécialiste !) Ainsi nous propose-t-on plies, dégagés, développements, battements, travail de la jambe (ronds, ou sur la barre) relevés, etc., et même exercices de respiration.

Les quatorze exercices de travail « au milieu » — comme on dit en terme de métier — paraissent constituer également une gamme complète : ports de bras, pirouettes, soubresauts: sauts, tours, pointes, déboulés, fouettés, révérences, etc.

Quant à la musique, composée spécialement par M. de Faria, elle est bonne parce que simple, mélodieuse, nette ; et en outre appropriée au caractère de chaque exercice (voir par exemple celle de l'adage).

La gravure en plages séparées permet le repérage facile, l'isolement rapide de tel ou tel numéro. (Une erreur : l'exercice n° 10 est indiqué sur l'album comme placé en début de deuxième face, alors qu'en réalité il termine la première).

Sur la plaquette encartée, l'explication de chaque exercice est complété par d'abondants dessins.

La réalisation de Gilberte Cournand n'est pas rigide. Elle nous semble laisser souplement une marge de liberté, une latitude d'initiative à l'utilisateur. Voilà donc qui conviendra à la fois aux cours des professeurs et monitours, et à l'entretien quotidien des professionnels. (12).

+ SOUSCRIPTIONS (Suite)

— Chez VEGA : Intégrale de l'œuvre pour piano de Liszt, par France Clidat : dans un coffret, les Années de pèlerinage et les Légendes ; dans un autre, les rhapsodies (95 francs chaque coffret de 4 disques) ainsi qu'une anthologie de la musique pour harpe, par B. Galais (3 disques, 82 F.).

— Et voici maintenant, à C.B.S. : les cinq concerti piano-orchestre et la Fantaisie (Beethoven) avec Serkin (4 disques, 92 F.) les quatre symphonies de Brahms, direction B. Walter (3 disques 69 F.) et deux intéressantes nouveautés : œuvres de Ives (4 disques, 92 F.) et de Stockhausen (2 disques, 40 F.).

— La D.G.G. annonce à son tour : La Création de Haydn, direction Von Karajan, avec cette particularité qu'une partie fut enregistrée par le fameux ténor F. Wunderlich avant sa mort (1966) et le reste deux ans après par W. Krenn (2 disques, 55 F.). Siegfried, de Wagner, avec J. Thomas et Helga Dernesch (5 disques, 135 F.), les quarante-six symphonies de Mozart, direction K. Bohm : un événement (15 disques, 315 F.) Samson, oratorio de Handel, direction K. Richter (4 disques, 105 F.). Cent soixante-quinze lieder de Schubert, soit le commencement de l'intégrale, avec Fischer-Dieskau (12 disques, 235 F.).

Roland CHAILLON

(1) ARCHIV PRODUKTION (D.G.G.) 198.441 (33/30).
(2) « OPUS » (HARMONIA MUNDI) 5 (33/25).
(3) CONCERT HALL (GUILDE) SMS 2593 (33/30).
(4) DECCA SXL 20.226 A (33/30).
(5) SUPRAPHON (C.B.S.) 72 SUA ST 50.670 (33/30).
(6) ARCHIV PRODUKTION (D.G.G.) 199.011 (33/30).
(7) VOIX DE SON MAITRE CVD 2157 (33/30).
(8) VOIX DE SON MAITRE CMB 2191 à 7 (33/30).
(9) PHILIPS 836.957 DSY (33/30).
(10) HACHETTE-FABBRI 69 et 70 (33/30).
(11) PHILIPS 839.841 GSY (33/30).
(12) UNIDISC UD 30.151 ADA (33/30).

G. Pétré

BUFFET CRAMPON

18-20 Passage du Grand Cerf, Paris 2e - Tél. : 488.88.78

Saxophones
Clarinettes
Hautbois
Cors Anglais
Bassons
Flûtes

BUFFET Crampon PARIS

BATTERIES FANFARES

Morceaux imposés dans tous les concours organisés par la CMF pour l'année 1970

FORMATION N° 1

Clairons, clairons-basses et batterie

3ème DIVISION

3ème, 3ème ; Les Echos de Bassens : A. Trémine ; Ed. R. Martin.

3ème, 2ème ; Gloire à L'union ; R. Coiteux ; Editions R. Martin.

3ème, 1ère ; Les Ailes : M. Bonnard ; Editions J.-M. Champel.

2ème DIVISION

2ème, 2ème : Pithiviers March' ; L. Langlois ; Ed. R. Martin.

2ème, 1ère ; Major Kind : R. Coiteux et A. Trémine ; Ed. J.-M. Champel.

1ère DIVISION

1ère, 2ème ; Evelyne : R. Ponsen ; Editions Margueritat.

1ère, 1ère ; Pharaon ; F. Menichetti ; Ed. R. Martin.

DIVISION SUPERIEURE

1ère, 2ème ; Fiers Gymnastes ; M. Poirrier ; Ed. R. Deslaurier.

1ère, 1ère, Fête basque ; A. Trémine ; Ed. R. Martin.

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
FABRICATION — OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
— PARIS - 9 —
Fournisseur
de la Garde Républicaine

DIVISION D'EXCELLENCE

A, Solmyodau ; R. Goute ; Ed. J.-M. Champel.

B ; Souvenir de Sainte-Barbe ; L. Langlois ; Ed. R. Martin.

DIVISION D'HONNEUR

Souvenir de ma première revue ; J. Paget ; Ed. R. Martin.

FORMATION N° 2

Clairons, Clairons-Basses, Trompettes, Trompettes-basses, cors et Batterie

1ère DIVISION

3ème, 3ème ; Marche de l'Etoile ; R. Coiteux ; Ed. R. Martin.

3ème, 2ème ; Les Essarts ; R. Goute ; Ed. Philippo.

3ème, 1ère ; La Toulousaine ; A. Trémine : Ed. France-Musique.

2ème DIVISION

2ème, 2ème ; Royan ; A. Trémine ; Ed. France-Musique.

2ème, 1ère ; Epinal ; R. Coiteux ; Ed. R. Deslaurier.

1ère DIVISION

1ère, 2ème ; Copain-Clopant ; R. Fayeulle ; Ed. R. Martin.

1ère, 1ère ; France éternelle ; A. Trémine ; Ed. France-Musique.

DIVISION SUPERIEURE

1ère, 2ème ; Fleur de mai ; P. Forter ; Ed. P. Forter.

1ère, 1ère ; Triomphe Poitevin ; A. Gossez ; Ed. J.-M. Champel.

DIVISION D'EXCELLENCE

A et B ; Honneur à la Batterie ; P. Selmer-Collery ; Ed. A. Dauge.

DIVISION D'HONNEUR

Mississipi ; J. Devo : Ed. R. Martin.

FORMATION N° 3

Clairons, clairons à pistons, Clairons-basses et batterie.

3ème DIVISION

3ème, 3ème ; Hardi Stephanois ; A. Trémine ; Ed. France-Musique.

3ème, 2ème ; Fanfares de France ; A. Trémine ; Ed. R. Deslaurier.

3ème, 1ère ; Le Calmetien ; P. Générat ; Ed. R Martin.

2ème DIVISION

2ème, 2ème ; Honneur et patrie ; A. Trémine ; Ed. R. Martin.

2ème, 1ère ; Les escargots ; G. Dessaut ; R. Deslaurier.

1ère DIVISION

1ère, 2ème ; La Fourragère d'or ; G. Defrance ; Ed. J.M. Champel.

1ère, 1ère ; Marche triomphale ; H. Maquet ; Ed. R. Martin.

DIVISION SUPERIEURE

1ère, 2ème ; La forêt mystérieuse ; G. Defrance ; Ed. R. Martin.

1ère, 1ère ; Le camp des chênes ; G. Defrance ; Ed. R. Martin.

DIVISION D'EXCELLENCE

A et B Les fanfares en fête ; A. Trémine ; Ed. R. Martin.

DIVISION D'HONNEUR

Au pays Limousin ; G. Defrance ; Ed. R. Martin.

FANFARES DE TROMPETTES

3ème DIVISION

3ème, 3ème ; La forêt Keriolet ; F. Menichetti ; Ed. R. Martin.

3ème, 2ème ; Colonel Astoul ; M. Delguidice ; Ed. R. Martin.

3ème, 1ère ; Fiston ; A. Gossez ; Ed. J.-M. Champel.

2ème DIVISION

2ème, 2ème ; De Moutille ; R. Ponsen ; Ed. R. Martin.

2ème, 1ère ; Vaux-Germains ; P. Bréard ; Ed. Alpha.

1ère DIVISION

1ère, 2ème ; Chamal ; P. Bréard; Ed. P. Bréard.

1ère, 1ère ; Il était une bergère ; J. Devo ; Ed. Philippo.

DIVISION SUPERIEURE

1ère, 2ème ; Kalmina ; G. Gadenne ; Ed. J.M. Champel.

1ère, 1ère ; Escadrille ; M. Bonnard ; Ed. R. Deslaurier.

DIVISION D'EXCELLENCE

A et B La Vallée d'Ossau ; G. Gadenne ; Ed. France-Musique.

DIVISION D'HONNEUR

Rêve d'Exil ; G. Gadenne ; Ed. R. Martin.

FANFARES DE TROMPES

3ème DIVISION (Toutes sections)

Nemrod ; F. Andrieu ; Ed. R. Martin.

2ème DIVISION (Toutes sections)

Sous l'orme ; G. Gadenne ; Ed. R. Martin.

1ère DIVISION

L'Echo des sapins ; P. Forter ; P. Forter.

DIVISION SUPERIEURE

La joie du chasseur ; L. Merat ; Ed. R. Martin.

EXCELLENCE ET HONNEUR

Roncevaux ; G. Wittmann ; Ed. R. Martin.

LES EDITIONS DE MUSIQUE

R. MARTIN, 9, rue Boccard, 71-Mâcon (Saône-et-Loire).

FRANCE-MUSIQUE, 36, rue de Paris ; 66-Perpignan.

FORTER, 45, rue du Cardinal-Mathieu, 54-Nancy.

GRAS, 36, rue Pape Carpentier, 72-La Flèche.

LEDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75-Paris (1er)

J. M. CHAMPEL, B.P. N° 2, 01-Neuville-sur-Ain.

RENATO-DESLAURIER, 25, rue Michel-le-Comte, 75-Paris (3ème).

LES EDITIONS DE PARIS, 28, Bd Poissonnière, 75-Paris (9ème).

MARGUERITAT, 24, rue René-Boulanger, 75-Paris (10ème).

PHILIPPO, 24, Bld Poissonnière, 75-Paris (9ème).

A DAUGE, 8, rue Winston-Churchill, 57-Metz.

ALPHA, 54, rue d'Hauteville 75-Paris (10ème).

P. BREARD, 8, Allée Jean-Bouin, 92-Chatenay-Malabry.

ÉDITIONS HENRY LEMOINE

17, Rue Pigalle - PARIS-IXe — 37, Bld du Jardin-Botanique - BRUXELLES

Soixante-dix ans après Gabriel PARES

(Vient de paraître)

NOUVEAU TRAITÉ D'ORCHESTRATION

à l'usage des Harmonies, Fanfares et Musiques Militaires

par Désiré DONDEYNE et Frédéric ROBERT

un volume cartonné de 380 pages

contenant plus de 200 exemples musicaux en partition d'œuvres originales classiques et modernes. Prix : 100 F T.T.C.

QUELQUES APPRECIATIONS

Mettre à la disposition de tous, l'un des aspects le plus répandu et le moins connu de l'art musical : les musiques d'harmonie, voilà quelle était la gageure qu'ont réussie Désiré Dondeyne et Frédéric Robert... C'est là une remarquable contribution à l'histoire vivante de la musique. Marcel LANDOWSKI

...Je crois un tel traité à la fois utile et opportun. Jacques CHAILLEY

...Félicitons le chef d'orchestre et le musicographe de leur courageuse tentative .. On souhaite à ce bel effort tout le crédit et le succès qu'il mérite. Norbert DUFOURCQ

...Puisse son apparition faire naître nombre d'œuvres qui viendront s'ajouter à un répertoire peu connu et riche en chef-d'œuvre. Jacques CASTÉRÈDE

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner aux Editions Henry LEMOINE, 17, Rue Pigalle, Paris-IXe

Je soussigné .....

Adresse .....

désire recevoir le Nouveau Traité d'Orchestration à l'usage des harmonies, fanfares et musiques militaires de D. Dondeyne et F. Robert

Au prix exceptionnel de lancement de 80 Frs (franco)

Mode de règlement : par virement postal à notre compte : PARIS 5431 ou chèque bancaire.

61ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la C.M.F. - du 25 octobre 1969

La séance est ouverte à 9 h., sous la présidence de M. Ehrmann.

Allocution du Président.

M. LE PRESIDENT. — Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, c'est avec beaucoup d'émotion que j'ouvre cette assemblée générale, car vous savez que c'est ma dernière présidence. Croyez bien que je garderai un excellent souvenir de tous les amis ici présents.

Je sais le geste de sympathie que vous avez bien voulu faire à mon égard. J'y suis vraiment très sensible, et ma femme également. Je vous remercie bien vivement pour les merveilleux cadeaux que vous avez bien voulu nous offrir. Et croyez que je ne demande qu'une chose : lorsque vous serez dans le Midi, si vous avez l'occasion de passer près de chez nous, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous recevrons.

Je vais ouvrir l'assemblée générale. Mais avant je tiens tout de même à retracer un petit peu tout ce qui s'est fait depuis que j'ai succédé à notre ami regretté, M. Manouvrier.

M. Manouvrier avait déjà beaucoup développé la Confédération Musicale de France. A cette époque-là, toutes les questions administratives étaient beaucoup plus simples qu'elle ne le sont maintenant. Notre trésorier, M. Hugonnet, a bien voulu se donner la peine d'organiser la comptabilité d'après le plan comptable imposé par le Ministère Jeunesse et Sports, et je l'en remercie bien vivement.

Je remercie aussi tous les membres du bureau qui m'ont aidé dans ma tâche. J'ai cité M. Hugonnet. Je citerai également M. Anne, qui vient régulièrement à la Confédération, pour m'aider dans les affaires courantes. Je citerai M. Rolando, qui m'assiste très souvent ; et chaque fois que j'ai eu besoin de faire appel à lui, il est venu. Je citerai également M. Thirault, qui se charge du rapport moral. Je voudrais citer encore M. Dufour, qui chaque fois qu'il y a eu Conseil National au Ministère est venu à ces réunions, mais qui, en plus de cela, est venu aussi chaque fois que j'ai fait appel à lui.

Je remercie donc tous les membres du bureau, mais également tous les congressistes, qui m'ont toujours apporté leurs voix pour que nous puissions prendre d'un commun accord toutes les décisions qui ont été appliquées.

Je vous en remercie tous.

Je suis heureux de voir parmi nous une délégation de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique.

Je voudrais saluer : M. Christnach, secrétaire général, non seulement de la Confédération Internationale, mais également de l'Union Grand Duc Adolf de Luxembourg. (Appl.). M. Weber, président de la Fédération allemande, vice-président de la C.I.S.P.M. (appl.) ; M. Einar Wie, président de la Fédération de Norvège (appl.) ; M. Meuwese, président de la Fédération des Pays-Bas (appl.) ; M. Aeby, trésorier de la C.I.S.P.M., représentant la Fédération suisse.

Nous avons toujours travaillé avec tous les membres de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique d'une façon vraiment très amicale. J'ai toujours été très heureux de l'accueil que j'ai pu recevoir, aussi bien dans les fédérations françaises que dans les fédérations étrangères.

Je tiens à dire combien nous avons été peinés par le décès de plusieurs de nos présidents.

Nous avons eu d'abord le décès de M. Blanc, président de la Fédération des Bouches-du-Rhône. Il a beaucoup souffert ; il a été longtemps malade, durant sa maladie, il n'a cessé de manifester son dévouement à la Confédération Musicale de France.

Nous avons également perdu : M. Houchet, qui était président de la Fédération d'Indre-et-Loire.

M. Seassary, président de la Corse, et M. Saigé, président de la Fédération du Tarn.

Parmi nos amis nous avons à regretter le décès de :

— M. le capitaine François Menichetti, président de l'Amicale des Anciens Musiciens de l'Armée ;

— M. Pierre Dupont, chef honoraire de la Musique de la Garde ;

— M. Devemy, professeur de cor au Conservatoire.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de nos amis disparus.

Nous allons commencer notre ordre du jour, et je donne la parole à notre Secrétaire Général pour le rapport moral.

Rpport de M. Roger Thirault, Secrétaire Général.

Mon cher Président,

Mes chers Collègues,

Mes chers Amis,

Depuis qu'il m'appartient, en qualité de Secrétaire Général, de faire le rapport moral de la Confédération Musicale de France, l'évolution rapide du monde dans lequel nous vivons et les événements ont voulu que la nature de ces rapports soit différente d'une année à l'autre.

Cette fois encore, ce 61ème congrès sera différent des précédents et aura sur la vie de notre Association une importance capitale, importance qui apparaît déjà, même pour ceux de nos Amis Musiciens qui ne suivent qu'épisodiquement nos activités.

Mais avant de parler du présent et de l'avenir, revenons, si vous le voulez bien sur l'exercice écoulé.

Assemblée Générale d'été à Ajaccio. — C'est à une très belle fête musicale qu'étaient conviés Congressistes et Musiciens en la cité napoléonienne, et, celle-ci se déroula sous les meilleurs auspices.

Des sociétés étrangères participèrent à ce festival, et les Membres de la Confédération Musicale de France, fort nombreux tinrent leurs réunions à l'Hôtel-de-Ville.

La C.M.F. remercie les Pouvoirs Publics et les Organisateurs dont l'effort a permis la réalisation de ces belles journées.

Concours. — Contrairement à l'année dernière, les concours ont été fort nombreux et nous ne citerons que pour mémoire l'énorme succès de celui de BOURG-en-Bresse et l'excellent déroulement de ceux d'EVRON (Mayenne) ; BLAYE (Gironde) ; JARNY (Meurthe et Moselle) ; CHATEAUNEUF (Charente) et DESCARTES (Indre et Loire).

Nous félicitons tous les participants à ce concours et remercions vivement les organisateurs.

Stages. — En France, les stages d'AIX-EN-PROVENCE et de MACON ont remporté, au mois de Juillet, leur succès habituel.

Pendant les vacances de Pâques, le stage international de KLIPPENECK dans le Wurttemberg a été très suivi ainsi que ceux de MONTRY du 21 au 30 juillet et celui d'ALPIRSBACH du 16 au 23 août.

Les plus hautes personnalités ont assisté à ces réunions où les jeunes, en plus de l'intérêt musical qu'ils ont pu y trouver, ont également bénéficié d'intéressants contacts humains.

SACEM. — C'est avec un grand intérêt que les lecteurs du journal de la Confédération Musicale de France ont pu prendre connaissance d'un article, écrit à leur intention par le Président Jean-Loup TOURNIER qui expose de façon fort précise le fonctionnement de cet organisme.

Concours d'Excellence. — Il y aura cette année 75 candidats. Comme l'année passée, et en raison de l'impossibilité d'obtenir la salle Berlioz au Conservatoire, c'est à Marly que se dérouleront les épreuves.

Nous adressons nos remerciements au Ministère de la Jeunesse et des sports qui a donné cette possibilité.

Nous remercions également les Membres du Jury pour la sympathie qu'ils nous témoignent en nous prêtant leur précieux concours, et félicitons les professeurs pour le niveau artistique de leurs élèves.

Abonnements. — Le nombre des abonnements est toujours en augmentation et il est actuellement d'environ 12.000.

Journal. — Le rayonnement du journal C.M.F. est toujours aussi important à l'Etranger. En plus des journaux musicaux en Belgique, Suisse et Luxembourg qui continuent à imprimer certains articles, la Suède, à son tour, souhaite faire état de certains textes, et plus particulièrement de ceux de Monsieur Petiot que nous félicitons pour sa savante collaboration.

Récompenses. — Cette branche d'activités donne un très gros travail aux Services Administratifs et je voudrais attirer votre attention sur l'importance du nombre de médailles décernées, nombre qui est en continuelle augmentation puisqu'il était de 2.579 pour l'exercice 1967-1968 et qu'il est de 2.686 pour l'exercice 1968-1969.

Pour faciliter la tâche du personnel, les demandes de récompenses doivent toujours parvenir au siège avant le 30 juin, délai de rigueur. Il est rappelé que pour les médailles gouvernementales, le dossier doit parvenir 6 mois à l'avance.

Assurances. — Le nombre des contrats continue sa progression : 1.166 en 1962 ; 1.245 en 1964 ; 1.363 en 1966 ; 1.428 en 1967 ; 1.435 en 1968 ; 1459 en 1969.

Il y a eu pendant ces exercices 46 accidents corporels dont 3 décès, 56 accidents matériels. Nous ne cesserons de répéter chaque année de prendre dans le domaine des Assurances, toutes les précautions désirables.

Examens fédéraux. — Le nombre d'élèves ayant participé aux examens fédéraux est également en augmentation impressionnante. En effet, 41 fédérations sur 44 ont présenté des élèves.

Les sociétés s'intéressent également de plus en plus à cette question : 1147 en 1968 ; 1272 en 1969.

Le nombre d'élèves est passé de 25.470 en 68 à 31.814 en 69.

Il y a donc eu, cette année, 6.344 élèves de plus que l'année précédente.

Une telle augmentation ne s'était jamais produite, et elle est l'illustration d'un renouveau musical dans la jeunesse et aussi la prise de conscience par les dirigeants des fédérations que l'enseignement de la musique à nos jeunes est le moyen le plus sûr d'œuvrer pour la sauvegarde et le développement de nos sociétés.

Concert du congrès. — Continuant la tradition bien établie, Désiré Dondeyne a bien voulu accepter cette année encore d'inscrire à son programme des œuvres très intéressantes.

Nous le remercions bien sincèrement ainsi que les artistes de la Musique des Gardiens de la Paix pour le soin qu'ils apportent à l'élaboration de cette soirée.

M. Edmond Michelet, Ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles ; M. le Ministre André Bord, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, ainsi que M. Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, ont accepté d'accorder leur patronage au concert de ce soir.

Les membres de la Confédération Musicale de France apprécient l'honneur qui leur est fait et témoignent à ces trois hautes personnalités l'expression de leur gratitude.

Les remerciements de la C.M.F. vont à M. Marcel Landowski, inspecteur général de la musique et à Mlle Moreau, du Ministère des Affaires culturelles.

à M. Maheu, Mlle Guillaume, M. Koubi, Mlle Grenier et à Mlle Pavy,

à tous les membres du bureau de la C.M.F. : aux commissaires aux comptes, aux présidents, aux comités, aux fabricants d'instruments de musique, aux éditeurs,

à la Direction de la Caisse d'Epargne pour les prix offerts pour le concours d'excellence, prix encore plus importants que les années passées.

à M. Lhomme,

à M. Raymond Lyon pour les articles écrits sur la C.M.F. dans le Courrier Musical qui prouvent l'intérêt qu'il nous porte. Nous le remercions également pour sa présence à certains stages,

au Commandant Jules Semler-Collery pour la sollicitude avec laquelle il a toujours contribué à faire affecter dans des musiques militaires les jeunes musiciens de nos sociétés populaires dont les cas lui furent soumis.

J'avais signalé dans mon rapport de 1968, l'énorme travail fourni par le Bureau administratif de la CMF composé de Mmes Huet, Ferretti, Montell et MM. Texier et Basque.

Pour situer l'importance de ce travail administratif, je crois devoir citer certains chiffres qui se passent de tous commentaires :

Journal et correspondance, 1.465 envois ; secrétariat, 2.479 lettres ; assurances, récompenses, 864 envois ; divers, 250 lettres, soit au total 5.058 lettres, plis ou paquets divers envoyés par l'Administration.

Je vous demande de bien vouloir leur témoigner votre confiance, votre sympathie et votre reconnaissance par de chaleureux applaudissements.

Votre président, mes chers amis, a sollicité, après 17 ans d'efforts pour la Confédération Musicale de France, de pouvoir jouir d'une retraite paisible.

Malgré tous les regrets que sa décision provoque dans toutes les fédérations de France, nous devons la respecter.

Succéder à M. Albert Ehrmann sera une tâche gigantesque car son successeur n'aura pas en mains tous les leviers dont il disposait.

L'affabilité de notre président lui avait permis, d'autre part, d'avoir des amis dans tous les milieux, et cela également rejaillissait sous forme d'avantages consentis à la CMF.

M. Ehrmann a, en 17 ans, complètement réformé les structures mêmes de notre organisme, revalorisé la qualité des examens d'élèves, augmenté la vitalité des sociétés d'une manière impressionnante.

L'ordonnance du congrès est reconnue de tous et le concert qui s'y rattache a obtenu le patronage de 3 ministères, preuve de l'estime dont jouit maintenant la Confédération.

Il a su donner au journal une forme et un style qui le font citer en exemple dans les pays étrangers. En un mot, le renom de la Confédération Musicale de France s'est accru dans de notables proportions, surtout dans le domaine de la qualité.

Le local de la rue La Fayette a pu être acheté et si l'on voulait tirer un bilan après ces 17 années d'activités, il serait tellement positif qu'il serait inutile d'en attendre le solde pour pouvoir apprécier l'effort et la réussite d'Albert Ehrmann.

Son remplacement sera un cas de conscience pour tous les membres du bureau. Seul devra compter l'intérêt de la Confédération Musicale de France.

Le président devra pouvoir consacrer tout son temps à l'Administration et à l'orientation artistique. Sa qualité musicale devra pouvoir le faire considérer en haut lieu. Il devra faire preuve d'un sens aigu de psychologie pour lui permettre de concilier des positions différentes ou opposées et il devra par-dessus tout adopter une politique en faveur des jeunes, seul moyen d'assurer et de perpétuer la vigueur de notre Confédération.

Est-ce dire M. le Président et cher ami Ehrmann que vous possédiez toutes ces qualités ?

J'en suis — pour ma part — persuadé et je crois sincèrement que c'est également l'avis des membres du bureau, des présidents de fédérations et des musiciens.

Je crois être l'interprète de tous pour souhaiter que malgré vos « bonnes résolutions », vous reveniez régulièrement à Paris dans « votre » bureau pour prodiguer vos conseils car il ne saurait être concevable que la Confédération s'éloigne d'une ligne de conduite que vous lui avez tracée et, qui a fait sa qualité, sa valeur et son rayonnement.

Dans votre retraite lointaine, en plus de la présence de Mme Ehrmann — à qui nous présentons nos sentiments respectueux — vous aurez toujours avec vous l'indéfectible souvenir et l'affectueuse amitié des 500.000 musiciens de la Confédération Musicale de France.

Le secrétaire général de la Confédération Musicale de France,

Roger THIRAULT.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Je remercie bien sincèrement M. Thirault pour son rapport moral. Il a été vraiment très bienveillant pour moi, et je lui en suis très reconnaissant.

Je vous demanderais maintenant de bien vouloir voter le rapport moral. Quels sont ceux qui sont pour l'adoption du rapport moral ? Contre ? Abstentions ?

Le rapport moral est adopté à l'unanimité. Merci.

Je donne la parole à notre trésorier, M. Hugonnet, pour qu'il nous lise le rapport financier.

Avant la lecture de ce rapport, je voudrais vous dire un petit mot au sujet du rapport moral. M. Thirault a bien cité toutes les personnes qui avaient accepté de donner leur patronage au concert de ce soir. Mais je dois vous dire que c'est intentionnellement qu'il n'a pas cité, parmi ces personnalités, M. Landowski, il est de tout cœur avec nous, mais il nous a demandé de ne pas le citer puisque son ministre avait lui-même accordé son patronage.

RAPPORT FINANCIER

Rpport de M. Hugonnet.

Année 1er octobre 1968 - 30 septembre 1969.

L'année du 1er octobre 1968 au 30 septembre 1969 peut être considérée comme d'une activité normale dans ses diverses catégories.

En parcourant le compte d'exploitation on peut estimer que par rapport à l'exercice précédent :

— Les assurances sont en croissance d'environ 8 % en valeur. Elles ont pu être réglées avec la compagnie avant la fin de l'exercice.

— Les abonnements au journal qui étaient en augmentation en 1967-1968 ont plafonné. Il y aurait là un nouvel effort à poursuivre. Les frais d'impression sont plus élevés de 20 % environ ;

— La publicité est en augmentation de 40 % environ. Il nous est dû une somme de 14.194 F 22 qui nous conduit à augmenter la provision sur créances douteuses. Elle est de 8.091 F. La provision de l'année dernière a été récupérée ;

— Les cotisations sont semblables à l'exercice précédent et représentent environ 5.384 sociétés ou écoles ;

— Les récompenses sont un peu plus fortes de 10 % environ. Il reste peu à récupérer. Un effort a été fait. Merci ;

— Les salaires ont augmenté suite aux réajustements opérés et accroissement du personnel. Je ne cesse de demander d'étoffer l'administration et le président y a donné suite partiellement. Ceci s'impose si l'activité continue et il faudra faire un nouvel effort, surtout si l'adoption du plan comptable est imposée par le Ministère de Jeunesse et Sports.

Le contrat Fonjep déjà existant l'année dernière permet une aide partielle pour employé permanent ;

— Les salaires se sont accrus de 25 % environ et les charges de près de 50 %. Je signale qu'un contrôle de la Sécurité Sociale opéré il y a peu de temps n'a pu que constater la parfaite tenue des comptes ;

— Les frais généraux sont d'environ 40 % en plus et restent dans une limite raisonnable de 10 % environ des recettes excédentaires ;

— Stages et Coupes sont comparables ;

— Les frais de congrès sont tombés de près de moitié. Cela est dû en partie aux frais de location ;

— Les frais de concours et déplacements ont doublé environ. A notre avis, ils ne sont pas encore assez importants pour envisager leur développement bien qu'il y ait eu plus de concours.

Les subventions sont : 36.215 F de Jeunesse et Sports. Le contrat de Fonjep de 9.535 F 10, auxquelles s'ajoutent un solde de 6.305 F 75 sur les distributions opérées.

PASSONS A L'ACTIF :

— Les amortissements « immeuble » sont régulièrement faits ;

— Pas de changement pour les dotations suite aux nouveaux statuts agréés en cours d'exercice.

— Les bons, titres, rentes, Bons Trésor, etc... sont compris dans le compte banque et sous rubrique y relative. Il sera procédé à leur division, reconversion le cas échéant et recollection ;

— Les cotisations à recouvrer en retard sont un peu plus élevées qu'au dernier exercice. De même une petite somme à recouvrer sur les cartes S.A.D.

AU PASSIF :

La prévision pour revenus mobiliers est toujours prévue de dix pour cent prélevés sur les coupons, intérêts divers que nous possédons.

Nous vous demanderons d'augmenter à l'actif la dotation de mille francs pour couvrir cette augmentation.

Nous devrons prévoir une augmentation de la provision pour six mois de fonctionnement, en raison de l'augmentation des frais.

— Provision complément d'assurances. — Ce compte est intervenu pour une aide de mille francs, relative aux accidents survenus dans une société de Picardie. Nous avions prévu des demandes plus importantes (accidents, incendie) mais les intéressés n'ont pas encore adressé les papiers utiles.

— La provision pour achats d'instruments a été débitée de 1.026 F 59 correspondant aux achats de l'exercice ;

— Sommes à identifier sont minimes et relatives à des sommes reçues pour lesquelles on recherche l'application à laquelle elles sont destinées ;

— Subventions pour sociétés : Comme chaque année, cette subvention des « Arts et Lettres » est remise en « transit » pour être reversée aux sociétés, fédérations, méthodes actives, formation d'éducateurs... Elle est en compte aux chèques postaux et sera reversée dans l'exercice prochain, dès les renseignements obtenus. Elle se décompose comme suit : Fédérations et sociétés : Cent mille francs ; Méthodes actives et stages en transit : Trente mille francs ; Formation éducative : dix mille francs ; Etablissement des diplômes : trois mille francs.

Nous vous soumettons le projet de budget 1969-1970 pour approbation.

Après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes : nous vous demanderons d'approuver les opérations et résultats de l'exercice 1968-1969.

Je tiens à féliciter et remercier le personnel dévoué pour la tenue des livres et en particulier M. Santoni, expert-comptable, qui conseille et vérifie la tenue des livres, avec qui sont établis le compte rendu financier et bilan.

Le délai entre l'arrêt des comptes et l'établissement du bilan, je le répète très court rend la tâche difficile.

Ainsi qu'il vous en a été parlé l'an dernier par le président : la création d'un Centre de perfectionnement et de promotion pour les jeunes musiciens, chefs, etc..., ainsi que pour initiation à la musique des jeunes inadaptés, est toujours en projet et étude avec les services intéressés : Mairie, Conseil Général, Ministères... Les pourparlers semblent en bonne voie. Souhaitons que cette sorte de Maison de la Musique, qui a fait l'objet d'une suggestion personnelle il y a plus de quinze années, passe à la réalisation en 1970. A titre de prévoyance, existe à notre bilan une provision qui sera peut-être insuffisante et que nous vous demanderons d'augmenter, pour parer le cas échéant à l'acquisition des bâtiments et réparations ainsi que trésorerie de démarrage. Il va de soi que nous espérons pour cette réalisation et son fonctionnement, l'aide nécessaire des pouvoirs et collectivités publiques intéressées. Ce centre vous le savez serait situé, s'il se réalise dans l'Yonne à Touey, sis à 2 h. de Paris. Tout ce qui est réalisé et en projet par la Confédération Musicale de France est dû à la sage gestion et bienveillante clairvoyance de notre dévoué président Ehrmann.

Il a passé avec succès plus de 15 années de présidence. La Confédération Musicale de France peut être fière de lui, et personnellement j'ai collaboré avec lui aussi amicalement qu'efficacement. Il est un conseiller fidèle, et reste celui à qui les sociétés d'amateurs témoignent un grand merci et une profonde reconnaissance pour l'œuvre accomplie qui est belle et de grande envergure.

La Confédération Musicale de France est une « Grande œuvre » que chérissent tous les musiciens de nos sociétés musicales d'amateurs dans notre beau pays de France.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Hugonnet pour son important travail. M. Hugonnet a passé des journées entières sur ce rapport, car vous savez que notre comptabilité, comme je vous le rappelais tout à l'heure, est devenue de plus en plus compliquée. Je vous remercie donc de tout cœur, M. Hugonnet, et au nom de tous, j'en suis persuadé, de tout ce que vous avez fait.

Avant de mettre le rapport financier aux voix, je vais demander aux membres de la Commission de vérification des comptes de bien vouloir nous donner connaissance de leur rapport.

Rapport de la Commission de vérification des comptes

M. ATTYASSE. — Voilà le rapport qui a été rédigé par M. Saby et moi-même.

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de l'assemblée générale du 24 octobre 1968, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de 1968-1969 pour l'exercice clos le 30 septembre 1969.

Ces comptes ont été régulièrement mis à notre disposition et nous avons reçu à leur sujet les explications et justifications utiles, l'examen auquel nous avons procédé nous a permis de constater la parfaite correction et la concordance avec le bilan et les comptes de résultats soumis à votre approbation.

Nous vous engageons, en conséquence à approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés et les considérer comme l'exactitude des livres comptables.

La commission donne quitus au trésorier, lui adresse ses vifs compliments, ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour la bonne tenue des livres comptables et présente ses remerciements à M. Santoni, expert-comptable.

Fait à Paris, le 23 octobre 1969.

(Applaudissement).

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Attyasse et M. Saby, membres de la Commission de Vérification des comptes et je vais vous demander si vous avez des observations à faire sur le rapport financier.

Personne ne demandant la parole, je vais mettre le rapport financier aux voix. Quels sont ceux qui sont pour l'adoption du rapport financier ? pour ? contre ? abstentions ?

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Il nous faut adopter le projet de budget. Etes-vous d'accord pour adopter le projet de budget pour 1969-70 ? Contre ? Abstentions ?

Le projet de budget est adopté à l'unanimité. Merci.

VOTE DES RESOLUTIONS

M. LE PRESIDENT. — M. Hugonnet va vous donner connaissance des résolutions.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, du trésorier : l'assemblée générale approuve sans réserve les mouvements de trésorerie, recettes, dépenses, le bilan et compte de résultats pour l'exercice 1969-1970 et donne quitus au président et au trésorier.

Le résultat après amortissement pour le local, matériel, dotation sur les revenus mobiliers se traduit par un excédent de 53.177 F 75 (cinquante-trois mille cent soixante-dix-sept francs soixante-quinze centimes) inscrit au passif sous rubrique résultat 1968-1969.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. — Qui est pour l'adoption de cette résolution ? Contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La dénomination dotations revenus mobiliers sera portée à six mille francs (6.000 F) pour couvrir la provision indiquée au passif pour (5.590 F 94) cinq mille cinq cent quatre vingt dix francs quatre vingt quatorze centimes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. HUGONNET. — Si c'est nécessaire, l'an prochain ce sera augmenté. Il faut faire au moins deux étapes.

M. LE PRESIDENT. — Quels sont ceux qui sont pour l'adoption de la deuxième résolution ? Contre ? Abstentions ?

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité. Merci.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de porter la provision pour six mois de fonctionnement à (85.000 F) quatre vingt cinq mille francs au lieu de (75.000 F) soixante quinze mille francs par prélèvement sur résultats et solde résultat antérieur.

M. LE PRESIDENT. — La troisième résolution est mise aux voix. Pour cette résolution ? Contre ? Abstentions ?

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité. Merci.

Quatrième résolution

En vue de la possibilité de réalisation en 1970 du projet du « Centre de perfectionnement et de promotion », l'assemblée générale décide de porter la réserve pour la maison des sociétés de 150.000 F (cent cinquante mille francs) à 200.000 F (deux cents mille francs) par prélèvement sur résultats et solde résultat antérieur.

M. LE PRESIDENT. — Je mets cette quatrième résolution aux voix. Pour ? Contre ? Il n'y a pas d'abstentions ?

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Cinquième résolution

Etant données les résolutions 3-4 prises à cette assemblée, les résultats et solde antérieur indiqués au passif se trouveront réduits de 60.000 F (soixante mille francs) et deviendront 8.770 F 97 (huit mille sept cent soixante dix francs quatre vingt dix sept centimes pour solde nouveau à reporter.

M. LE PRESIDENT. — La cinquième résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. HUGONNET. — J'ai terminé, et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — M. Anne demande la parole.

M. ANNE. — Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, M. Ehrmann, à l'ouverture de ce congrès, vous a adressé des remerciements pour le présent qui lui a été offert. Je me dois de vous rendre compte de ma mission, puisque j'ai été un peu l'initiateur et le prospecteur de la collecte qui a été faite pour ce présent.

L'initiative est venue à Ajaccio, où j'ai commencé à jeter des jalons auprès de divers collègues qui étaient au congrès. Je leur ai demandé s'ils étaient d'accord pour que nous ouvrions une souscription dans les fédérations, afin d'offrir un présent à M. Ehrmann, à l'occasion de son départ, départ évidemment regretté, mais absolument irrévocable. Et ces collègues m'ont approuvé. Mais, comme toutes les fédérations n'étaient pas représentées à Ajaccio, j'ai adressé à la fin de juin à tous les présidents de fédérations une lettre, au nom de mes camarades du bureau, pour leur demander d'ouvrir cette souscription.

Je dois vous dire que cet appel a obtenu spontanément les résultats : mais également que j'ai dû faire quelques rappels, parce qu'il y avait des présidents de fédérations qui étaient en vacances, d'autres peut-être qui avaient oublié de répondre à la première demande.

Je dois vous dire que la souscription a permis de réunir la somme de 4.050 francs nouveaux, parmi lesquels il y a des dons personnels, dont j'ai donné les noms à M. Ehrmann. Je vous fais grâce de cette liste-là, par discrétion pour les donateurs.

Je vous fais grâce également des précisions sur les chiffres de la souscription par rapport aux fédérations, par discrétion aussi.

En tout cas, le résultat est celui que je vous ai indiqué.

Il y a quinze jours je suis venu à Paris, pour vraiment décider, avec mon ami Ehrmann et son fils, ce que notre président désirait que nous lui offrions.

M. Ehrmann est un ennemi de la télévision. Enregistrons qu'il n'en désire pas. Alors nous nous sommes reportés sur l'achat d'un appareil combiné, radio et tourne-disques. C'est un meuble très important. Nous ne pouvons pas vous le présenter ici, pour des raisons matérielles.

Nous avons demandé à Mme Ehrmann ce qui pourrait lui être agréable. Elle a choisi une paire de jumelles. Et nous avons répondu à son désir.

L'objet de ma démarche aujourd'hui était de vous rendre compte d'une façon précise de l'utilisation que nous avions faite de l'argent donné par la souscription. C'est chose faite.

Je suis heureux du succès obtenu. Vous pouvez maintenant comprendre la raison matérielle pour laquelle M. Ehrmann, tout à l'heure, en début de séance, vous a adressé des remerciements avant que vous n'ayiez connu le résultat de l'opération.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Je tiens à remercier M. Anne et je vous remercie tous. Je vous suis très reconnaissant, soyez-en certains.

J'ai également reçu une communication téléphonique de Lorient, l'autre jour, de M. Macé, avec qui, vous le savez ,nous avons eu des rapports à l'occasion de toutes les manifestations organisées par lui à Lorient. M. Macé a voulu aussi que son groupement m'offre un cadeau. Et il a chargé M. Semler-Collery de me le remettre.

M. SEMLER-COLLERY. — Les membres de la Société pour le rayonnement de la musique populaire et son sympathique président, Paul Macé, m'ont chargé de lire cette lettre à l'adresse de M. Ehrmann :

« Cher M. Ehrmann,

« A l'heure où vous allez prendre une retraite si justement méritée, permettez-nous d'apporter à l'homme et au musicien l'hommage de notre plus profond respect.

« Alliant à une modestie toute naturelle une profonde bonté, vous vous êtes acquis auprès de tous vos amis, et ils sont nombreux, des droits à une reconnaissance infinie.

« Musicien éminent, vous vous êtes consacré pendant de très nombreuses années, à l'enseignement musical, puis, comme président de la Confédération Musicale de France, à la diffusion de la musique dans le peuple. C'est à ce titre que notre Société pour le rayonnement de la musique populaire, à laquelle se joignent les musiciens et mélomanes de Lorient, a tenu à venir aujourd'hui vous exprimer sa plus vive reconnaissance »

Signé : Paul Macé.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. — Je vous remercie très vivement.

M. SEMLER-COLLERY. — Et je vous remets aussi ce joli cadeau breton.

(Applaudissements).

M. SEMLER-COLLERY. — Mission accomplie.

M. LE PRESIDENT. — Je vous remercie, Cher Ami, d'avoir bien voulu transmettre cette lettre de la part de M. Paul Macé et des membres de sa Société pour le rayonnement de la musique populaire à Lorient. Je vous prie à mon tour de bien vouloir transmettre à M. Paul Macé mes remerciements, et de lui dire combien je suis sensible à ce geste.

M. Christnach demande la parole. Je la lui donne.

M. CHRISTNACH. — M. le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, permettez-moi d'intervenir à ce moment seulement pour vous faire savoir que la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique n'a pas encore vu venir le moment d'offrir un cadeau à M. le Président Ehrmann, parce que M. Ehrmann n'a pas encore le droit de quitter la Confédération Internationale.

(Applaudissements)

Je voulais simplement vous faire savoir que M. Ehrmann est encore là pour deux années, puisqu'il a été élu pour deux ans encore. Et nous espérons qu'ici les Amis de M. Ehrmann voudront bien prolonger la délégation du représentant français à la Confédération Internationale. Je vous en remercie d'avance, Mesdames et Messieurs.

(Applaudissements).

LE PRESIDENT. — Je remercie M. Christnach pour cette marque de confiance et vous suis reconnaissant à tous d'avoir bien voulu donner votre accord.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour

STAGES

M. LE PRESIDENT. — Les comptes rendus de stages paraissent dans le journal, tout à l'heure notre ami Roger Thirault en a parlé dans son rapport moral. M. Robert voudrait-t-il dire un mot à ce sujet ? Je lui donne la parole.

M. ROBERT. — Je peux dire que quand les stages marchent bien, cela fait plaisir. Hier, je me suis un peu emporté, quand on a parlé de la question, et je m'en excuse. Mais j'y ai apporté toute ma flamme habituelle. Et je pense ne pas avoir trop ennuyé ceux qui m'ont entendu. Aujourd'hui, rassurez-vous, je ne serai pas aussi violent qu'hier.

Ce qu'on peut dire, c'est que nous avons mis 11 ans à faire un stage valable à Aix-en-Provence.

Donc, cette année pour la première fois, nous avons eu un stage remarquable. Dans un sens, ce n'est pas dû à nous, c'est dû à nos moniteurs d'enseignement en cours supérieur. Ils ont élevé le niveau de ce cours à ce que désiraient M. Ehrmann et M. de la Casinière.

M. Ehrmann, comme M. de la Casinière, nous reprochaient toujours de recevoir, dans ces stages, des stagiaires qui n'avaient pas un niveau suffisant. Et ils avaient raison. Mais ma fonction, comme je l'ai exposé hier, est de m'adresser à la masse. Et je prétends qu'il n'y a pas d'enfants réfractaires à l'enseignement musical : il n'y a que de mauvais éducateurs en matière de musique. Par conséquent, la réforme à accomplir doit porter sur ceux qui dirigent l'enseignement musical, et pas sur les enfants.

A force de patience, maintenant le contact entre les stagiaires et les éducateurs se fait en quelques minutes. Evidemment, on arrive avec un programme, il le faut, dans un stage. Mais quand on s'aperçoit que le niveau des stagiaires ne peut pas atteindre celui du programme qu'on avait fait, il faut immédiatement faire marche arrière, et s'adapter aux stagiaires, de façon qu'au bout des quinze jours ils ne partent pas en disant : « Je n'ai rien compris. » Et malheureusement, jusqu'à l'année dernière, c'est ce qui arrivait, le niveau des stagiaires était toujours trop bas. Mais ne parlons pas du passé : parlons simplement de ce qui a été réalisé en 1969.

Nous pouvons d'abord constater que, sur les 50 stagiaires inscrits, nous avons fait deux sections, qui, d'après les tests, ont départagé les élèves, 25 d'un côté et 25 de l'autre. Tous les élèves reçus avaient, d'après la décision qui figure au règlement, une première mention de cours moyen. Mais malheureusement, malgré cette première mention qui avait été donnée à tous, j'ai le regret de dire que certains stagiaires n'avaient pas le niveau suffisant, et même, ce qui est assez grave, que certains des stagiaires qui avaient obtenu une première mention n'avaient jamais chanté, ni fait une dictée. (Protestations dans la salle). Si, je peux le prouver. Si je le dis, c'est parce que j'en ai la preuve. Enfin on y viendra petit à petit ; on y viendra pour différentes raisons. N'en parlons plus. Parlons plutôt des stagiaires du groupe A, qui nous ont donné satisfaction.

Je vous rappellerai simplement ceci : il y a 5 ou 6 ans peut-être, lorsque Maître de la Casinière venait à nos stages régulièrement, avec certains principes d'enseignement qu'il voulait appliquer. Et il avait un principe merveilleux, c'était de faire travailler les stagiaires sur les chorals de Bach, qui sont indiscutablement, pour tous les musiciens, la base de l'enseignement. Et, voulant faire cette expérience même avec des premiers prix de Paris, présents à ce stage, il a constaté, à la fin du stage, que le résultat était négatif.

Devant ce résultat négatif, il fallait accuser évidemment ceux qui avaient formé ces élèves. Et cette année, quand j'ai constaté le niveau des stagiaires, nous avons repris ce travail sur les chorals de Bach. Alors, Messieurs, vous ne me croirez peut-être pas, mais vous n'avez qu'à venir voir, je n'ai pas l'habitude de bluffer, et ce que je vous reproche, c'est justement de ne pas venir voir à Aix-en-Provence ce qui se passe.

Si vous venez, vous verrez ce que j'ai vu : En travaillant sur les chorals de Bach, nous avons pu atteindre ce but, en amateurs, je dis bien en amateurs, qui semble vraiment incroyable, et pourtant c'est vrai, de pouvoir faire chanter le soprano pendant que le reste écrivait l'alto, de faire chanter l'alto pendant que les élèves écrivaient le ténor, je parle des élèves qui chantaient, et de faire chanter le ténor pendant que les élèves écrivaient la basse, et les quatre parties étant réalisées les élèves chantaient le choral.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'importance que cela peut avoir, pour un futur chef de musique amateur, de pouvoir lire une partition, non pas en suivant la ligne mélodique du piston ou de la clarinette, mais de pouvoir suivre la partition verticalement.

C'est à la suite de ce stage que je peux dire qu'il est possible maintenant de faire ce que M. Ehrmann avait rêvé, et qu'il fera tout de même, bien qu'il ne soit plus président de la Confédération bientôt, mais peu importe la présidence, ce qui compte, c'est le musicien. Il pourra faire son cours de direction de cours d'excellence, qui permettra aux présidents de fédérations, lorsqu'il leur faudra remplacer un vieux chef, ou un chef parti pour différentes raisons, d'avoir quelqu'un de valable pour le remplacer.

Et ce que nous avons fait cette année, nous le referons l'année prochaine. Nous pourrons même le refaire avec plus d'élèves, puisque nous aurons plus de professeurs maintenant. Dans les cours supérieurs, nous avons maintenant une émulation terrible. Nous avons vu des choses étonnantes.

Pour la première fois, j'ai entendu des élèves qui étaient dignes d'entrer au Conservatoire, mais pas dans les classes préparatoires, dans les classes supérieures. Un directeur de Conservatoire devrait pouvoir dire : « Envoyez-moi vos élèves, le Conservatoire va bénéficier du travail que vous avez fait ». Mais en bénéficier sur le plan supérieur, pas sur le plan préparatoire. Quand j'étais au Conservatoire, il n'y avait pas de cours préparatoire, ni de cours moyen ; il n'y avait que des cours supérieurs. Les Conservatoires sont de grandes écoles, qui ne devraient s'occuper que des cours supérieurs.

Donc il existe un manque d'harmonie entre les Conservatoires et nous, un manque d'harmonie que l'on critique, et que je suis le premier à combattre. Il y a une harmonie à créer, de façon que les Conservatoires bénéficient de notre travail.

Les professionnels ne vivront que grâce à nous, car, qu'ils le veuillent ou pas, sans nous ils ne feront jamais rien. Ils n'auraient pas d'auditeurs pour les écouter. Nous formons des auditeurs, nous formons des musiciens, nous formons des gens ayant des bases solides. Les Conservatoires doivent agir de même à notre égard. Ils devraient se dire : « ils ont œuvré pour nous, à nous d'œuvrer pour eux ». Et œuvrer pour nous, ce serait nous envoyer les éléments nécessaires à la formation de nos sociétés.

Ce sera réalisé sous réserve qu'il y ait des éducateurs valables, et des chefs de musique valables et que les professeurs de Conservatoire ne disent pas : « Tout ce qu'on a appris dans les sociétés, c'est tout à recommencer, parce que ç'a été mal appris. » Car c'est là le drame. Mais je reviens aux stages.

Le stage d'Aix-en-Provence, je vous sollicite de venir le voir, de venir constater ce qui s'y passe, de venir simplement avec l'esprit critique, avec l'esprit d'y trouver des choses qui ne sont pas bien, des choses qui ne vont pas, car nous avons besoin de tous les conseils, de toutes les directives ; mais ce que je vous demande, c'est de venir y constater le travail qui se fait, et cela en espérant vous montrer non seulement 25 stagiaires, mais 50 stagiaires, dignes de ce qu'on appelle peut-être la musique d'amateur, mais qui doivent montrer au moins que les amateurs existent, mais qu'il y a une musique tout court. Entre les amateurs et les professionnels, il n'y a qu'une différence : c'est que l'amateur aime la musique, il en fait plus ou moins bien ; chez le professionnel, l'argent atténue cette chose-là. Il l'aime plus ou moins bien.

Alors je pense que la différence est en notre faveur, bien que la qualité d'artiste des professionnels ne soit pas négligeable, et pour eux c'est une nécessité vitale. Mais ce qu'il faut, c'est les amener petit à petit, la main dans la main, à venir se joindre à nous, et à ne plus nous critiquer, parce que le professionnel sort de l'amateur, et tous ceux que nous connaissons ceux qui sont nos amis, ont été formés par nous, même par moi et par d'autres. J'ai eu des premiers prix de Paris formés par une petite commune. Et même qui se souviennent du père Robert, qui les a formés quand ils avaient 5 ans.

Voilà. Vous pouvez critiquer ce que nous faisons dans les stages. Mais on n'a pas le droit de critiquer quand on n'a pas vu. Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Merci, M. Robert. J'ajouterai simplement ceci : tous les stagiaires ont donné des résultats. Dans les stages que nous avons faits à Marly, à Montry, à Klippeneck et à Alpirsbach en Allemagne, nous avons des stagiaires qui ont obtenu des premiers prix au Conservatoire de Paris. C'est ainsi que notre ami Soustrot, ici présent, vient de passer le concours d'entrée au Conservatoire de trombone basse. M. Semler-Collery, le président du jury, estime qu'il a passé un concours remarquable. Nous avons un autre de nos amis, Guy Touvron, qui a obtenu, l'année dernière, un 1er prix de cornet au Conservatoire de Paris, cette année un 1er prix de trompette. Il vient de passer le concours pour être professeur dans les conservatoires. Il a obtenu le diplôme. Nous pouvons l'en féliciter. J'insiste, parce que, en Allemagne, il a donné des leçons aux jeunes Allemands qui suivaient nos stages. Encore une fois, toutes nos félicitations.

J'adresse également tous nos remerciements à tous ceux qui ont participé aux stages, et en particulier à mon ami Dondeyne, qui est là, je suis très heureux de le saluer, il m'a beaucoup aidé.

(Applaudissements).

M. Dondeyne, venez donc nous en parler vous-même.

M. DONDEYNE. — D'abord, bonjour, Messieurs. J'entends parler de stages. Avec M. Ehrmann, nous avons fait plusieurs stages. Je voudrais simplement faire remarquer qu'à celui de Montry, nous avions là des élèves du Conservatoire de Bruxelles, et des Luxembourgeois ; nous avions des premiers prix de Luxembourg, en instrument, qui étaient remarquables. Ils sont venus dans notre stage de Montry pour essayer de se perfectionner ; et ils y ont trouvé un intérêt énorme, ce qui prouve bien que nos stages offrent, même à un niveau supérieur, quelque chose qui apporte un élément nouveau, même à ceux qui ont été éduqués au Luxembourg, au Conservatoire. Cela veut dire qu'ils sont quand même intéressants. Nous avons eu également des seconds prix de Bruxelles qui sont venus chez nous pour se perfectionner en solfège, en harmonie, en instrument. Et, à la suite des contacts qu'ils ont eus avec nous-mêmes, ici en France, ils ont l'intention de se présenter au Conservatoire de Paris dans la classe d'harmonie de Roger Boutry. Et ils en sont très capables d'ailleurs.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet des stages. Cela fait encore un recrutement qui, grâce à la Confédération Musicale de France, par le moyen des stages, est intéressant.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Merci encore, cher ami. Nous passons au point suivant.

Vœu concernant l'enseignement musical dans tous les degrés d'enseignement général.

M. LE PRESIDENT. — Nous avons hier, dans la réunion du comité artistique, passé une grosse partie de l'après-midi à préparer ce vœu, pour faire la synthèse de tous les vœux concernant l'enseignement ; et je remercie la commission qui, hier, a bien voulu faire cette synthèse. Je vais donner la parole à M. Briançon, qui va résumer d'une façon formelle tous les vœux qui ont été présentés à ce sujet.

M. BRIANÇON. — M. le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Les membres de la commission de l'enseignement, réunis hier en assemblée générale :

— M. Briançon, Fédération du Nord et du Pas-de-Calais ;

— M. Deltour, Fédération du Gers ;

— M. Verdier, Fédération de la Haute-Garonne ;

— M. Dupouy, Fédération de l'Indre ;

— M. Pichelin, Fédération de l'Aisne ;

— M. Ciran, Fédération du Sud-Ouest,

m'ont désigné pour faire au congrès une déclaration préalable dont je vais vous donner connaissance.

Durant la journée d'hier, nous avons longuement confronté nos vues sur cette importante question de l'enseignement musical scolaire primaire. Et si nous sommes tous d'accord sur la nécessité de donner le goût de la musique aux enfants dès leur plus jeune âge, nous avons constaté l'existence de nuances sur les moyens à employer, suivant les traditions ou les méthodes appliquées dans différentes régions.

Cependant, au nom de la commission qui a été chargée de faire la synthèse, je voudrais vous rappeler que la situation que nous déplorons exige une solution immédiate, respectant les idées fondamentales :

— Respect intégral des programmes et des horaires d'enseignement musical dans les écoles primaires, faisant l'objet des textes réglementaires rappelés d'autre part, d'où la nécessité de rappeler le caractère légal de cet enseignement, la méconnaissance volontaire des textes et l'abandon que nous constatons.

— Faire part de nos suggestions, pratiques et raisonnables, destinées à remédier à la carence des maîtres qui dispensent cette discipline musicale élémentaire.

En conséquence, après lecture et discussion des vœux présentés cette année par les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais et du Sud-Ouest, le congrès confédéral doit adopter le vœu de synthèse ci-après :

« La 61ème assemblée générale des sociétés musicales, réunies dans la Confédération Musicale de France,

— Informe M. le ministre de l'Education nationale des graves difficultés de recrutement rencontrées par les sociétés musicales — principalement dans les centres ruraux — à la suite des prolongations successives de la scolarité obligatoire et de l'abandon des programmes et horaires d'enseignement musical dans les écoles primaires.

— Demande instamment qu'il rappelle la nécessité de respecter les programmes et horaires résultant des instructions réglementaires des 17 octobre 1945, 23 novembre 1956, 21 août 1958 — pour les dernières en date — et que les études musicales élémentaires scolaires soient sanctionnées par des épreuves obligatoires à tous les examens primaires, secondaires, techniques.

— Déclare que seules, ces mesures sont actuellement susceptibles de créer chez les enfants le goût de la musique, permettre et favoriser le recrutement recherché par nos sociétés, près de qui la jeunesse peut occuper sainement ses loisirs et développer la culture musicale ébauchée à l'école.

— Estime que pour obvier provisoirement au manque de préparation de nombreux maîtres, à cet enseignement, il convient d'autoriser les spécialistes locaux : chefs de musique, professeurs, répétiteurs, à enseigner dans les écoles primaires, après l'obtention d'un certificat d'aptitude à l'enseignement primaire de la musique, à créer et officialiser.

— Rappelle l'urgence de l'étude et l'application pratique rapide de ce vœu, afin de sauver les sociétés musicales dont la plupart se débattent dans des difficultés sans cesse aggravées, qu'elles ne peuvent surmonter, malgré leurs efforts.

— Réclame la mise en place rapide de conseillers pédagogiques de circonscription par analogie avec le régime adopté pour l'éducation physique.

— Enfin, la Confédération Musicale de France apprécie la déclaration de M. le ministre affirmant dans sa conférence à l'école de Sèvres, que « Tout se joue à l'école », en précisant « y compris la musique en France et la survie de nos sociétés musicales populaires, dont la mission sociale et éducative n'est plus à démontrer ».

Enfin, la commission qui présente ce vœu de synthèse demande au Bureau confédéral de suivre en toute priorité cette question, et d'ouvrir une rubrique sur la musique à l'école primaire dans le Journal de la Confédération, afin que les fédérations et les sociétés, toutes intéressées au même titre, soient informées rapidement de la suite donnée aux propositions contenues dans ce vœu, qui ne doit pas être traité avec la désinvolture jusqu'ici constatée de la part de l'Education Nationale.

Nous allons ajouter à ce vœu, à la suite de l'observation très pertinente de M. Ehrmann, le paragraphe suivant :

« Sollicite de M. le ministre la présence de représentants de la Confédération Musicale de France au sein de la Commission de l'Enseignement créée par le ministère de l'Education Nationale ».

Nous sommes bien d'accord sur ce dernier point ?

M. ROBERT. — Je demande simplement que dans le vœu qui vient de nous être soumis,qui est un vœu très important, on ajoute, dans le paragraphe où il est question des conseillers pédagogiques : « ayant des diplômes musicaux reconnus par les Conservatoires ».

M. THIRAULT. — C'est ce que j'avais d'ailleurs demandé.

M. ROBERT. — Autrement on mettra des instituteurs qui ne se-

ront pas musiciens, comme conseillers pédagogiques.

M. ANNE. — Dites « des conseillers pédagogiques qualifiés ».

M. THIRAULT. — « Qualifiés musicalement ». Il faut se méfier.

M. ROBERT. — Il vaut mieux bien préciser. Les conseillers pédagogiques, ils existent maintenant, mais pas musicaux.

M. LE PRESIDENT. — « Spécialisés dans l'enseignement musical ».

M. ROBERT. — Désignés peut-être par les Conservatoires.

M. LE PRESIDENT. — On le mettra dans le vœu. Avez-vous d'autres observations à faire sur ce vœu de synthèse ? Alors je le mets aux voix. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Et je remercie la commission de son travail. Nous passons maintenant aux autres vœux présentés par les fédérations.

Vœux présentés par les Fédérations.

Fédération de l'Ile-de-France

M. LE PRESIDENT. — Nous avons un vœu de l'Ile-de-France au sujet de la création auprès du Service de la Musique de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision Française d'un comité représentant les sociétés ou groupements de musiciens amateurs.

Ce vœu a été étudié hier. Nous avons été d'accord pour vous le présenter aujourd'hui. Maintenant je le mets aux voix. Qui est d'accord pour l'adopter ?

M. Etienne LORIN. — Je pense que ce vœu ne reflète pas exactement ce qu'on avait pensé hier, et je vais me permettre de vous en soumettre une nouvelle rédaction. Ce n'est pas exactement ce que nous avions souhaité, parce qu'en demandant la création d'un comité, nous pouvons être certains que ce vœu sera rejeté purement et simplement. Pourquoi ? Parce que pour créer un comité il s'agit de nommer 4 ou 5 personnes au moins, et cela va être très compliqué. Je pense par conséquent qu'il faudrait présenter la chose autrement. Je viens de rédiger un autre vœu, il pourra d'ailleurs être modifié, si vous le jugez utile, et il serait adressé au directeur général de l'ORTF :

« Les programmes musicaux tenant une place très importante dans les programmes de l'Office de Radiodiffusion et Télévision Française, la Confédération Musicale de France, consciente de représenter le mouvement musical amateur français, demande au directeur général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision Française d'étudier les propositions suivantes :

— Nomination de représentants du mouvement musical amateur français au conseil d'administration de l'ORTF.

(C'est-à-dire un comité qui est fait de personnalités représentant diverses disciplines, aussi bien littérature qu'autre chose. Et dans ce comité, il y a des musiciens ; il y a aussi des représentants des auditeurs et des téléspectateurs. Il pourrait donc très bien y avoir aussi des représentants du mouvement musical amateur. Cela ne dépend peut-être pas en réalité du directeur général de l'Office, mais je pense que cela dépend du gouvernement. Seulement il faut déjà le demander au directeur, je crois, avoir son avis).

— Nomination d'un ou deux représentants du mouvement musical amateur français au conseil d'administration de la musique de l'ORTF.

(Ceci parce qu'il y a en dessous du comité dont je parlais tout à l'heure, au point de vue du fonctionnement, un Comité de la musique, qui est, lui, habilité à faire la programmation et à s'occuper de tout ce qui a trait à la musique. Je pense que c'est là qu'on pourrait demander la création d'un poste ou deux pour avoir des représentants, étant donné qu'il y a uniquement des professionnels dans ce comité) ».

Voilà pourquoi j'ai rédigé le vœu que je viens de vous lire. Si quelqu'un a une suggestion à faire pour le modifier, ou pour ajouter quelque chose, on pourrait le demander.

M. THIRAULT. — Je m'excuse, M. Etienne Lorin, mais est-ce que vous ne pourriez pas donner lecture du vœu d'un bout à l'autre, sans commentaires, pour qu'on entende bien le fond ?

M. Etienne LORIN. — Je vais relire.

La Fédération des Sociétés Musicales de l'Ile-de-France demande à la CMF de proposer au Service de la Musique de l'Office de Radiodiffusion et Télévision Française la création d'un comité représentant les sociétés ou groupements de musiciens amateurs.

Par sa présence, ce comité apporterait à la direction générale de la musique de l'ORTF le point de vue des musiciens amateurs actifs sur le plan programmation et sur le plan diffusion de la musique parmi les musiciens amateurs.

M. THIRAULT. — Je demande qu'on remplace « le mouvement musical amateur français » par « la Confédération Musicale de France ».

M. Etienne LORIN. — D'accord, la Confédération Musicale de France.

M. LE PRESIDENT. — Oui, je pense que cela vaut mieux. Y a-t-il des observations sur ce vœu ? Alors je vais le mettre aux voix. Qui est d'accord pour l'approuver ? Contre ? Abstentions ?

Le vœu est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Fédération de Haute-Garonne

M. LE PRESIDENT. — La Fédération de la Haute-Garonne a présenté un vœu, demandant la création d'une Commission nationale de l'enseignement, qui aurait pour premières tâches :

1) D'établir un rapport de synthèse de ce qui existe, après avoir pris contact avec les responsables départementaux et régionaux de l'enseignement musical.

2) De faire des suggestions quant à la coordination sur le plan national des expériences locales et à l'action à mener auprès des pouvoirs publics.

La Fédération de la Haute-Garonne avait pensé que ce rapport et ces projets de résolutions devraient être présentés au congrès de Tarbes. Mais je ne crois pas que ce soit nécessaire, parce qu'hier nous l'avons adopté en principe.

M. VERDIER. — La Fédération de la Haute-Garonne avait en effet présenté ce vœu. Hier nous avons discuté de l'enseignement musical, d'une façon plus générale. Certaines Fédérations, notamment la Fédération du Sud-Ouest, ont repris la question, en la mettant un peu sur une autre voie. Nous avons étudié, et nous venons d'adopter il y a 5 minutes, un vœu pour l'avenir. Nous tendons depuis longtemps à ce que l'enseignement musical populaire prenne forme. Mais il faut penser aussi au présent. A des sociétés comme les nôtres, il faut leur pain quotidien. J'ai l'impression que le travail que nous faisons équivaut à étudier avec un architecte un bel édifice, mais pour l'an 2000. Et d'autre part, nous avons l'impression que les efforts qui sont faits par les sociétés musicales, par les fédérations régionales ou départementales, ou même par certaines associations spécialisées, ne sont pas assez conjugués pour permettre d'arriver à une solution.

Où en sommes-nous, au point de vue de la jeunesse ? Nous voyons bien que les jeunes se rapprochent de plus en plus de la musique. Il suffit de regarder le nombre des élèves, dans les Fédérations. A Toulouse nous avons monté une Association départementale des écoles de musique de la Haute-Garonne, qui n'est pas une section de la Fédération. C'est une société qui a son statut indépendant. De plus, nous avons intéressé à cette association la Préfecture, la direction de la Jeunesse et des Sports, le Conseil général, le Conservatoire, et dans les réunions que nous faisons, que ce soit des assemblées générales ou des réunions particulières, nous avons toujours un représentant de la Jeunesse et des Sports, un du Conservatoire, et bien souvent un représentant de l'Inspecteur d'académie.

Nous avons choisi ce moyen-là pour arriver à une solution rapide du problème de l'enseignement musical. Cela fonctionne depuis trois ans maintenant. Cette année nous avons 150 élèves. Cela vient de ce que nous avons réussi à intéresser tout le monde à cette association.

C'est pour cela que nous demandons l'adoption rapide du vœu que nous avons présenté. Et, si vous le permettez, je demanderais également une exécution rapide du vœu. Car présenter des vœux, c'est très bien. Encore faut-il qu'ils aient une exécution assez rapide.

M. LE PRESIDENT. — Ils ont une exécution immédiate.

M. VERDIER. — Je ne veux pas dire, ici, au sein de la Confédération Musicale, mais ailleurs. Nous avons demandé la création d'une commission de consultation, qui s'occuperait d'étudier les moyens à employer, et la généralisation de ces moyens, pour arriver à un résultat. Pour nous, ç'a été la création d'une association des écoles de musique. Pour d'autres, ce sera autre chose. Il s'agit de créer une commission qui se réunira pour étudier les différents rapports ; et de là elle tirera peut-être un enseignement général pour toutes les Fédérations, pour arriver à avoir une action groupée à l'échelon national, et à attirer l'attention des pouvoirs publics.

Ce qu'il faut, c'est que les associations qui pourraient se créer, comme celle que nous avons faite en Haute-Garonne, et qui seraient indépendantes des Fédérations, ne s'écartent pas des Fédérations ; il faut qu'elles continuent à faire de la musique avec nous.

Cette commission nationale de l'enseignement dont nous demandons la création devrait se réunir, à notre avis, assez rapidement. Les présidents de Fédérations recevraient, par le canal de la Confédération Musicale, un questionnaire, un questionnaire précis, de façon à ne pas prendre de chemins détournés. La Commission se réunirait dans le courant de janvier, et au mois de février elle pourrait déjà avoir établi un programme de travail. Nous avions en effet parlé de présenter ce projet au congrès d'été à Tarbes. Mais nous estimons que ce serait trop tard. Cela nous ferait perdre une année. Et nous demandons que ce soit fait tout de suite, si vous êtes d'accord.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Verdier de son exposé. Est-ce que quelqu'un demande la parole.

M. ROLANDO. — Je demande la parole simplement pour dire que j'ai entendu tout à l'heure M. Briançon dire qu'une commission nationale de l'enseignement doit être créée. Cela paraît par conséquent répondre au vœu de M. Verdier.

M. LE PRESIDENT. — Non, ce n'est pas la même chose. Ce que disait M. Briançon, c'est qu'il fallait demander que la Confédération Musicale ait des représentants au sein de la commission de l'enseignement créée au ministère. Ce n'est pas pareil. Ici, il s'agit d'une commission nationale de l'enseignement au sein de la Confédération. Je remercie vivement M. Verdier, qui a fait un très gros effort dans sa région. Et à Saint-Lys par exemple, qui est une toute petite ville, il y a une école importante. Les résultats sont déjà très intéressants. Passons au vœu suivant.

Fédération du Nord et du Pas-de-Calais

M. LE PRESIDENT. — Il s'agit d'un vœu très important, sur la TVA.

M. BRIANÇON. — La question a été traitée hier. A la base de ce vœu, il y avait mon secrétaire général, M. Rose, qui va vous en entretenir, si vous voulez bien. Il vous donnera le vœu qui a été rédigé conformément aux décisions prises hier.

M. LE PRESIDENT. — Je reprends la parole pour dire que cette question de TVA, il y a plusieurs mois déjà que je m'en suis occupé. J'avais même adressé une lettre recommandée au ministre des Finances, M. Giscard d'Estaing, pour lui demander justement de diminuer cette taxe de 19 %, incidence 23,456 %. Et malheureusement la lettre que j'ai reçue en réponse, et dont je vais vous donner connaissance, refuse catégoriquement une diminution quelconque de la taxe.

M. ROSE. — M. le Président, Mesdames, Messieurs, il est un impôt en France qui, actuellement, est en train de prendre la tournure d'un monstre, que toutes les activités industrielles ou commerciales contestent ou renient. Et les contestataires verraient facilement la suppression pure et simple de la TVA.

Par quoi la remplacerait-on ? On n'a pas donné la recette. Les protestataires, et nous en sommes, je pense, admettraient quand même que, pour équiper nos écoles de musiques, municipales ou non, il y aurait lieu de prévoir, sinon la suppression, tout au moins un aménagement de la TVA, pour la ramener à un taux plus raisonnable. Aussi, et j'en aurai terminé avec mon petit préambule, la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais dépose entre les mains de M. Ehrmann, président de la Confédération, pour le faire suivre aux pouvoirs compétents, le vœu ainsi rédigé :

« La Confédération Musicale de France attire à nouveau l'attention de M. le ministre des Finances sur le fait que les instruments de musique utilisés par les sociétés populaires de musique sont depuis l'origine passibles de la TVA au taux de 19 %, avec une incidence mathématique de 23.456 %.

« Elle insiste sur le fait que les sociétés musicales, si utiles à la vie de nos communes, ont un caractère essentiellement social, culturel et sans but lucratif ; qu'elles fonctionnent de plus en plus difficilement avec des moyens financiers très restreints ; que l'acquisition d'instruments de musique leur pose des problèmes insolubles, et menace l'existence de nombre d'entre elles, tant ceux-ci ont augmenté de prix depuis une décade.

« Vous savez en effet que les instruments de musique ont suivi l'augmentation du coût de la vie, mais peut-être avec une certaine allégresse, qui n'a rien de musical, celle-là.

« Elle demande qu'à l'occasion des modifications envisagées par le Gouvernement, simplification et aménagement de la TVA, les instruments acquis pour les sociétés légalement déclarées, soient classés dans la catégorie la moins élevée, et qu'en tout cas les taux appliqués soient au moins égaux à ceux applicables au matériel utilisé pour la pratique des sports.

« Elle suggère (c'est le but essentiel de ce vœu) aux Fédérations régionales d'intéresser à ce vœu tous les parlementaires de leurs régions respectives ».

C'est ce que fera d'ailleurs la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, soyez-en persuadés. Messieurs, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. — Attention, je crois tout de même qu'il aurait été bon de rappeler la réponse négative de M. le ministre des Finances.

M. ROSE. — D'accord.

M. LE PRESIDENT. — Parce que ce n'est pas la première démarche, et nous avons déjà eu une lettre à ce sujet. Alors je crois qu'il faut dire combien nous avons été navrés d'une réponse semblable. Je vais vous donner connaissance de la réponse, vous allez voir ce qu'elle dit.

M. ATTYASSE. — Avant, sans connaître les motifs de ce qui vous a été répondu, je voudrais dire quelque chose sur le vœu qui a été émis, si vous le permettez, M. le Président.

M. LE PRESIDENT. — Voulez-vous entendre d'abord la lettre ?

M. ATTYASSE. — Je ne voudrais pas être influencé par la réponse du ministre en ce qui concerne la TVA. Pourquoi ? Parce que la TVA est uniforme pour beaucoup d'articles, d'abord. Et puis vous demandez quelque chose que vous n'obtiendrez pas, c'est-à-dire vous mettre sur le même pied que ce qui concerne le sport pour les achats d'instruments de musique. En effet les articles de sport paient également une TVA de 19 %, c'est-à-dire 23,456 % comme incidence. Alors, à mon avis, les démarches que pourrait faire la Confédération, et le vœu tel que vous l'avez rédigé, n'obtiendront pas satisfaction. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE PRESIDENT. — Je vais donner connaissance de la lettre, si vous voulez bien. D'abord, comme je vous le disais tout à l'heure, j'avais envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à M. Giscard d'Estaing, au mois de septembre, le 1er septembre exactement, et j'ai attendu jusqu'au 15 octobre à peu près pour avoir une réponse d'un chef de service. Voici la réponse qui m'a été faite. Mais avant de vous en donner connaissance, je tiens à vous dire, M. Attyasse, que je ne partage pas tout à fait votre point de vue sur l'uniformité de la taxe appliquée sous le nom de TVA. Il y a tout de même, par exemple, les livres scolaires, la musique, sous la forme des méthodes musicales, qui bénéficient d'une taxation à un taux spécial. Alors, comme les instruments qui sont achetés par nos sociétés sont des instruments qui servent à l'éducation populaire, je ne vois pas pourquoi on ne les ferait pas bénéficier aussi d'un taux spécial de TVA.

Enfin voici la lettre que j'ai reçue en réponse à la mienne :

« Monsieur le Président,

Par lettre du 1er septembre 1969 vous avez bien voulu appeler l'attention sur l'intérêt que présenterait pour les sociétés affiliées à votre Confédération une réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux instruments de musique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en l'état actuel des textes, les instruments de musique sont passibles de la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal.

Ce taux s'applique à un très grand nombre de marchandises ou objets, et la mesure que vous préconisez ne pourrait ainsi manquer de susciter des demandes analogues et tout aussi justifiées pour d'autres biens meubles. Il en résulterait, dès lors, pour le budget de l'Etat, des pertes importantes qu'il n'est pas actuellement possible d'envisager.

Dans ces conditions, je me trouve privé des moyens de réserver une suite favorable à votre demande.

Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de service ».

Alors je reprends la question. Je dis ceci : du moment que pour des méthodes, pour des livres scolaires, il y a une taxation spéciale, moi j'estime qu'étant donné que les instruments de musique que nos sociétés achètent sont du matériel éducatif, ils devraient également bénéficier d'une taxation spéciale.

Remarquez qu'il en est de même pour beaucoup de choses en France, malheureusement. J'ai été aux dernières réunions de l'UNESCO deux jours de suite, vous le savez, puisque je présentais le rapport sur le budget du Conseil international de la musique. Et nous avons parlé justement à ces réunions de l'entrée du matériel culturel expédié par l'entreprise de l'UNESCO. La France est un des rares pays qui exige des taxes pour l'entrée de ce matériel.

Alors une protestation a été faite dernièrement ; je crois quand même qu'il faut reprendre la question, mais en nous inspirant de la réponse que nous avons reçue, et en disant que nous ne considérons pas que nos instruments sont du matériel quelconque, mais bien un matériel éducatif.

M. ROSE. — Messieurs, pendant que M. Ehrmann vous parlait, M. Briançon a apporté une modification rapide au texte que je vous avais communiqué, et qui, je crois, répond au vœu de notre interlocuteur. Je reprends l'avant-dernier paragraphe :

« Elle demande qu'à l'occasion des modifications envisagées par le Gouvernement, relatives à la simplification et à l'aménagement de la TVA, les instruments acquis par les sociétés légalement déclarées soient classés dans la catégorie la moins élevée, et bénéficient des taux généralement accordés aux objets relatifs à l'éducation populaire.

M. ATTYASSE. — C'est mieux.

M. LE PRESIDENT. — Très bien.

M. ATTYASSE. — C'est la meilleure solution.

M. MARTEAU. — Il y a quelque chose, dans les dispositions qui intéressent la TVA, qui est encore beaucoup plus intéressant : c'est que les partitions musicales sont taxées seulement à 11,73 %. Voilà déjà une catégorie plus intéressante que la catégorie du matériel utilisé pour les sports.

M. LE PRESIDENT. — C'est ce que je vous disais tout à l'heure.

M. WEGL. — Je voudrais avoir un duplicata de votre demande, pour le faire passer directement à M. Giscard d'Estaing, qui est le maire de Chamalières. On peut, je crois, procéder de cette façon. Peut-être même ses services ne lui ont-ils pas communiqué votre lettre.

M. LE PRESIDENT. — Tout à fait d'accord. Je vous remercie.

M. AMELLER. — Il faudrait savoir qui a signé la réponse.

M. LE PRESIDENT. — C'est signé d'un chef de service.

M. AMELLER. — Les chefs de service, il y en a beaucoup.

Comme le disait notre collègue, le ministre ne l'a peut-être même pas vue, comme cela arrive bien des fois.

M. LE PRESIDENT. — Bien sûr.

M. THIRAULT. — On a discuté cette question-là à la réunion de bureau, jeudi après-midi. Et j'avais proposé qu'en plus du vœu qui sera déposé par la voie normale, tous les présidents puissent obtenir la copie intégrale de ce vœu et la transmettent directement, en particulier ceux qui ont parmi leurs députés des personnalités du gouvernement, à leurs parlementaires. Je crois que nous avons trois ou quatre délégués ici qui ont des ministres tout près d'eux. Et je crois qu'il serait relativement très facile de les sensibiliser. Obtenir satisfaction, c'est autre chose.

D'autre part je considère, pour ma part, qu'il est absolument inique que la Musique, en général, soit considérée comme un luxe. Non pas seulement l'achat des instruments de musique destinés aux sociétés d'Education Populaire que nous représentons, mais la Musique dans son ensemble, n'a pas à être considérée comme un luxe. Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit ainsi.

Alors j'aimerais, s'il était possible, avoir votre accord pour que dans ce vœu, en deux lignes, on puisse s'étonner de cette affectation de la Musique dans la catégorie luxe. J'estime même — nous avons également parlé des professionnels hier — j'estime qu'il est anormal de considérer un instrument de travail comme un instrument de luxe. Est-ce qu'on a l'habitude de considérer un marteau comme un instrument de luxe ? Alors pourquoi voulez-vous qu'un trompettiste qui va acheter une trompette chez un marchand de musique, et pour qui cet instrument de musique n'est pas autre chose qu'un instrument de travail, le voit classé dans la catégorie luxe ?

L'erreur fondamentale, dans notre pays, est de considérer la musique uniquement comme un plaisir, comme un dérivatif, et pas du tout comme quelque chose de sérieux, comme un acte culturel. C'est pourquoi je pense que nous ne devrions pas simplement défendre une partie du problème, mais le défendre dans un esprit plus général, pour que toute la Musique, tout ce qui la concerne, soit vu dans une autre orientation.

Je ne crois pas qu'on ait intérêt, dans l'art musical, à faire des séparations, à mettre des discriminations entre les différentes branches. C'est la Musique, dans son ensemble, qui doit être défendue et tous les organismes qui s'y rattachent, et naturellement nos Sociétés Populaires de Musique, qui ont beaucoup plus de difficultés que les autres pour se maintenir. Il faut défendre dans ce sens les professionnels comme les amateurs. Il y a de bons professionnels, il y a aussi de bons amateurs. Notre idéal, c'est de faire de la Musique. Evitons toute discrimination. Défendons notre cause, la Musique.

Alors je vous demande, si vous voulez bien, d'ajouter une ligne ou deux pour nous étonner que l'on considère la Musique comme un luxe, et non comme un art et comme un élément de culture.

M. LE PRESIDENT. — Je vous remercie, M. Thirault. Vous avez vu l'esprit de ce vœu. Il n'est pas fait à fait terminé. On va l'arranger, dans son expression, reprendre les phrases dans l'esprit de ce que vous venez de dire. Je mets donc aux voix ce vœu. Qui est d'accord pour adopter ce vœu ? Contre ? Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Messieurs, je vous remercie.

Fédération de l'Orléanais-Berry

M. LE PRESIDENT. — Nous avons maintenant un vœu concernant les accordéons. La question a été étudiée hier. Elle est des plus intéressantes. Nous en avons parlé en réunion. Et comme c'est une question tout à fait de spécialité, je demanderais à M. Etienne Lorin s'il veut dire un mot à ce sujet, comme il l'a fait hier du reste. Je pense que cela peut intéresser tous les congressistes. Qu'est-ce que vous en pensez ?

M. Etienne LORIN. — Je pense, comme je l'ai dit du reste hier, que c'est un vœu qui en réalité doit venir devant la commission spécialisée.

M. LE PRESIDENT. — D'accord.

M. Etienne LORIN. — C'est une question tellement spéciale. Je crois qu'on perdrait son temps à en parler ici.

M. LE PRESIDENT. — Si M. Etienne Lorin est de cet avis, nous sommes d'accord. Je le remercie. Et je le remercie aussi de tout ce qu'il fait pour les examens.

Maintenant, M. Wegl m'avait dit qu'il désirait dire un mot au sujet du différend qu'il y a eu entre M. Etienne Lorin et M. Max Francy, conseiller technique. Je lui donne la parole.

M. WEGL. — MM., votre dernière assemblée générale avait bien voulu confier à la Commission d'arbitrage le soin d'examiner le différend existant depuis près de 10 années, entre M. Etienne Lorin d'une part, et M. Max Francy, d'autre part.

Je dois vous dire tout de suite qu'il est très difficile de régler un différend de cette nature, parce que votre commission, qui est dite Commission d'Arbitrage, n'a pas un statut au sein de la Confédération. M. Max Francy s'est dérobé d'une façon absolue à l'appel qui lui avait été lancé pour qu'il établisse un contre-rapport sur le rapport de M. Etienne Lorin.

M. Etienne Lorin a bien voulu, dans un rapport extrêmement important, qui comporte 20 pages, nous faire part de ses griefs.

Je pense que nous devons accorder un préjudice favorable à M. Etienne Lorin dans cette affaire-là.

Nous avions décidé, en accord avec tous les membres de la Commission d'Arbitrage et avec M. le Président Ehrmann, de déposer ce rapport, pendant un mois, au siège de la Confédération, pour que M. Max Francy puisse en prendre connaissance, et établisse un contre-rapport, parce que vous savez comme moi que les paroles s'envolent mais que les écrits restent ; il fallait se baser sur quelque chose d'écrit, sur quelque chose d'effectif. Et là, je dois dire que M. Max Francy s'est dérobé. Il nous a dit la chose suivante : « J'ai été nommé conseiller technique par le Président. Je ne connais que le Président. Je tiens ma fonction du Président, je n'ai de comptes à rendre qu'à lui-même.

Alors, M. Etienne Lorin, la Commission a retenu la justesse de vos arguments ; elle aurait été très heureuse que M. Max Francy puisse défendre son point de vue, ce qui était absolument normal, et peut-être ensuite une lumière particulière se serait-elle fait jour à ce moment-là.

Mais je demanderais quelque chose, avant même qu'on réalise une commission d'arbitrage. Comment voulez-vous qu'une commission puisse fonctionner si elle n'a aucun statut ? Vous savez ce qu'on appelle conciliation et ce qu'on appelle arbitrage. La conciliation, c'est l'art de rapprocher deux points de vue différents, mais par des moyens, je dirais psychologiques, et même en faisant appel aux bons sentiments de chacun, et en essayant, sur le plan amical, de rapprocher les points de vue, et d'arriver à une conclusion heureuse d'un différend, quel qu'il soit.

Je pense donc, comme je l'ai dit au Président Ehrmann, que l'article 14 des statuts de la Confédération, dans le chapitre « Sanctions et divers », pourrait prévoir des pouvoirs spéciaux reconnus à cette commission d'arbitrage.

Dans une commission d'arbitrage, il faut prévoir le choix des deux parties, le choix sur la qualité de l'arbitre. Or là, évidemment, nous avons fauté au départ, puisque, si M. Etienne Lorin nous avait choisis, M. Max Francy nous a rejetés, au sein de cette commission dite d'arbitrage.

Il a abandonné tout à fait la commission, puisqu'il a dit qu'il ne connaissait que le Président, et qu'il se tenait à la disposition du nouveau Président.

M. LE PRESIDENT. — La commission propose au conseil d'administration s'il y a lieu et c'est l'assemblée générale qui décide, ce n'est pas la commission.

M. HUGONNET. — Si vous permettez, je voudrais apporter une précision en ce qui concerne les commissions, d'une façon générale. Je tiens à vous informer que le Conseil d'Administration — nous avons d'ailleurs eu à ce sujet tous les renseignements — est libre de nommer des commissions : commission artistique, commission des festivités, commission d'arbitrage. Cela ne veut pas dire que cette commission d'arbitrage est une commission qui a un pouvoir juridique, un pouvoir de décision irrévocable ; elle doit soumettre son rapport au conseil d'administration, qui, lui seul, prend la décision et soumet s'il y a lieu à l'assemblée générale.

Vous dites qu'il faudrait donner une existence à la commission, en la mettant dans les statuts. Vous comprenez bien que s'il fallait mettre dans les statuts toutes les commissions que le conseil d'administration peut décider de créer, demain ou après-demain, ce n'est plus possible. On ne peut pas faire entrer cela dans des statuts, qui sont par définition très condensés.

M. WEGL. — Je me permets d'ajouter un mot. Dans le rapport qui a été déposé par M. Angot et M. Macé, il est bien dit que nous mettrons au courant le Conseil d'administration, et que nous lui soumettrons tous nos rapports, toutes les décisions éventuelles que nous pourrons proposer pour régler cette affaire. Il n'est pas du tout question de créer un Etat dans l'Etat. J'ai encore assez de sagesse pour comprendre ce qu'est le fonctionnement d'une Fédération et d'un Conseil d'Administration. Mais comment voulez-vous que l'on soumette quelque chose si l'une des parties se dérobe ?

Comment voulez-vous que la Commission d'Arbitrage se prononce avec autorité ? Nous ne sommes pas une commission permanente. Nous sommes une commission temporaire, pour régler telle ou telle chose.

Je précise, d'autre part, que si M. Max Francy donne sa démission à M. le Président, il ajoute : « Ce sera donc au nouveau Président à désigner un conseiller technique pour l'accordéon, et je reste bien entendu à sa disposition ».

M. LE PRESIDENT. — C'est autre chose.

M. WEGL. — Enfin la chose a été dite par M. Max Francy.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Wegl pour son exposé, et surtout pour son travail, tout le travail qu'il a fourni pendant quelques mois. Nous passons au vœu suivant.

Fédération du Sud-Ouest

M. LE PRESIDENT. — Il s'agit d'un vœu au point de vue militaire. M. Ciran a la parole.

M. CIRAN. — Nous avons discuté hier un vœu sur les devancements d'appel, qui d'ailleurs figure sur la liste des vœux soumis au congrès. Et l'assemblée, hier, a désigné une commission composée de M. le commandant Semler-Collery et de moi-même, pour vous proposer un texte définitif, et dont je vais vous donner lecture, après la discussion qui a eu lieu hier, et nous en avons discuté abondamment.

« Appels anticipés :

« La Confédération Musicale de France, suite à la parution de l'instruction du ministère des Armées, numéro 38 100-SCR-1-B REG, du 10 décembre 1968, demande le rétablissement par les Armées de l'Air et de Terre du choix formel de l'unité pour les appels anticipés, ce qui était une tradition constante jusqu'à ces derniers mois, car les musiciens devancent l'appel pour choisir l'unité ayant une musique militaire ».

Je vous propose l'adoption de ce vœu, au nom du commandant Semler-Collery et de moi-même, en vous remerciant à l'avance.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Ciran et les membres de la commission, et je mets ce vœu aux voix. Qui est d'accord pour l'adopter ? Contre ? Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Merci, Messieurs.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Rapport de la Commission des Jeunes de la CMF et étude du statut réglementant ces commissions dans chaque Fédération.

M. LE PRESIDENT. — Je dois vous dire qu'hier nous avons étudié ce point de l'ordre du jour, mais tout n'est pas encore terminé, au point de vue de la mise en place de ce règlement. Je crois qu'il vaut mieux que la Commission de la Fédération du Sud-Est se mette en rapport avec les jeunes, pour nous présenter un rapport vraiment complet l'année prochaine. Vous êtes d'accord, M. Rolando ?

M. ROLANDO. — Tout à fait.

M. LE PRESIDENT. — Tout le monde est d'accord ?

Journal.

M. LE PRESIDENT. — On vous a parlé du journal tout à l'heure, au sujet du nombre des abonnements. Nous avons un journal intéressant, dans les pays qui font partie de la Confédération Internationale, certains de nos articles sont reproduits. Je remercie les amis qui collaborent à notre journal.

Assurances

M. LE PRESIDENT. — En ce qui concerne la question des assurances, M. Chassagne avait été chargé, au congrès d'Ajaccio, de faire un rapport pour un additif aux assurances, il a fait un très bon travail. La compagnie d'assurances, je pense, y donnera satisfaction. Je vous rappelle que M. Hugonnet a bien souligné que le nombre des souscriptions d'assurances était insuffisant, encore à l'heure actuelle.

M. HUGONNET. — 25 %.

M. LE PRESIDENT. — C'est vraiment très peu, vous voyez.

Remboursement des frais de voyage pour le Congrès.

M. LE PRESIDENT. — Les frais de voyage vous seront remboursés évidemment, comme l'année dernière, avec le même montant.

La question suivante à l'ordre du jour, était les relations avec les Ministères, mais on vous en a parlé dans le rapport moral. Je n'ai rien à ajouter, et nous arrivons aux élections.

Avant, M. Hugonnet demande la parole.

M. HUGONNET. — Messieurs, je vais être très court. Je n'ai pas parlé de cette question quand nous avons examiné les vœux. Mais, il y a deux ans, la Fédération de l'Ile-de-France a présenté un vœu au sujet de l'organisation d'un concours national, dans une période de 4 années : en commençant d'abord par un concours itinérant dans chaque Fédération, puis un concours inter-Fédérations, et le choix des meilleurs de ce concours inter-Fédérations se terminant dans une grande ville de France. Nous avions fait tous les papiers détaillés à la Confédération Musicale, et nous proposions de donner une subvention annuelle, une subvention pour chacune de ces périodes, c'est-à-dire trois périodes, de deux millions d'anciens francs, pour permettre d'amortir les frais de transport et les frais de déplacement des sociétés, et aider les Fédérations dans ce travail.

Ce concours, à mon avis, à notre avis, présenterait un gros intérêt. Nous en avons parlé à la réunion de bureau.

Au bureau et au conseil d'administration, il y a des pour et des contre, ce qui est tout à fait normal. Mais je vous demanderais, Messieurs, de répondre par une lettre, après l'examen par les Fédérations de ce rapport. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez le demander, 121, rue Lafayette, à la Fédération de l'Ile-de-France, de façon que nous ayions avant le congrès de Tarbes la réponse des Fédérations. Je sais que certaines Fédérations seront très intéressées par ce programme. Et, je dois vous dire, particulièrement l'Ile-de-France, vu les essais qu'elle a déjà faits, de ce concours itinérant. Je peux vous dire l'enthousiasme que ces essais ont rencontré, ce qui a permis d'augmenter le nombre de sociétés et d'écoles de près de 40 en 5 années.

Elections

M. LE PRESIDENT. — M. Anne va prendre la parole au sujet des élections.

M. ANNE. — Messieurs, en ce qui concerne les élections j'ai à vous donner les précisions suivantes. Aujourd'hui il ne sera pas nommé de Président. C'est une question assez délicate que celle de la succession de M. Ehrmann. Aujourd'hui nous allons seulement compléter le bureau par 5 membres. Vous avez tous une liste de vote. Vous avez à maintenir sur cette liste 5 noms. Vous faites votre choix comme vous l'entendez. L'essentiel, c'est qu'il ne reste que 5 noms exprimés. Le résultats sera donné tout à l'heure, et le conseil d'administration se réunira ultérieurement pour nommer un Président.

En attendant cette désignation c'est M. Ehrmann qui reste en somme le Président actif de la Confédération, pour expédier d'abord les affaires courantes avec le bureau, et pour étudier les questions qui ne doivent pas être traitées à la sauvette. Donc, actuellement, vous reconduisez purement et simplement le Président. Et le nouveau Président sera nommé ultérieurement, par un vote secret du C.A., dans une quinzaine de jours, ou un mois peut-être, quand on jugera le moment opportun.

Les 5 membres que vous allez élire viendront en somme compléter le C.A. qui, ensuite, se réunira et nommera le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, le Secrétaire général, etc.

Je précise encore une chose. Comme il s'agira d'une réunion un peu spéciale, tous les membres du C.A. qui seront convoqués à Paris seront remboursés intégralement de leurs frais de voyage par la Confédération.

Je profite également de cette occasion pour demander qu'on donne à M. Ehrmann le titre de Président honoraire de la Confédération Musicale de France.

(Applaudissements).

M. ATTYASSE. — Président honoraire à vie, s'il vous plaît.

M. ANNE. — Pour vous permettre de voter en toute objectivité, je vais demander à tous ceux qui sont portés sur la liste de se présenter. Ce sont MM. Ameller, Ciran, Dufour, M. Berthé, de la Fédération du Var ; M. Chabrier, de la Fédération de l'Yonne ; M. Ciapolino, Territoire de Belfort ; M. Hureau, président de la Fédération de Sarthe-et-Mayenne ; M. Pfimlin, président des Chorales d'Alsace ; M. Semler-Collery, qui est présenté par la Fédération de Corse.

M. LE PRESIDENT. — Je vous signale que M. Berthé est présenté par la Fédération des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes.

Pendant le vote, j'ai encore un mot à vous dire. Voici la lettre que j'ai reçue :

« Nous avons l'avantage de vous informer que toute dispositions viennent d'être prises pour permettre la mise à jour de la liste actuellement existante des Sociétés Musicales de France, ainsi que pour apporter toutes modifications, additifs ou suppressions dans la nomenclature des membres constituant les Fédérations... »

(Rires).

M. ANNE. — Je répète que le Président de la Confédération ne sera pas nommé aujourd'hui, il n'est d'ailleurs pas désigné par l'assemblée générale. Tout ce que vous avez à faire aujourd'hui, c'est de compléter le C.A. à 15 membres, et c'est ce C.A. qui, ultérieurement, nommera, par un vote, le Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Trésorier.

(Elections).

M. ANNE. — J'interviens encore pour une précision nouvelle. Vous avez aujourd'hui pratiquement trois votes :

1) Election de 5 membres pour compléter le C.A.

2) Election des membres de la Commission d'Arbitrage.

3) Election des membres de la Commission de Vérification des comptes.

Il n'y a pas de candidats pour être commissaires aux comptes. Par conséquent, normalement, il est évident que vous pouvez reconduire les commissaires aux comptes actuels et compléter pour un siège. Pour la Commission d'Arbitrage, il en est de même. Toute votre attention doit donc se porter sur l'élection des membres du C.A. Vous ne devez laisser que 5 noms sur les 9 que comprend la liste.

Résultat des votes.

M. LE PRESIDENT. — Mme Peretti va vous lire le procès-verbal.

— Votants : 5.019.
— Bulletins nuls : 1.
— Exprimés : 5.018.
— M. Dufour : 4.864 voix.
— M. Ciran : 4.657 voix.
— M. Semler-Collery : 4.497 voix.
— M. Pfimlin : 3.402 voix.
— M. Ameller : 2.242 voix.
— M. Berthé : 2.170 voix.
— M. Chabrier : 1.783 voix.
— M. Hureau : 1.374 voix.
— M. Ciapolino : 561 voix.

Sont élus : MM. Dufour, Ciran, Semler-Collery, Pfimlin et Ameller. (Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Pour la commission de vérification des comptes, il y a une proposition, M. Verdier. Je mets cette candidature aux voix. Pour ? Contre ? Abstentions ? A l'unanimité. Merci.

La séance est levée à 12 h. 30.

CONCERT DE GALA

Nous avons pu entendre ensuite deux très belles œuvres d'Albert Roussel données en l'honneur du centenaire de naissance du compositeur : le **Prélude pour le 2ème acte de « 14 juillet » de Romain Rolland** et un très beau mouvement symphonique intitulé **« A Glorious Day »**. On se rappelle que la pièce « 14 Juillet » de Romain Rolland avait été reprise solennellement le 14 juillet 1936 au Théâtre de l'Alhambra. La musique de scène pour cet ouvrage avait été composée par divers auteurs et pour orchestre d'harmonie. L'Ouverture avait été écrite par Jacques Ibert. Georges Auric s'était chargé de la scène du Palais-Royal. Darius Milhaud d'une Introduction et Marche Funèbre, Arthur Honegger était l'auteur de la Marche sur la Bastille, Daniel Lazarus avait signé le Chant de la Liberté, enfin Charles Kœchlin et Albert Roussel, leurs aînés, avaient également collaboré à cette partition collective.

Le Prélude composé par Albert Roussel pour précéder le deuxième acte constitue l'une des plus émouvantes pages de l'ouvrage. On y sent vibrer toute l'ambiance ardente et patriotique de cette nuit révolutionnaire du 14 juillet et la Musique des Gardiens de la Paix l'a interprétée de façon absolument remarquable sous la direction de son chef.

Quant à l'autre ouvrage : **« A Glorious Day »**, il s'agit d'une partition qui a été composée en 1932 par Albert Roussel à la demande du Président des harmonies américaines. L'auteur avait écrit deux orchestrations, l'une pour les harmonies américaines, l'autre pour les harmonies européennes. C'est dans cette seconde version que l'ouvrage est exécuté en France depuis sa création. Cette remarquable interprétation a valu à ce dernier concert un magnifique succès à la Musique des Gardiens de la Paix et à son grand chef.

La deuxième partie du concert s'ouvrait tout de suite après l'entracte sur l'**« Ouverture Fédérale »** de Désiré Dondeyne. Cette ouverture est destinée aux harmonies-fanfares de la C.M.F. Elle a été composée en hommage à son président, Monsieur Albert Ehrmann, à l'occasion de son jubilé en témoignage d'amitié, de reconnaissance aussi pour les services qu'il a rendus pendant tant d'années à l'art musical. Voilà un ouvrage qui sonne à merveille et qui peut être exécuté par toutes les divisions de moyenne force. Son succès a été considérable.

(Suite de la page 1)

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons retrouvé au programme le nom de Serge Lancen toujours si apprécié des auditeurs car cet auteur est bien connu pour écrire des pièces du plus grand intérêt. Cette fois-ci il s'agissait d'une œuvre intitulée **« Obsession »** et qui fait bien ressortir — et avec une grande habileté — un thème vraiment obsessionnel et très caractéristique. Cette partition a été composée par Serge Lancen en vue d'un concours d'œuvres pour harmonies (organisé par la Communauté Européenne de Radiodiffusion) et c'est précisément cet ouvrage qui a été primé.

Et nous eûmes ensuite l'agrément d'entendre une bien jolie suite de sept morceaux constituant **« Les Fêtes de Terpsichore »**, de François de Boisvallée, un compositeur du XVIIIème siècle que l'on ne voit pas souvent sur les programmes. C'est Désiré Dondeyne qui écrivit la belle orchestration de cette suite pour harmonies et fanfares et de façon particulièrement accessible. Ces sept pièces sont les suivantes : 1) Ouverture, 2) Pastorale, 3) La Rieuse, 4) Fanfare, 5) Gracieusement, 6) Tambourin, 7) Apothéose. Cette exécution fut très chaleureusement applaudie par l'auditoire et en toute justice.

Pour terminer ce gala nous écoutâmes la belle **« Suite Française »** que Darius Milhaud écrivit pour harmonie à la demande d'un éditeur américain pendant son séjour aux EtatsUnis au cours de la dernière guerre. L'auteur la réorchestra symphoniquement lors de son retour en France et elle est souvent exécutée sous cette forme à la Radio.

Cette suite comprend cinq morceaux mettant en valeur des thèmes folkloriques de diverses provinces françaises : 1) Normandie, 2) Bretagne, 3) Ile-de-France, 4) Alsace-Lorraine, 5) Provence. On peut faire quelques réserves sur le folklorisme de « La Paimpolaise » réservé à la Bretagne. C'est une charmante chanson populaire composée par Botrel, tout le monde le sait, mais ce n'est assurément pas du pur folklore. Mais peu importe. L'essentiel c'est que cette suite est fort agréable et elle a véritablement constitué pour ce très beau concert de gala une fin particulièrement séduisante.

Encore un magnifique succès à ajouter aux nombreuses performances de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris sous la baguette de son chef d'élite : Désiré Dondeyne.

André PETIOT

LE COIN DES JEUNES

avoir essayé de mettre en musique un fragment d'**Esther** de Racine, il entre seulement au Conservatoire dans la classe de Mathias (disciple de Chopin) pour le piano et, comme auditeur, à la classe d'harmonie de Théodore Dubois. Chez l'un comme chez l'autre il ne fut pas considéré comme un bon élève. Composant en cachette il devait cependant écrire une œuvre qui fut conservée : ouverture pour le **Roi Lear** (1883).

Sa participation, comme timbalier, au cours d'orchestre du Conservatoire, lui permit de se perfec-

(Suite de la page 1)

tionner dans l'instrumentation. Au mois d'octobre 1884, à dix-neuf ans, il se trouvait à côté de Claude Debussy dans la classe du célèbre Ernest Guiraud. Alfred Bachelet, lui aussi camarade de classe, s'étonnait de ses critiques « sûres, mordantes, profondes, succinctes » et de son érudition.

A vingt et un ans il obtenait un premier prix de contrepoint et de fugue mais ne fut pas admis au concours de Rome. Deux ans après il obtenait le second prix avec **Velléda**. L'année suivante, une autre cantate **Sémélé** ne lui permit pas d'atteindre le sommet malgré la défense de Saint-Saëns.

Paul DUKAS quitta alors le Conservatoire pour travailler seul. C'est avec l'**Ouverture de Polyeucte** qu'il se montra au public le 23 janvier 1892, aux Concerts Lamoureux puis à Bruxelles. Après avoir fait un essai dans le domaine lyrique avec **Horn et Rimenhild**, dont il écrivit le livret, il entra à la « Revue Hebdomadaire », à la « Gazette des Beaux-Arts » et à la « Chronique des Arts et de la Curiosité » comme critique musical. Dans cette activité, particulièrement féconde entre 1902 et 1905, il manifesta un esprit libre de toute influence, jugeant hors de tout système préconçu, traduisant ses opinions avec originalité, servi par sa très haute culture.

En 1896, la **Symphonie en UT majeur** se classe parmi les rares chefs-d'œuvre que le maître réalisa. En effet, nous verrons que son catalogue est assez restreint car son but était de réaliser la perfection absolue. Tellement scrupuleux il jeta au feu une seconde symphonie, de nombreux chœurs et des mélodies jugeant qu'ils n'étaient pas dignes d'être entendus. C'est dire toute la valeur de ce qu'il nous a légué. C'est aussi regretter que ce créateur d'un art symphonique tellement français ne soit vraiment connu que par une œuvre. La **Symphonie en UT**, d'une grande noblesse, comporte trois mouvements : Allegro non troppo vivace, Andante espressivo e sostenuto, Allegro Spiritoso. Dédiée à Paul Vidal, elle fut créée aux Concerts de l'Opéra le 3 janvier 1897 sous la direction de l'auteur. Assez mal accueillie elle fut redonnée en 1902 par l'orchestre Lamoureux.

Nous constatons que cette symphonie ne comporte pas de Scherzo mais, cinq mois plus tard, Paul Dukas devait en conduire un à la Société Nationale sans songer peut-être qu'il allait, à lui seul, assurer sa célébrité. Ce poème symphonique inspiré par une ballade de Gœthe « Der Zauberich-riding » est naturellement l'**Apprenti Sorcier**. Suffisamment connu, je ne donnerai ni l'argument, ni la traduction du texte allemand qui inspira cette perfection musicale, préférant reproduire ce que Robert Bernard en dit (Histoire de la Musique - Fernand Nathan Editeur) :

« L'Apprenti Sorcier est un chef-d'œuvre par son unité conceptuelle, mais c'en est un aussi par la variété imprévue et succulente des éléments qui y sont imbriqués. N'est-ce point le propre d'une perfection achevée que de dissimuler la relation d'origine à conséquence et qu'il soit impossible de distinguer ce qui a été inventé de ce qui en a été déduit, la part d'inspiration de celle du métier ? Dukas a-t-il fait autre chose que de mettre en pratique le précepte de Rameau et de « cacher l'art par l'art même ». Il faut y insister : peu de partitions font autant « d'effet », et un effet aussi direct et aussi irrésistible, mais cet effet n'est obtenu au prix d'aucun trompe-l'œil et, en dépit des apparences, on y découvre mille recherches de « faire de l'effet ». De la première à la dernière note, tout y est nécessaire, selon l'implacable logique d'un mouvement d'horlogerie. C'est à peine si le coloris orchestral réserve une part au pittoresque descriptif. Pour l'auditeur qui s'attache à suivre l'argument, le symbole qui s'inscrit dans cette parabole mythique, loin de s'obscurcir, se dégage avec une évidence accrue par la vertu spirituelle (dans le double sens du mot) de son revêtement sonore ».

L'Arbre de Science, écrit en 1899 (texte et musique) est un nouvel essai lyrique et un échec sans lendemain réparateur.

Quant à l'amitié pour Saint-Saëns qui poussa Paul Dukas à lui dédier sa **Sonate en Mi bémol** pour piano, je n'ose pas parler d'échec mais je ne puis pas non plus prétendre que ce modèle d'écriture pour le clavier ferait « exploser » la salle s'il figurait aux programmes des récitals où le virtuose est bien obligé de rejouer toujours les mêmes Chopin, Schumann, Liszt pour couvrir ses frais... *« En réduisant sa pensée aux limites du clavier, Paul Dukas, qui s'était affirmé comme un conquérant de l'orchestre, ne l'a point rétréci et il a fait la preuve, après d'autres maîtres, que ce clavier est apte à l'expression, à l'expansion lyriques »* écrit Maurice Emmanuel, tandis que Debussy précise : *« La sorte d'émotion hermétique qui s'y traduit et ce lien vigoureux dans l'enchaînement des idées réclament impérieusement une intense et profonde communion avec l'œuvre »*. Voilà exactement ce qu'il faut penser de cette œuvre à ne pas mettre sous les doigts de n'importe qui et à ne pas juger en une seule audition.

On ne la pénètre pas d'emblée comme on entre dans les féeries ravelliennes par exemple. Celles-ci n'ont absolument rien de superficiel et je les aime trop pour sembler les mésestimer. J'insiste sur cette œuvre car elle demande un effort tant de la part de l'interprète que de l'auditeur et je voudrais tellement attirer l'attention de mes lecteurs sur cette magistrale pièce qui date de 1900 et qui ne devrait pas être reléguée au rang des choses ennuyeuses sans avoir fait l'effort d'en franchir l'hermétisme dont parle Debussy. Comme je l'ai déjà fait et le ferai encore je ne puis mieux servir la cause de cette Sonate que de reproduire quelques passages extraits du premier et précieux volume de « La Musique Française de piano » par Alfred Cortot (Presses Universitaires de France) :

« Le premier mouvement qui porte l'indication « Modérément vite » se meut dans l'atmosphère pathétique créée par l'opposition des deux longues phrases qui en constituent l'élément générateur.

La première, douloureuse, tourmentée par l'insistance des syncopes palpitantes, la seconde, expressive et chaleureusement consolante.

Elles se déroulent avec une grave ampleur, qui par-delà Beethoven et Franck, va puiser son secret aux sources de la cantilène palestrienne... Et non seulement les thèmes s'affirment d'égale importance dans le temps mais encore ont-ils malgré leurs caractères divergents, une étroite parenté spécifique qui les rapproche des plus purs exemples classiques...

La seconde partie « Calme un peu lent » affecte, dirons-nous avec Mlle Selva, la forme Sonate *avec développement, c'est-à-dire qu'elle utilise deux thèmes qui se comportent suivant la formule traditionnelle, l'un établissant la tonalité principale du morceau, c'est-à-dire LA bémol majeur, le second prenant son point de départ au ton transitoire de la dominante.*

Suit un développement qui reproduit par fragments modulants — mais ici sans altérer l'unité expressive — ces deux motifs qui se complètent plutôt qu'ils ne s'opposent.

Enfin, et toujours sur le plan de la forme Sonate, *réexposition dans le ton principal.*

Une particularité caractéristique de cette pièce consiste dans l'animation progressive de dessins d'accompagnement qui s'enroulent à la mélodie en de souples formules contrapuntiques...

Le troisième mouvement de la Sonate, en forme de Scherzo à deux temps se manifeste sous les dehors pittoresques d'une poursuite rapide des deux mains au travers des obstacles du clavier, dans l'excitation d'un crépitement de doubles croches alternées, ponctué à un intervalle irrégulier par des accents brefs et impérieux. La vivacité rythmique d'un thème complémentaire que l'on pourrait considérer comme le second sujet du scherzo ajoute à cette trépidation continue un regain d'ardeur et d'activité. La course obstinée des deux mains se prolonge sans rien céder de son impétuosité jusqu'à ce que de traînantes blanches viennent opposer l'obstacle de leur inertie inquiétante.

C'est ici que se place le rappel du thème principal qui malgré son caractère épisodique incite M. d'Indy à classer cette œuvre dans la forme cyclique.

C'est encore à Beethoven que nous songerons en abordant l'introduction du Finale dans laquelle, ainsi que dans la fugue de l'op. 106 nous voyons la pensée créatrice hésiter entre divers thèmes, tirant de son indécision même le prétexte d'une argumentation pathétique et ne prendre sa résolution que dans l'exposition du Finale proprement dit.

Les premières notes de l'introduction ne sont autres que les notes initiales du Trio du Scherzo, prises, comme l'on dit à rebroussepoil... Nous retrouverons à nouveau dans cette dernière partie la forme Sonate bithématique qui a déjà servi obligatoirement au premier mouvement et avec une évidence plus discrète pour le second... »

Je ne puis pas reproduire ici toute l'analyse de cette œuvre mais je dois ajouter ces quelques lignes importantes destinées à éclairer son caractère.

« Il ne faut pas chercher l'agrément de la fioriture ou du trait. Elle se traduit par les arguments les plus robustes de la rhétorique musicale, par l'accord, par le rythme, par la polyphonie. Elle excède parfois les possibilités sonores du piano, sinon les limites de la résistance du pianiste. Elle exige en tous cas, de la part de ce dernier l'apport de dix doigts résolus à ne pas marchander leur effort. Mais elle néglige la complaisance de l'effet et loin de viser à rendre plus plaisante la musique qu'elle fait vivre, elle tend au contraire à la revêtir d'abstraction, à la graver en profondeur plutôt qu'en relief... »

La première audition fut donnée à Pleyel le 10 mai 1901 par Edouard Risler avec un succès considérable.

Paul Dukas, à ce moment, travaillait aussi à la révision des **Indes Galantes** pour l'édition des œuvres de Rameau que dirigeait Saint-Saëns. Il devait aussi revoir plusieurs œuvres du maître dijonnais : **La Princesse de Navarre, les Fêtes de Ramire, Nélée et Myrthis.** Devons-nous attribuer à cela une autre œuvre pianistique importante, postérieure de quelques mois à la **Sonate ? Les Variations, Interlude et Finale sur un thème de Rameau** furent données par le même Risler le 23 mars 1903 à la Société Nationale.

Elles nous révèlent un aspect différent du style pianistique de Paul Dukas. Il avait trop étudié l'œuvre de Beethoven pour en risquer l'influence et voyons ici, dans cette forme chère au grand symphoniste allemand, bien plus un hommage à celui qui participa à la « Querelle des Bouffons » et qui trouva si longtemps après des défenseurs tels que Debussy, d'Indy, Dukas et bien d'autres.

Le thème, bien insignifiant, est le Menuet de la quatrième suite des **Pièces de Clavecin** de Rameau : seize mesures qui portent un titre amusant : « Le Lardon », surnom qui fut donné pour caractériser l'action du doigt gauche introduisant, entre les doigts de la main droite, une série de notes piquées rappelant le geste d'un chef cuisinier piquant une poularde... Douze fois varié, ce « Lardon » subit d'ingénieuses modifications dans un style de plus en plus dépouillé. L'interlude crée la diversion d'une improvisation joyeuse et spontanée tandis que le Finale fournit dans l'allégresse une sorte d'apothéose au thème de Rameau.

Nous voici maintenant en face d'un conte lyrique que nous placerons parmi les chefs-d'œuvre de cette forme musicale. Nous avons rencontré **Pénélope**, de Fauré, **Pelléas et Mélisande** de Debussy, **Salamine** de Maurice Emmanuel (enfin rejouée à l'ORTF en juin 1969) voici, de Paul Dukas, **Ariane et Barbe-Bleue**, sur un des meilleurs poèmes de Maeterlinck.

« La musique doit se méfier de la littérature et ne fraterniser qu'avec la poésie » proclamait le musicien pour réaliser l'union du texte avec l'art des sons. Si les livrets sont de même origine on ne peut pas rapprocher **Pelléas** et **Ariane.** Les harmonies sont plus hardies chez Dukas, la déclamation plus chaleureuse. Là encore nous ne trouverons pas une action dynamique comme nous la trouvons sur la scène lyrique traditionnelle, Ariane, qui a pitié de ses sœurs subjuguées par Barbe-Bleue veut les libérer. Elle leur apporte la lumière mais elles préfèrent retourner à leur asservissement. Le livret propose les mystères chers à Maeterlinck, la partition les suggère en augmentant l'émotion et la poésie, soutenant la pensée et servant l'action intérieure avec une qualité d'invention et une grande sûreté dans les plans polyphoniques. Cet ouvrage considérable, « une des plus puissantes manifestations de l'Ecole française » pour Bruno Walter, venait à l'Opéra-Comique le 10 mai 1907, cinq ans après **Pelléas.** Ariane était Georgette Leblanc, c'est-à-dire Madame Maeterlinck. Une fois de plus le public fut surpris mais les musiciens conquis. Il est malheureusement à craindre que tous ces ouvrages apparentés dans une commune recherche du raffinement et qui font appel à une sensibilité profonde et délicate ne trouvent qu'une audience de plus en plus restreinte à une époque où les qualités de réceptivité sont fortement émoussées pour jouir de tels chefs-d'œuvre. Assisterons-nous à un retour vers cette forme de la beauté ? Personnellement je crains fort que, faute d'un « Bayreuth français » nos pionniers de cette forme lyrique nouvelle en leur temps ne trouvent jamais, comme le dieu germanique, la fidélité des pèlerins qui vont chaque année se retremper dans la Tétralogie comme les croyants vont chercher à Lourdes ou ailleurs le raffermissement de leur foi. Je voudrais me tromper et que l'amertume de mon pessimisme soit mis en doute par un élan nouveau, véritable découverte de nos richesses en sommeil. On ne peut que le souhaiter faute de ne pouvoir faire mieux dans l'isolement de nos désirs et de nos convictions.

Un autre drame lyrique, le **Nouveau-Monde**, en 1908, ne laisse aucun souvenir.

Après avoir participé à l'« Hommage Haydn », organisé par la Revue Musicale en 1909 pour le centenaire de la mort du grand symphoniste, après un **Prélude élégiaque**, après une **Vocalise-étude** pour chant et piano, Gabriel Fauré, alors Directeur du Conservatoire désigna Paul Dukas comme chef d'orchestre pour diriger les Exercices d'élèves.

En l'année 1912 s'inscrit encore un chef-d'œuvre qui, après l'**Apprenti Sorcier** reste encore présent dans le souvenir de Paul Dukas. C'est un poème chorégraphique, **La Péri**, d'après une légende orientale, dédié à la danseuse Natacha Trouhanova qui le créa aux Concerts de Danse du Châtelet en avril 1912. L'œuvre débute par une « Fanfare » éclatante dans laquelle les cors font merveille par leurs riches accords. Deux motifs apparaissent ensuite : celui d'Insenker confié aux rythmes des bois et des trompettes et celui de la Péri, dont les courbes voluptueuses sont exprimées par le cor anglais, les cors et les violoncelles. La partie centrale, La « Danse de la Péri » est constituée par six variations somptueusement orchestrées et colorées sur un fond rythmique mouvementé. Une descente chromatique, teintée mélancoliquement par les trémolos des violons exprime la mort d'Isenker. Heureusement **La Péri** reste dans les programmes sinon dans sa forme chorégraphique au moins dans sa forme symphonique d'où l'on détache parfois la Fanfare.

Un autre ballet suivit cette éclatante partition : **Le Sang de la Méduse** mais ne connut pas son succès.

A partir de ce moment (1915) le maître cessera de composer pour le public. Il fera éditer des œuvres de Beethoven qu'il a toujours admiré (Sonates, Sonatines, Bagatelles) après avoir revisé d'anciens textes. Il se marie à l'âge de 51 ans, part pour Sainte-Maxime, en Provence, puis continue à réviser Trios, Sonates, Romances, Concerto pour violon de Beethoven ainsi que des œuvres anciennes.

Notons en 1920 une courte pièce pour le piano, transcrite pour flûte et piano : **Plainte au loin du Faune.** C'est un hommage fervent et fraternel à son ami Claude Debussy qu'il a toujours aimé et admiré.

Nommé Inspecteur de l'Enseignement musical dans les conservatoires de Provence, il participe, avec sept autres compositeurs, au « Tombeau de Ronsard » (**Sonnet** pour chant et piano).

En janvier 1928 et jusqu'en 1935 il devait succéder à Charles-Marie Widor comme professeur de composition au Conservatoire. Ayant commencé un ballet **Variations chorégraphiques** il conserve toujours le souci de la perfection et le détruit.

Un an avant sa mort, survenue le 17 mai 1935 à la suite d'une crise cardiaque, Paul Dukas avait succédé à Alfred Bruneau à l'Académie des Beaux-Arts.

Je terminerai par une pensée de notre grand artiste car elle est aussi valable aujourd'hui qu'au moment où elle fut exprimée :

« ...Nos modes majeurs et mineurs ne doivent pas être considérés comme les produits du hasard, ils viennent d'une expérience de plusieurs siècles et sont la résultante de toute la musique du passé. Quoi de plus beau, d'ailleurs, qu'un accord parfait majeur ? Et pourtant, à notre époque, il faut une singulière hardiesse pour oser en écrire un. De nos jours, le fait de risquer une cadence parfaite redevient une grande nouveauté ».

(à suivre)

Pierre PAUBON.

Si vous parlez musique,
dites... PAUL BEUSCHER !

Les Editions PAUL BEUSCHER présentent :

Le Dictionnaire de Guitare :

2.400 positions, qui peuvent être facilement et rapidement trouvées au moyen d'un système de codification très simple.

Prix ..... **48 Frs**

Méthode d'Orgue Electronique ..... **15 Frs**

Nous vous rappelons aussi nos :

Tableaux d'accords pour Orgues Electroniques

Prix ..... **8 Frs**

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais

PARIS-4e — Tél. 887-09-03

Catalogues gratuits sur simple demande

Monsieur FA, musicologue, se restaure

...« Mesdames et Messieurs, le Comité National de soutien des ophicléïdes en détresse, m'accorde ce soir le privilège de sacrifier devant ce noble cénacle, à la grave question alimentaire, dans l'histoire de la musique. Ses retentissements nous estomaquent, par trop, ses luttes intestines ne peuvent nous échapper. Commençons notre enquête !

L'hypothèse première à avancer est que le chant jaillit spontané lorsque s'achève un bon repas ? C'est si vrai que la musique apparaît à certains comme un succédané gastronomique, l'équivalent de la salive ou du suc gastrique. Nous l'allons voir ! Non seulement on chante après avoir bien mangé, mais, la musique et le bon vin réjouissent le cœur de l'homme pendant le repas.

Depuis les temps les plus reculés, gastronomie et musique sont étroitement ...cuisinés de concert (si j'ose dire). On manque de documents venant de la préhistoire mais, ne peut-on extrapoler ? Probablement les hommes de Solutré mastiquaient-ils leur bifteak de cheval dans un rythme très proche de celui tout hermétique qui forme la trame de toute musique contemporaine, ce que les Chinois du temps de Confucius traduisaient par les syllabes : Trah, Vah, Dja... C'est du moins ce que l'ethno-musicologie pourrait confirmer.

Abandonnons cette fumeuse digression. L'antiquité grecque présente maints témoignages de banquets par la voie des vases. La musique est l'auxiliaire indispensable du symposion. Pindare ne dit-il pas : « Le barbiton apaise les voix et les esprits agités par le vin. Phémias, serviteur d'Ulysse ne fut-il pas obligé de toucher de la cithare devant les prétendants attablés ». Chaque citoyen pouvait goûter à l'ivresse des vins et des mets fins, aux accents de la lyre passant de main en main, et, en fond musical, les exhibitions de danse et d'aulos de l'hétaïre. Nous assistons ainsi à un véritable rite.

Passons aux orgies romaines. La musique contribuait tant à entretenir les joies impures, que des cithares accordées sur des modes différents étaient fixées à des tables tournantes... Le climat musical pouvait être ainsi transformé sans devoir se lever..., comme on change de disques dans nos surprises-parties (tellement plus relevées comme chacun sait !)

Plus tard, au VIème siècle, Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne fait exécuter les psaumes et répons en musique pendant son repas.

La chronique rapporte également que Charlemagne exige des repas annoncés au son du cor et que chacun des trois plats habituels reçoivent un prélude « des fifres, des tambours et des hautbois ».

Au cours du Moyen-Age, l'habitude des festins en musique se poursuit, les enluminures sont là pour le prouver. Rien ne peut atteindre le faste des entremets de la Cour de Bourgogne au XVème siècle : jongleries, danses, soli instrumentaux se succèdent entre chaque service, tel ce « paté géant où vingt-huit musiciens étaient assis ». Castelliéri nous conte que « lorsque la baleine fut amenée devant le Duc, à grand fracas de trompettes, elle ouvrit la gueule d'où s'élancèrent deux sirènes. Elles chantèrent une chanson singulière, puis dansèrent une mauresque avec des chevaliers marins ».

La tradition se perpétue : le sieur d'Assouci, au XVIIème siècle, se considérait comme l'empereur du burlesque. Il écrit « les biberons ». Plus tard (ô cher auditoire affamé)... l'art précieux des salons, l'apogée du luth, puis du clavecin amènent une vogue grandissante d'airs à boire, d'airs sérieux et de quelques airs à... manger. On cite l'« Air de ce bon repas » (Perrier - 1730), « Airs dans ce festin » (Daquin 1718), « Colin mangeant des artichauts » (Mouret 1727).

Dans ce XVIIIème siècle floris-

sant de belle musique — et de bonne chère, les plus grands « trempent » dans cette conjuration alimentaire. Après Fisher, Telemann produit une « Musique de table ». Mozart conçoit une charmante musique sous ce même titre. Dalayrac..table sur « Le petit souper ». Complétons le menu par les « Symphonies pour les soupers du Roi » (Delalande) et comme digestif, prenons la « cantate du café » de J.-S. Bach.

Las ! au XIXème siècle, les musiciens s'avisent de prendre la toque et de mitonner des petits plats. Rossini est (pour beaucoup) plus apprécié par une entrecôte qui porte son nom, que pour ses opéras, ses flonflons comme disait (déjà) Beethoven. Dans son cas, c'est vraiment une « Education manquée » (Chabrier). Faut-il suspecter un regret culinaire caché chez Massenet, lorsqu'il fait chanter à Manon : « Adieu, notre petit table » ?

Certains Russes font piètre figure à table, si l'on en croit Dargomyzky, avec son « Convive de pierre » !

En France il est vrai, on peut toujours accepter un en-cas : « Le pain bis » (Théodore Dubois), « L'omelette à la Follembuche » (Léo Delibes) et « Les Croqueuses de pommes » (P.L. Deffès).

Apparemment au XXème siècle, on est sensiblement plus frugal : des fruits suffisent à Prokoriev (« L'amour des trois oranges ») et à Satie (Morceaux en forme de poire). Il y a peu à boire, puisque dès 1887 Verdi avait « Othello ».

A croire Roussel, seuls les animaux peuvent manger (« Le festin de l'Araignée ») ; Yvonne Desportes succombe pourtant à la tentation avec « Les sept péchés capitaux ». Maurice-François Gaillard pense non pas à la danse devant le buffet, mais à la « Danse pendant le festin ». Si Marcel Delannoy imagine encore un « Dîner sur l'eau », Messiaen s'élève déjà jusqu'au « Banquet céleste ». La « Pâtisserie de la Reine Pédauque » de Charles Levadé est une exception savoureuse, en notre temps, l'abstraction pousse à la sécheresse, à l'utilisation des instruments (de synthèse électronique) ...ou sec comme le diapason ; ce diapason tout juste bon à produire un choc au la... (pardon, je ne l'ai pas fait exprès !)

Soyons sérieux ; tout musicologue se doit de l'être et s'il ne l'est pas se doit de le paraître...

Prenons donc le ton emphatique et amphygourique qui sied.

Telle s'affirme, Mesdames et Messieurs, l'honorable tradition des banquets en musique. L'actualité montre combien se perpétue l'usage : le 28 février 1969, le Président Charles de Gaulle, recevait le Président Nixon à déjeuner. Le repas fut enrobé des harmonies délicates de la Musique symphonique de la Garde Républicaine.

Pour déposer, en faim... une conclusion à vos pieds (impatients de partir), voulez-vous chers amis méditer sur les méfaits de la gourmandise : Johann Schobert mourut ainsi que toute sa famille, d'un empoisonnement causé par des champignons cueillis en forêt de Saint-Germain. Triste fait-divers qui sera comme le chant funèbre, sommet de cette causerie, une sorte de chant... pignon de mes dires...

D. PAQUETTE

N.B. — Le conférencier, assailli par des contestateurs qui n'aiment pas le mélange de mauvais calembours avec les sciences exactes, ont assommé Monsieur Fa aux cris de Faribole, Faquin et Pharisien... A l'hôpital, dans son délire Monsieur Fa, s'est pris pour Assurance-tourix. Comme une litanie, il prononce encore ces mots sans suite : « Etre ou ne pas être ? — Kemengeh ? — S'occuper de bamboula ? — casser le crouth ? Ah !, se contenter de cervelas, de flageolet ou de flûte à l'oignon ?...

Dès son rétablissement nous demanderons à l'illustre chercheur la clef de l'énigme !

***

M. Albert Paquette, père de notre collaborateur Daniel Paquette, est décédé le 11 novembre dernier, à l'âge de 75 ans. Il était officier d'Académie et chevalier du Mérite Social. Engagé au Vème Régiment d'Artillerie de Besançon en 1912 dans le but de se présenter au concours de la Garde Républicaine, il obtenait un Premier Prix de trompette au Conservatoire de la ville. La « Grande Guerre » qu'il fit jusqu'au dernier jour, où il fut gazé, devait anéantir ses projets. Il fit toute sa carrière dans les chemins de fer, consacrant ses loisirs à la musique. D'abord musicien, ce fut comme directeur de l'Harmonie Municipale de Pontarlier (« l'Avenir ») qu'il put accomplir entre 1926 et 1931 un travail de recrutement, de renouvellement du répertoire et de fini dont cette phalange a conservé encore le souvenir. Son service l'éloignant de la Franche-Comté, c'est à Saint-Etienne qu'il consacra le peu de temps que ses importantes fonctions à la SNCF lui laissait à soutenir les efforts de l'école de musique de la « Famille des Cheminots », de la section stéphanoise.

A ses proches, la CMF présente ses sincères condoléances.

AVIS DE CONCOURS

MUSIQUE DE LA SURETE NATIONALE

Un concours destiné à pourvoir un poste de tambour jouant le clairon ou la basse sib à la Musique de la Sûreté Nationale aura lieu le vendredi 19 décembre 1969, à 14 heures, au siège de la Musique, place du Général-Leclerc, 92 - Vaucresson (à 20 minutes de la gare Saint-Lazare), tél. 970.32.20 et 970.32.21.

PROGRAMME DU CONCOURS

Epreuves au tambour d'ordonnance : batteries réglementaires, les retraites françaises.

a) Epreuve d'exécution : 1 batterie au choix du candidat, 1 lecture à vue.

Epreuve au clairon basse ou à la basse si b : une courte pièce au choix du candidat.

Un concours destiné à pourvoir un poste de 1 clairon - cor de chasse à la Musique de la Sûreté Nationale, aura lieu le lundi 5 janvier 1970, à 14 heures, au siège de la Musique, place du Général-Leclerc, 92 - Vaucresson (à 20 minutes de la gare Saint-Lazare), téléphone 970.32.20 et 970.32.21.

PROGRAMME DU CONCOURS

a) Epreuve d'exécution : Sonneries réglementaires au clairon ; épreuves au cor de chasse : le Prévôt des Maréchaux (allégro de Richard) ; Fifreline, de G. Luypaerts, Ed. Philippo ; Badinage (fantaisie de Devo), Ed. Philippo.

b) Epreuve de lecture à vue.

Un concours destiné à pourvoir un poste de hautboïste à la Musique de la Sûreté Nationale, aura lieu le vendredi 2 janvier 1970, à 14 h., au siège de la musique, place du Général-Leclerc, 92 - Vaucresson (à 20 minutes de la Gare Saint-Lazare). Téléphone 970.32.20 et 970.32.21.

PROGRAMME DU CONCOURS

a) Epreuve d'exécution : Fantaisie Concertante de Maurice Le Boucher (Ed. Costallat) ; b) épreuve de lecture à vue.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

1) Etre Français.

2) Etre âgé de 21 ans au moins et 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

3) N'avoir jamais été condamné et ne pas être frappé d'indignité incompatible avec l'exercice de la fonction publique.

4) Avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée.

N.B. — a) Aucune indemnité de déplacement ou de séjour n'est allouée aux candidats.

b) Les candidats sont avisés de ce que la date du concours est susceptible d'être modifiée pour raison de service. Se renseigner au secrétariat de la Musique, la veille du concours.

c) Toute correspondance en vue de renseignements complémentaires doit comporter un timbre pour la réponse.

EXAMENS D'ÉLÈVES DES FÉDÉRATIONS 70

VIOLON

Gallois Montbrun — Le Manège des 7 nains (n° 5 des Rêves de Janceline) 7,20

ALTO

Ibert — Aria 8,20

CONTREBASSE A CORDES

Gabaye — Tubabillage 12,60

BASSON

Mihalovici — Novelette 10,55
Pierné — Solo de concert 16,50

SAXO - ALTO

Bréard — 1ère Suite 16,50

COR

Auclert — Lied 8,20
Pyncou — Rêverie et danse syncopée 12,60

TROMPETTE

Gallois Montbrun — Marche 7,20

CORNET - BUGLE

Gaubert — Cantabile et Scherzetto 14,90

TROMBONE

Bachelet — Morceau de concours 14,90

SAXHORN BASSE - TUBA

Gabaye — Tubabillage 12,60

Ces pièces ne sont vendues qu'avec accompagnement de piano.

ÉDITIONS ALPHONSE LEDUC
175 rue St-Honoré PARIS-1er 073-12-80 et 48-61

— Assemblée nationale —

Budget des Affaires Culturelles

Intervention de M. CAILLAUD député de la Vendée

M. le président. — La parole est à M. Paul Caillaud

M. Paul Caillaud. — Dans la grande famille des activités culturelles dont vous êtes, monsieur le ministre, le père ou, si l'on veut, le tuteur, je voudrais attirer votre attention pendant quelques minutes sur l'enfant mal aimé, mal aidé, sur la Cendrillon, si j'ose dire, qu'est en France, la musique populaire

J'ai lu dans les excellents rapports de MM. Poniatowski et de la Verpillière, beaucoup de choses réconfortantes sur la situation en France de la musique, notamment sur le magnifique succès de l'orchestre de Paris qui s'est imposé d'emblée comme une des meilleures formations internationales, comparables certainement aux plus prestigieux orchestres.

En tant que provincial, comment ne serai-je pas satisfait aussi que votre prédécesseur ait fondé la diffusion musicale sur l'existence de structures régionales ? Je me réjouis de ce que, en particulier sous l'influence d'un excellent animateur, ma région soit l'une des premières à être doté de cet orchestre régional du Val-de-Loire dont nous attendons beaucoup comme stimulant de la vie musicale et comme modèle pour les formations d'un niveau moins élevé.

Quant à l'enseignement musical, une orientation lui a été donnée depuis 1967. Je souhaite vivement que la collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et la création d'un baccalauréat à option musicale soient la solution du problème et je désire vivement que de la rue de Grenelle aux inspections académiques du dernier de nos départements, un grand élan d'enthousiasme déferle sur nos écoles, nos collèges, nos lycées et que tous ces établissements ne soient bientôt que mesure, mélodie et musique...

A un niveau plus élevé il faut se féliciter de l'amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles municipales agréées, dans les écoles nationales

Pourtant, je ne crois pas que tout cela suffira si nous ne réussissons pas à maintenir et à développer, dans la diversité des catégories sociales et humaines, ce réseau d'associations, de sociétés et d'école, qui constitue précisément la musique populaire.

Je disais à l'instant que c'était un enfant mal aimé, mal aidé ; c'est peut-être « mal connu » qu'il faudrait dire. Son nom même, je le sais, fait sourire certains esthètes, qui l'assimilent à l'image folklorique des défilés du 14 juillet, des concerts sous les kiosques 1900, des orphéons municipaux et du « Mannerchor de Steffisburg » ; en deux mots, si l'on peut dire, à « Sambre et Meuse » et aux « Cloches de Corneville », déjà cités.

Pour d'autres, le développement et le perfectionnement des techniques d'enregistrement et de reproduction de la musique, la prodigieuse diffusion du poste à transistors et de la télévision, en rendant le public exigeant sur la qualité de l'exécution, dans la meilleure hypothèse, ou en lui donnant l'habitude ou, presque, la maladie de la musique « en boîte » entendue plus qu'écoutée devaient sonner le glas de cette même musique populaire. Et pourtant, elle vit !

Sait-on assez, en France, qu'une seule des confédérations de musique populaire groupe quarante-quatre fédérations représentant 6.000 sociétés et écoles et correspondant à un total de 600.000 musiciens ? Je dis bien 600.000 exécutants, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui ont, un jour, compris que faire soi-même de la musique, même sans éclat, sans prétentions, et sans talent peut-être, aide à écouter la musique, constitue la meilleure approche de la musique, procure enfin des satisfaction insoupçonnées.

Cette survie quasi miraculeuse est, certes, la preuve de l'existence dans le cœur du plus humble des hommes, d'un besoin de dépassement, d'évasion, disons de poésie. Mais elle est aussi le résultat de la foi agissante de quelques « mordus » de la musique, professionnels et amateurs.

Ajoutons enfin qu'elle n'aurait pas été possible sans l'effort financier des municipalités qui ont pensé que l'enseignement musical est un enseignement comme les autres, qui doit être mis à la disposition de tous les enfants mais qui, à ce niveau, n'est pas aidé par l'Etat.

Je sais une ville qui consacre à son école de musique 0,5 p. 100 de son budget : un pourcentage à vous faire rêver, monsieur le ministre, n'est-il pas vrai ? Eh bien cette municipalité doit, faute de locaux et de crédits, limiter les effectifs de son école à 300 élèves et refuser les services qui lui sont demandés de l'extérieur. On y rencontre des garçons et des filles, des adultes et des adolescents de toutes conditions : le fils d'un ouvrier d'entretien de la voirie publique et, à l'occasion — cela arrive — l'épouse du directeur du cabinet du préfet, des instituteurs, des artisans, des commerçants, toute l'image, en définitive, d'une communauté urbaine.

Si la batterie - fanfare est restée fidèle, comme son public, au répertoire traditionnel, la philarmonie et l'orchestre de chambre ne craignent pas d'affronter des programmes plus relevés et plus difficiles. Les pupitres y sont tenus, non sans honneur, par les professeurs et les amateurs les plus éclairés, mais aussi par les meilleurs élèves.

On fait là de la culture sans le savoir, et en tout cas sans le dire, à la différence de certains qui disent plus qu'ils ne font. La preuve, je la trouve dans tel succès à des concours nationaux et dans l'accession de tels élèves au conservatoire national de musique de Paris.

Mais même ces résultats ne sont sans doute pas l'essentiel. Ce qui compte, ce sont ces centaines de jeunes et d'adultes auxquels l'expérience du beau a été donnée par la musique.

De telles entreprises, il y en a beaucoup en France, mais elles coûtent cher et n'entrent malheureusement pas dans les catégories qui sont aidées par l'Etat. Pourtant, je ne demanderai pas aujourd'hui, pour elles, dans le budget d'austérité, sinon de misère, qui nous est soumis, une subvention. Je demande simplement qu'elles ne soient pas méconnues, voire méprisées.

Mais je suis tenté d'aller plus loin et de solliciter quelque chose de plus, qui ne coûterait pas très cher : une enquête sérieuse, même prolongée, sur le fonctionnement d'une de ces écoles — je vous donnerai des adresses, monsieur le ministre, si vous le désirez.

Si cette enquête se révèle positive, un essai honnête pourrait être tenté pour déterminer quelle pourrait être la participation de tels établissements à l'éducation musicale populaire, dans une région donnée, et comment ils pourraient s'intégrer dans l'organisation pédagogique entreprise depuis 1967.

Les centaines de milliers de musiciens amateurs qui constituent la musique populaire méritent bien que l'on pense à eux et qu'on les aide.

Cette Cendrillon, dont je parlais au début de mon propos, vaut bien qu'un magicien tente de la transformer en une belle princesse.

REPONSE DU MINISTRE

M. Paul Caillaud m'a tout d'abord demandé d'entreprendre une enquête sur les résultats qu'il serait possible d'obtenir, auprès de certaines petites municipalités, en matière de musique populaire. Sur ce point, je prends un engagement, sans être absolument certain de le tenir dans un très court délai. Je connais quelques-unes de ces municipalités qui, effectivement, ont accompli d'appréciables efforts à cet égard, où l'on a obtenu des résultats qui devraient faire rougir les échelons supérieurs de l'Etat.

M. Paul Caillaud m'a demandé ensuite de faire en sorte que la Cendrillon qu'est devenu à ses yeux le ministère des Affaires Culturelles se transforme en princesse. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Chefs de Musiques
ANDRE MORANGE
B. P. 29
51-MONTMIRAIL

se tient à votre disposition pour fournitures de tous instruments et accessoires de marque : COUESNON, etc. *Catalogue sur demande.*

REMISE SPECIALE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

STATUTS modifiés

Modifications approuvées à l'unanimité par l'Assemblée générale du 26 octobre 1968

PIANOS droits et à queue
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
HARMONIUMS PORTABLES et à PÉDALIER
ORGUES ÉLECTRONIQUES — CLAVECINS
• Vente • Location • Crédit •
ACCORDS - RÉPARATIONS
remise aux musiciens
MAGASIN BOUVIER
15, rue d'Abbeville
PARIS 10e - 878 24-88

I - NOM, BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Art. 1er. — L'Associaiton dite : « Confédération Musicale de France », fondée en 1903 sous le nom de « Fédération musicale de France » modifié en 1935, reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1957, agréée par le ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, a pour but de répandre et favoriser l'éducation musicale populaire complément normal de la culture générale, génératrice d'union et de paix, en s'occupant de toutes les questions d'ordre général intéressant les sociétés musicales d'amateurs, quant à leur développement et à la culture musicale de leurs membres.

Elle a pour objet : la coordination et directives pour les fédérations régionales adhérentes et unions départementales ou régionales dépendant de ces dernières.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à PARIS.

Art. 2. — Les moyens d'actions de la Confédération sont :

1) son organe mensuel ;

2) ses examens d'élèves des Ecoles populaires de musique ;

3) les diplômes et médailles d'ancienneté qu'elle accorde aux musiciens et aux chefs des sociétés d'amateurs ;

4) le contrôle et le patronage des concours de musique ;

5) son contrat avec la SACEM et la SACD ;

6) les dispositions spéciales découlant de son contrat d'assurances.

Art. 3 — La Confédération musicale de France - CMF, se compose de membres adhérents (fédérations musicales de France et de membres honoraires (personnes physiques ou morales), bienfaiteurs et donateurs.

Pour être membres de la CMF, une fédération doit être agréée par le Conseil d'administration de la CMF.

Aucune demande d'admission de fédération nouvelle dans le cadre d'un département, ne pourra être admise, s'il existe déjà une fédération membre de la Confédération musicale de France propre à ce même département et dans le cadre des fédérations existantes une fédération nouvelle ne pourra être créée dans un territoire moins grand que le département, sauf en ce qui concerne les fédérations existantes au 26 octobre 1968 sur un territoire moins grand.

La cotisation annuelle minimum de chaque fédération est fonction du nombre de sociétés : cinq francs par société. Elle est de vingt francs pour les membres honoraires à titre individuel et cinquante francs pour les membres bienfaiteurs, donateurs. Les contributions et cotisations annuelles peuvent être relevées par décision de l'assemblée générale

Le titre de « membre d'honneur » peut être conféré par le conseil d'administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services signalés à la CMF. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'assemblée générale, sans être tenues de payer la cotisation annuelle.

Art. 4. — La qualité de membre de la Confédération, se perd :

1) par la démission ;

2) par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours non suspensif à l'assemblée générale.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 5. — La Confédération est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres élus au scrutin secret, pour trois ans, par l'assemblée générale et choisis parmi les délégués régulièrement désignés par les fédérations régionales. Ces quinze membres seront rééligibles chaque année par tiers ; pour les vacances qui auraient pu se produire en cours d'année, le mandat des remplaçants expire à l'époque où devait expirer celui des remplacés. Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, quatre vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier, un trésorier-adjoint.

Le bureau est élu pour un an.

Art. 6. — Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur des feuillets numérotés et conservés au siège de la Confédération.

Art. 7. — Les membres de la Confédération ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les agents rétribués de la Confédération assistent avec voix consultative aux séances du congrès et du conseil d'administration.

Les remboursements de frais de missions, de déplacements ou de représentations payés à des membres du conseil doivent faire l'objet d'une décision du conseil d'administration, statuant hors de la présence des intéressés, des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

Art. 8. — L'assemblée générale comprend un délégué de chaque fédération régionale. Elle se réunit deux fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par la conseil d'administration.

Son bureau est celui du conseil d'administration. Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration sur la situation financière et morale de la Confédération.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de la Confédération.

Art. 9. — Les dépenses sont ordonnancées par le président. La Confédération est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président.

Le représentant de la Confédération doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 10. — Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Confédération, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux, excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 11. — Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des biens et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret numéro 66.388 du 13 juin 1966.

Les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

III - DOTATION RESSOURCES ANNUELLES

Article 12. — La dotation comprend :

1) une somme de mille francs placée en valeurs nominatives de l'Etat français ;

2) les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, ainsi que des bois, forêts ou terrains à boiser ;

3) les capitaux provenant des libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;

4) le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net des bien de l'association ;

5) la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de la Confédération pour l'exercice suivant.

Art. 13. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'Etat, en actions nominatives de sociétés d'investissements, constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents, ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avance. Ils peuvent être également employés à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par arrêté.

Art. 14. — Les recettes annuelles de la Confédération se composent :

1) du revenu de ses biens, à l'exception de la fraction prévue au 4ème alinéa de l'article 12 ;

2) des cotisations et souscriptions de ses membres ;

3) des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;

4) du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;

5) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

6) du produit de rétributions perçues pour ses services rendus.

Art. 15. — Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan. Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association. Il est justifié chaque année auprès du préfet de Paris, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Jeunesse et des Sports de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres, dont se compose l'assemblée générale représentant au moins le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre des cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel doit être envoyé aux fédérations membres au moins un mois à l'avance.

L'assemblée doit se composer de la moitié, au minimum, des membres en exercice représentant la moitié au moins des voix. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 17. — L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Confédération et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre, au moins, la moitié plus une des voix des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 18. — En cas de dissolution, l'assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Confédération.

Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues publics ou reconnus d'utilité publique ou établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

Art. 19. — Les délibérations de l'assemblée générale prévues aux articles 16, 17 et 18 sont adressées sans délai au ministère de l'Intérieur et au ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

V - SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Art. 20. — Le président doit faire connaître dans les trois mois au préfet de Paris où la Confédération a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de la Confédération. Les registres de la Confédération et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministère de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes, ou à leur délégué, ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au préfet, au ministère de l'Intérieur et au ministère de Jeunesse et Sports.

Art. 21. — Le ministre de l'Intérieur et le ministre de Jeunesse et Sports ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Confédération et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 22. — Le règlement intérieur préparé par le conseil d'administration et adopté par l'assemblée générale, est adressé au préfet de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'Intérieur.

Certifiés sincères et véritables.

Le président : A. EHRMANN.
Le trésorier : H. HUGONNET.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - AFFILIATIONS - RADIATIONS - DISSOLUTION.

Art. 1er. — Pour s'affilier à la C.M.F., les fédérations régionales doivent adresser au président, une demande écrite accompagnée de la liste certifiée exacte de leurs sociétés adhérentes. Chaque fédération devra, en outre, indiquer sur sa demande, le nom de son président, son siège social, le numéro de sa déclaration conforme à la loi du 1er juillet 1901, ainsi que la date du Journal Officiel ayant publié cette déclaration.

L'admission à la Confédération fera l'objet d'une décision du conseil sanctionnée par l'assemblée générale.

Art. 2. — La cotisation annuelle sera recouvrée dans le courant du quatrième trimestre de l'année civile pour l'année budgétaire qui s'échelonne du 1er octobre au 30 septembre.

Les fédérations devront envoyer avant le 1er janvier, au secrétariat, la liste nominative par départements, de leurs sociétés adhérentes, à jour de leur cotisation.

Art. 3. — Les fédérations qui cessent d'appartenir à la Confédération, pour quelque motif que ce soit, n'ont aucun droit sur les fonds en caisse et ne peuvent, en aucun cas exiger le remboursement des sommes versées par elles.

Art. 4. — Toute démission doit être adressée par écrit avant le 30 septembre. Passé cette date, la cotisation est dûe pour l'année suivante. Elle sera perçue par les voies de droit. Exception pour les membres honoraires.

II - FONCTIONS ADMINISTRATIVES

Art. 5. — Le président est le représentant officiel de la Confédération. Il préside les assemblées et les séances du conseil d'administration. Il veille à l'observation des statuts et du règlement intérieur. Possède les pouvoirs auprès des banques, chèques postaux, P.T.T., Caisse d'épargne, etc... pour assurer le fonctionnement des services de la CMF et les opérations courantes s'y rapportant.

Les vice-présidents secondent le président dont ils reçoivent les délégations destinées à assurer le bon fonctionnement des services. Ils peuvent être appelés à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des assemblées générales. Le service de la correspondance et des convocations est assuré par un secrétariat administratif sous la surveillance et la responsabilité du président ou de son délégué.

Le trésorier présente la situation financière établie par l'expert-comptable à chaque réunion du conseil ainsi qu'à l'assemblée générale et présente un projet de budget pour l'année suivante.

Le conseil pourra s'adjoindre des conseillers techniques qui auront voix consultative.

Art. 6. — Les convocations doivent parvenir aux membres au conseil ou à ceux de l'assemblée au moins 15 jours avant la date de la réunion et relater l'ordre du jour de la séance.

Art. 7. — Le bureau ne correspond qu'avec les représentants des fédérations. Toute demande, toute proposition, toute réclamation, tout communiqué émanant d'une société musicale doit parvenir au secrétariat par l'intermédiaire de sa fédération qui formulera à l'appui un avis motivé. Les réponses seront transmises par la voie inverse.

III - ASSEMBLEES

Art. 8. — Des deux assemblées prévues par l'article 8 des statuts, la première, qui se tient alternativement dans diverses régions, à l'occasion d'un concours ou d'un festival, sur l'invitation d'une musique ou d'un comité de concours, est une assemblée d'étude. Il examine les questions qui doivent figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale de fin d'année, réunie au siège social à Paris.

Les décisions prises sont immédiatement applicables.

Art. 9. — Sont seules inscrites à l'ordre du jour et disputées par l'assemblée générale les questions étudiées et représentées par le conseil et celles soumises par les fédérations régionales.

La liste des propositions et des vœux doit être envoyée aux fédérations un mois au moins avant l'assemblée générale, avec les rapports concernant les propositions.

Toute proposition non prise en considération par l'assemblée générale ne sera plus présentée avant deux ans, sauf preuves de circonstances nouvelles.

Art. 10. — Le délégué désigné par chaque fédération affiliée aura droit lors des votes à bulletin secret à l'assemblée générale au même nombre de voix qu'il représente de sociétés en règle avec la Confédération.

Art. 11. — Un délégué muni d'un pouvoir régulier, ne pourra représenter, outre sa fédération, qu'une seule fédération empêchée d'assister à l'assemblée générale.

Art. 12. — Tout membre statutaire de l'assemblée générale a droit de question ou d'interpellation en ce qui concerne les actes du conseil à charge par lui d'établir un rapport qui sera envoyé au résident 15 jours avant, sauf si le président estime devoir y répondre sans l'accomplissement préalable de cette formalité.

Art. 13. — La commission de vérification des comptes e composera de trois membres désignés au cours de l'assemblée générale. Elle se réunira la veille de l'assemblée générale de fin d'année. Son rapport sera sanctionné par un vote.

IV - SANCTIONS ET DIVERS

Art. 14. — Toute fédération, toute personne dont les actes peuvent jeter le discrédit sur la CMF ou qui ne se conformera pas à ses statuts et règlement, ainsi qu'aux décisions prises au cours de l'assemblée peut, après enquête, être l'objet des sanctions suivantes : 1) l'avertissement ; 2) le blâme ; 3) l'exclusion.

Art. 15. — Les discussions étrangères au but de la Confédération sont formellement interdites au sein de la CMF. Pour cette raison le conseil se récusera lorsque des questions de ce genre se présenteront, à moins que son arbitrage soit sollicité par les intéressés.

Art. 16. — Les insignes et décorations adoptés par la Confédération diffèrent des insignes et décorations adoptés par l'Etat.

Leur port n'est autorisé qu'au cours de manifestations musicales (concours, festivals, concerts).

A l'Unesco, sous la présidence de Yehudi Menuhin, La première tribune internationale des jeunes interprêtres

Du 19 au 22 novembre, le siège de l'Unesco va servir de cadre à une expérience de promotion tout à fait originale dans le domaine de l'interprétation musicale.

Venus de 18 pays, 24 jeunes interprètes — l'âge limite est de 25 ans pour les instrumentistes et de 30 ans pour les chanteurs — vont se produire au cours d'auditions publiques devant un comité de sélection international présidé par Yehudi Menuhin. Les candidats présentés à cette tribune internationale des jeunes interprètes (TIJI) ont été choisis par les organismes de radiodiffusion des pays participants en coopération avec les comités nationaux membres du Conseil international de la musique (CIM) et avec les sections nationales de la Fédération internationale des Jeunesses musicales. Rappelons que le CIM, qui patronne cette tribune, est lui-même présidé par Yehudi Menuhin.

Chaque pays peut présenter un artiste dans chacune des deux catégories vocale et instrumentale ; les candidats ont été recrutés parmi des interprètes jouissant déjà de notoriété dans leur propre pays.

Les artistes qu'aura retenu la TIJI joueront en solistes lors des concerts organisés à Cannes en janvier prochain par le Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) Classique, qui aura lieu lui-même pour la première fois et précédera le MIDEM « Variétés » lequel se tiendra pour la quatrième année consécutive.

Ainsi la TIJI aidera-t-elle de jeunes interprètes de talent exceptionnel à se faire connaître, sur le plan international, das les meilleures conditions, d'un auditoire composé de personnalités marquantes des professions musicales et des industries s'y rapportant.

FONDATION HINDEMITH

En vue d'une édition intégrale des œuvres musicales et théoriques de Paul Hindemith, la Fondation Hindemith se propose en premier lieu de cataloguer toutes ses œuvres aussi bien manuscrites qu'imprimées. Pour cette édition complète, la Fondation Hindemith aimerait non seulement comparer avec les manuscrits et rééditer toutes les compositions déjà imprimées, y compris les versions originales et celles remaniées, mais publier aussi les œuvres uniquement manuscrites et de ce fait inconnues jusqu'ici.

La plupart des manuscrits nécessaires pour cette édition intégrale sont devenus la propriété de la Fondation par suite de succession. Certains autographes de Hindemith ont pu être acquis. Les amis de Paul Hindemith qui avaient reçu des manuscrits et qui ont pu être contactés ont été priés de remettre une photocopie à la Fondation.

Cependant, certains manuscrits n'ont pas pu être retrouvés, soit parce que les destinataires indiqués par Hindemith sont décédés, soit parce que leur domicile est inconnu. En conséquence, la Fondation Hindemith prie tous les possesseurs de manuscrits de Hindemith (même des œuvres déjà publiées) de se mettre en rapport avec un des sous-signés.

Des notes écrites ou des propos verbaux pourraient également être d'une grande valeur pour cet ouvrage. Nous nous permettons d'adresser la même prière à toutes personnes possédant des lettres du compositeur et de sa femme.

Les Editeurs de l'édition intégrale de Hindemith :

Prof. Dr. Kurt von Fischer, CH-8703 Erlenbach/Suisse, Laubholzstrasse 46.

Prof. Dr. Ludwig Finscher, D-6380 Bad Homburg v. d. H. Kelternstrasse 2.

Le président du Conseil de Fondation : Dr. Arno Volk D-6501 Wackernheim, Rheinblick 39.

RENCONTRE MUSICALE EN U. R. S. S.

La Fédération Nationale d'Associations Culturelles d'Expansion Musicale (Président d'Honneur : Pablo Casals) organise une « Rencontre musicale » en URSS pendant les fêtes de fin d'année (du vendredi 26 décembre au samedi 3 janvier) avec participation au Festival des Arts de Moscou et visite de Léningrad. Au programme : rencontres avec des compositeurs et personnalités culturelles. Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à la FNACEM (voyage culturel en URSS) 23, rue Asseline, Paris (XIVème). Tél. : 734-02-72.

FONDATION SANSEN

Le Mérite culturel et artistique a organisé un concours international de composition musicale doté d'un prix de 5.000 francs offert par la Fondation Sansen.

La Fondation Sansen a été créée par M. Edmond Sansen, industriel et mécène, qui aide par ses dons, de jeunes talents, afin de préserver l'art en France.

Le lauréat du prix du Mérite culturel et artistique est M. Janez MATICIC, compositeur yougoslave, qui a choisi Paris comme seconde patrie. Celui-ci a fait ses études de composition de piano au Conservatoire de Paris en suivant les cours de Mme Nadia Boulanger. Puis, de 1962 à 1965, il a suivi le stage du groupe de recherche musicale à l'ORTF.

La remise du prix aura lieu au cours d'un dîner présidé par M. Daniel Lesur, inspecteur principal de la musique, le jeudi 13 novembre, à 20 h., à l'hôtel Maurice.

L'œuvre de M. Maticic, composition musicale pour piano et violon, sera interprétée avant le dîner par M. Igor Ozim, professeur au Conservatoire supérieur de Cologne, qui accompagnera le pianiste.

M. Ozim, un ami de M. Maticic, est venu à Paris spécialement pour interpréter son œuvre.

LE FESTIVAL DES ARTS DE MOSCOU

La FNACEM (Président d'Honneur : Pablo Casals) nous annonce qu'elle organise en URSS du 26 décembre au 3 janvier, une « Rencontre musicale » pendant le déroulement du Festival des Arts de Moscou Ce. séjour permettra aux participants des contacts avec des compositeurs et personnalités musicales soviétiques. Participation au Festival des Arts et visite de Léningrad.

Pour toutes informations et inscriptions s'adresser à la Fédération Nationale d'Associations Culturelles d'Expansion Musicale, 23, rue Asseline Paris-XIVe Tél. : 734-02-72.

31, r. du Maroc - PARIS-19e - T. 206.69.80

En instruments de musique il y a la qualité et la perfection... La perfection c'est COUESNON

Editions Musicales de COUGNY

MONTRÉAL - GRASSE

ENFIN une Méthode où tout est expliqué et qui permet de lire la musique.

La Méthode des Méthodes

par Fernand de COUGNY - en 150 leçons

remporte un succès sans précédent au Canada

Ce traité peut également être travaillé par n'importe quel instrumentiste.

Divisé en 4 cahiers

Prix de lancement : **5,50 Frs** le cahier

50 EXERCICES PRÉLIMINAIRES **Par le même auteur :**

Cet ouvrage, avec toutes les explications, est spécialement conçu pour les tout petits, les débutants et pour tous ceux qui n'aiment pas le solfège.

De plus, il est transcrit pour les instruments à vent et sert également pour les cours d'ensemble des sociétés musicales.

Prix de lancement : 4,50 F.

Vente pour la FRANCE :

Editions Musicales de COUGNY, 06 - PLAN-DE-GRASSE

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 2 F la ligne de 32 lettres signes ou intervalles + T.V.A

OFFRES D'EMPLOI

■ L'Harmonie Municipale de ST-FLORENTIN, recherche musiciens clarinettes, saxos, trombone, basses, un emploi dans le bâtiment, l'industrie et l'administration sera réservé en priorité à tout musicien qui en adressera la demande au maire de ST-FLORENTIN (89). Un poste de jardinier est vacant à la ville.

■ Chef-lieu de canton (50) recherche directeur école de Musique pouvant enseigner tous instruments. Ecr. au journ. s./No 740 qui transmettra.

■ Hie Div. Sup. recherche sous-chef jouant instr. à vent et à cordes, pouvant donner cours de solfège. Ecr. à M. CAENS, Directeur, 16, rue de l'Alma (50) Cherbourg.

■ Ville d'ANCENIS (44) recherche maître-nageur, sauveteur diplômé pour piscine. Priorité accordée à bon musicien pouvant assurer une partie à l'Harmonie Municipale. Adr. corresp. à Mairie d'ANCENIS.

■ URGENT, ville de SAINT-FLOUR (15), recherche chef de Musique et directeur d'Ecole de musique. Emploi réservé, en dehors des activités musicales, dans un service municipal. Pour tous renseignements ecr. à M. Laksman Marcel, 3 bis, rue du Muret, ST-FLOUR.

■ Harmonie municipale d'ISSOUDUN (36), 80 exécutants, recherche musicien pour assurer les fonctions de sous-chef de Musique. Emploi assuré, en cas de besoin, par la commune d'ISSOUDUN. Adresser demande à M. le maire d'ISSOUDUN.

■ SAINT-SAUVEUR-EN-PARISAYE (Yonne) Chef-lieu du canton Sud-Ouest de l'Yonne (CEG) offre à bon musicien cuivre, l'emploi d'appariteur fontainier. Candidature avant le 1er janvier 1970. Mairie de Saint-Sauveur (89).

■ URGENT. — Trompettiste demandé d'urgence, pouvant donner leçons en situation d'appoint. Emploi principal à déterminer en fonction des aptitudes du candidat et des possibilités locales. Ecr. au journal sous numéro 743 qui transmettra.

■ Recherchons musiciens dans les pupitres anches (saxo-clarinettes) et proposons emplois dans diverses branches. Ecr. au journal avec précisions sur emplois demandés sous numéro 744.

■ Harmonie 1ère div. 1ère section recherche trombones, clarinettes, cors d'harmonie. Emplois offerts dans les professions de fraiseur et rectifieur P3. Logement assuré. Très bon salaire. Ecr. M. le président Union Musicale REVIN (Ardennes).

■ Importantes usines de l'Est, demandent chef de musique, libre avril ou mai 1970, de préférence chef de musique militaire, ou sous-chef, si capable. L'emploi de tambour-major est vacant. Pourrait être donné à candidat pouvant tenir emploi du matin à l'usine. On peut également donner des emplois pour musiciens, tous instruments. Faire offre de candidatures à M. LASALMONIE, 6, rue Saint-Jacques (57) HAGONDANGE. Timbre pour réponse S.V.P.

■ La Ville de CREIL, 35.000 habitants, recherche directeur pour Harmonie municipale. Le directeur sera chargé par ailleurs, de cours de musique dans les écoles. Adr. candidature au Maire de CREIL - 60.

■ Ville de BLERE (Indre-et-Loire) 37 - offre un poste d'employé municipal, bonnes connaissances, électricité et mécanique générale, réservé à musicien petit cuivre de préférence. S'adresser à M. le maire de BLERE.

■ Société « Estudiantina », 140 km de PARIS, ville 16.000 hab. recherche chef de musique homme ou femme, connaissant plectre. Ecr. journal sous numéro 745, qui transmettra.

■ Place dépanneur radio-télé P2 ou P3 offerte à musicien d'harmonie jouant trombone de préférence. S'adresser à M. THEROU Claude, directeur de l'Harmonie, 72 - FRESNAY-SUR-SARTHE.

■ L'Harmonie municipale de Compiègne recherche bons musiciens tous instruments. Emplois possibles : bâtiment, électricité, comptabilité, conducteurs d'engins, chauffeurs P.L., etc. S'adresser à M. Guy MAGNY, directeur, 2, rue du Grand-Ferré, 60-Compiègne.

MUSIQUE MILITAIRE

Des places sont vacantes dans tous les pupitres pour des engagés avec contrat de 2 ou 3 ans, à la Musique Régionale du 27ème R.I., à DIJON. Toutes facilités seront données pour suivre les cours au Conservatoire. Pour tous renseignements, écr. au Chef de musique de 2ème classe Jean COURREGELONGUE, Caserne Junot (21) DIJON.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ 1er Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique cherche élèves pour donner cours de trompette à pistons, cornet, solfège et éventuellement, pourvoir un poste de professeur dans région parisienne. Ecr. journal s/No 741.

■ Chef recherche direct. fanf. ou B.F., élèves. Empl. mairie à secrét., Agt d'Enqu., Régiss. Région S.O. Midi, S.E. Ecr. journ. s/No 742, qui transmettra.

OCCASIONS

■ Recherchons occasion bon état : 1 hélicon ou 1 soubassophone si b. ainsi que 3 trompettes-cor. mi b. Ecr. ALLIANCE VALENTINOISE. M. MICHELAS, 26, rue Prompsault, 26-VALENCE (Drôme).

■ A VENDRE contrebasse Mi - MILLEREAU, très bon état. Ecr. M. RIGOT, Cité Marie-Françoise - 71 - CHAUFFAILES.

INSTRUMENT PERDU

■ Clarinette si bémol clair LEBLANC No G. 517, perdue le vendredi 17 octobre dans un taxi-course Levallois-Mairie Clichy. S'adr. à M. Paul Kerrien, 65, rue Chaptal (92) LEVALLOIS-PERRET.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits. F.-P. LOUP. ROQUEFORT - LES - PINS (Alpes-Maritimes).

■ Pupitre de poche pour Harmonie et Fanfare, primé Concours Lépine, Paris, Mle déposé unique sur le Marché Européen, documents gratuits. Ets TAIMIOT (36) ARGENTON (Indre).

Manifestations 1969-1970

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
		CONGRES	
Pentecôte 1970 16 et 17 mai 1970	TARBES (Hautes-Pyrénées)	Congrès d'été de la Confédération Musicale de France et Concours de Musique.	Secrétariat du Congrès et Concours Ecole Nationale de Musique de TARBES - 19, Cours Gambetta.
Pentecôte 1971.	LAON (Aisne).	Congrès d'été de la C.M.F. et Concours de Musique.	M. THIBAULT - Directeur du Conservatoire de Musique de LAON (Aisne).
		CONCOURS	
8 mars 1970	SAINT-AVOLD (Moselle)	Concours international d'accordéon.	M. Primo Quala, 20, rue Valentin-Metzinger, Saint-Avold (57).
Pentecôte 1970 16 et 17 mai 1970 21 juin 1970	TARBES (Hautes-Pyrénées) FLORANGE (Moselle)	Concours international. Concours fédéral et festival de musique.	M. Marcel Laugner 2, avenue de la Liberté, (67) M. Pierre Jacquiet, président, 11, rue Neuve, Florange (Moselle).
21 juin 1970.	CABOURG (Calvados).	Concours International de Musique.	Mairie de CABOURG (14).
28 juin 1970	CHALON-SUR-SAONE (S.-et-L.)	Concours international de musique. Toutes sociétés, toutes divisions.	M. Claude Daloz, 20, rue Docteur-Mauchamp, Chalon-sur-Saône (71).
1970	SELESTAT (Bas-Rhin)	Concours national et international de chant choral.	Sélestat, président de la Chorale Harmonie organisatrice du concours de l'Association.
		FESTIVALS	
3 mai 1970	MARANGE-SILVANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. René Hoffmann, 133, rue de la République, Marange-Silvange.
10 mai 1970	TOURNUS (Saône-et-Loire)	Festival et congrès de la Fédération musicale de Saône-et-Loire.	M. Merlile, 74, Cité Bel-Air, Monceau-les-Mines (71).
10 mai 1970	BROYES (Marne)	Festival de Musique organisé en l'honneur du 20ème Anniversaire de la Société « ETOILE BROYENNE »	M. Marcel MAUR - 6, rue du Moulin - Cousances-aux-Forges (55).
17 et 18 mai 1970	COUTANCES (Manche)	175ème anniversaire de l'Harmonie municipale.	Comité du Festival, 5 bis, rue Tourville, Coutances (50).
17 et 18 mai 1970	CORNY-SUR-MOSELLE Moselle)	Festival de musique.	M. René Godfrin Prés, 17, rue de la Moselle, Corny-sur-Moselle.
24 mai 1970	SOUCHT (Moselle)	Festival de chant.	M. Lucien Felsthauer, 132, rue Principale, Soucht (Moselle).
31 mai 1970	ALGRANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. Camille Michel, secrétaire en mairie, Algrange (Moselle).
31 mai 1970	BOUZONVILLE (Moselle)	Festival international de musique.	M. Jean-Marie Georgin, 23, rue Claude-Debussy, Bouzonville (57).
7 juin 1970	FAMECK (Moselle)	Festival de musique et de majorettes.	Mme Lucie Laurent, présidente, 1, rue de Flandre, Fameck (57).
21 juin 1970	AGDE (Hérault)	Festival de musique et de majorettes.	M. Antoine Garcia, 12, rue Venuste, Agde (34).
21 juin 1970	COUSANCES-aux-FORGES (Meuse)	Festival de Musique organisé par « l'Etoile de Cousances ».	M Marcel MAUR Président - 6, rue du Moulin à Cousances-aux-Forges (55)
21 juin 1970	WOIPPY (Moselle)	Festival de musique. 40ème anniversaire de la Fête des Fraises.	M. René Thiriet, vice-président, 8, rue Général-Gibon, Woippy (57).
28 juin 1970	HETTANGE-GRANDE (Moselle)	Festival international de musique.	Mme R. Consi, secrétaire, 52, rue de Gaulle, Hettange-Grande (57).
28 juin 1970	HAUTE-YUTZ (Moselle)	Festival de musique.	M. E. Schott, président, 12, rue de la Liberté, Haute-Yutz (57).
28 juin 1970	METRICH (Moselle)	Festival de musique.	M. Fernand Nousse, président, route de Sierck, Koenigsmacker-Metrich (57).
4-5 juillet 1970	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de musique.	Avant-Garde Saint-Jean, en mairie.
5 juillet 1970	DISTROFF (Moselle)	Festival de musique.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc-Distroff (Moselle).
19 juillet 1970	GARCHE (Moselle)	Festival de musique.	M. Gérard Gacher, 25, Grande-Rue, Garche par Thionville (57).

25ème CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE GENEVE

Un prix de 1.000 F offert par un mécène américain à l'un des titulaires d'un premier prix est décerné à M. **Ionel Pantea** (Roumanie, Timisoara).

Le « Prix Edgar Willems » de 1.000 F, (à la mémoire de Marie Panthès) pour la meilleure interprétation d'une œuvre de Chopin par une pianiste est attribué à Mlle **Akemi Yamagami** (Japon, Nagoya).

Le « Prix Henri Ghez » de 1.000 F., destiné à la meilleure cantatrice, est décerné à Mlle **Joo Yeon Lee** (Corée du Sud, Séoul).

Un prix de 500 F. offert par M. A.-P. Waechter, comme encouragement à une claveciniste est attribué à Mlle **Catherine Caumont** (France, Paris).

Un «Prix du Comié du Concours» de 1.000 F est décerné à Mlle Nicole Wickihalder (Suisse, Neufchâtel) médaille de piano, 1ère nommée.

Un contrat pour une tournée de sept concerts est offert à M. **Peter Efler** par les Jeunesses musicales de Suisse.

Chacun des premiers prix reçoit un chronomètre en or offert par la maison Rolex de Genève.

Un groupe de lauréats participera à trois concerts avec orchestre à Bâle, Schaffhouse et Mulhouse, les 7, 8 et 10 octobre.

Les prix « Suzanne Stroun », « Madame Stepanoff - Ogankoff » et « David Josefowitz » n'ont pas été décernés.

En résumé, ont été décernés : 3 premiers prix, 7 seconds prix, 24 médailles et 14 certificats de participation. Le montant total des prix décernés (y compris les prix spéciaux) s'élève à 40.500 F.

Au concert des lauréats, avec le concours de l'orchestre de la Suisse-romande sous la direction de M. Samuel Baud-Bovy, se sont fait entendre : Mlle Joo Yeon Lee, MM. Guy Cottin, Andrzej Kalarus, Chang Kook Kim, Peter Efler et Ionel Pantea.

ISME - MOSCOU 1970

Le neuvième congrès de l'ISME se tiendra à Moscou, URSS, du 8 au 14 juillet 1970, sous les auspices du Ministère soviétique des Affaires culturelles, de l'Union des compositeurs soviétiques et d'autres organismes soviétiques compétents. L'hôte de la réunion de 1970 sera la Section soviétique de l'ISME.

Le thème général du 9ème congrès de l'ISME sera le rôle de la Musique dans la vie des enfants et des jeunes.

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'ISME se réunira au cours du 9ème congrès de l'ISME à Moscou.

Adhésion et droits d'inscription

Une cotisation de 5 dollars américains (ou l'équivalent en monnaie convertible en dollars américains) est perçue par la Trésorière de l'ISME, Miss Vanett Lawler, 1201 Sixteenh Street NW, Washington D C 20036, USA.

Tout participant au congrès, conférenciers compris, doit payer un droit d'inscription de cinq dollars américains (ou l'équivalent en monnaie convertible en dollars américains) à la Section soviétique de l'ISME.

Inscription

Les demandes de participation au congrès devront parvenir au Secrétaire général de l'ISME, M. Henning Bro Rasmussen, 133 Carinaparken, D K-3460 Birkerod, Danemark, le 15e janvier 1970 au plus tard.

L'inscription aura lieu à Moscou, à la Section soviétique de l'ISME, 7 et 8 juillet 1970, avant la session première du congrès.

Les participants au congrès pourront s'adresser à l'agence de voyage soviétique Intourist ou à l'agence de voyage de la jeunesse Spoutnik.

L'aller et retour Moscou doit être loué dans une agence de voyage collaborant avec Intourist, ou à l'agence Spoutnik le 1er juin 1970 au plus tard.

COMMUNIQUE

Litanies pour le Samedi Saint de Désiré Dondeyne aux Editions E.F.M. Technisonor, 12, rue Magellan, Paris-8ème.

Cette œuvre est à ajouter dans la liste officielle des œuvres à choisir pour les concours de la C.M.F. Harmonies et Fanfares en division supérieure.

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

Une vraie FANFARE joue
pour la DANSE
les succès ACTUELS

bravo brasso

The original brasso band
made in LONDON

Un disque Stéréo-mono 30 cm.

SAVA n° 36503

Demandez-le chez votre
disquaire habituel
(distribution SONOPRESSE)

SAVA SYSTÈMES AUDIO VISUELS APPLIQUÉS

VIENT DE PARAITRE

Aux Editions Ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris-13ème : **Sonatine pour flûte et piano**, de Jacques Vallier.

Aux Editions Transatlantiques, 14, avenue Hoche, Paris-8ème : L'analyse harmonique en exemples (J.-S. Bach - Fascicule 2), de A. Dommel-Diény.

Aux éditions du Seuil, 27, rue Jacob, Paris-6ème : La Musique (histoire, dictionnaire, discographie) de Roland de Candé, un cadeau idéal pour un mélomane qui aura toujours la Musique près de son électrophone. Un volume de 688 pages 17,5 x 22 cm, imprimé en deux couleurs sur couché mat Périgord, 450 illustrations (portraits, manuscrits autographes, instruments anciens et modernes) 85 exemples musicaux notés. Reliure pleine toile blanche imprimée au balancier avec une jaquette en quatre couleurs sous rhodoïd. Un volume : 49,50 Frs.

Au Editions Chappell, 4, rue d'Argenson, Paris-8e : Nous sommes heureux de trouver parmi les nouveautés de décembre les 2 recueils (Noëls pittoresques de France) de notre ami Georges Aubanel. Il s'agit d'une double version (à 4 voix mixtes avec réduction des voix et à 3 voix égales avec accompagnement d'orgue ad libitum) de 12 Noëls choisis parmi les plus originaux de nos provinces françaises, nous leur souhaitons le plus grand succès.

Consortium Musical
EDITIONS PHILIPPO

24, boulevard Poissonnière — PARIS (9e)
Téléphone : **824.89.24**

VIENT DE PARAITRE

CLASSENS	Méthode d'Alto à cordes
« «	L'Alto classique 1er volume
MERIOT	Manuel pratique de lecture musicale
MOREAU	40 leçons clés de Sol et Fa avec et sans accompagnement.
AGAMEMNON	Solfège des Instrumentistes
AUBANEL	Solfège rythmé
POLLIN	La trompette classique, Vol. A

NOS CELEBRES OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT

SOLFEGES ET TRAITES

CLASSENS	Solfège des débutants clé de Sol en 2 cahiers
« «	Solfège des débutants Clé de Fa
FOURNIER	Cours primaire de Musique, Devoirs en 8 cahiers
NOEL GALLON	95 dictées très faciles et faciles
MAYEUR	Cahiers de devoirs en 8 cahiers de 0 à 7
« «	Manuel de théorie
MINARD	Petit solfège à 1 voix en 2 cahiers
NERINI	Notions préparatoires de théorie musicale
	Année scolaire de musique
REBER	Traité d'harmonie
PAUL-MAURICE ET LANTIER	Complément du traité d'harmonie de Réber
PAUL-MAURICE ET LANTIER	Réalisations du traité d'harmonie de Réber
REUCHSEL	Solfège en 17 volumes
« «	Solfège, les 2 premiers volumes avec accompagnement
« «	Grande théorie
« «	Abrégé de la Théorie
SCHWARTZ	Année préparatoire de solfège
	Traité théorique et pratique en 2 volumes
THOMAS	Solfège progressif en 2 volumes

POUR LE PIANO

CLASSENS	Ma première méthode
COULPIED - SEVESTRE	Méthode — Mon clavier
MARTIN	Ecole du quatre mains en 3 volumes
SCHMOLL	Méthode en 5 volumes
STAUB	Cours de piano en 3 volumes
« «	Gammes en feuilles
ROUSSEAU	Gammes et arpèges
CLASSENS	Le piano classique en 7 volumes de A à G
DESCAVES	Le piano classique en 3 volumes
DELAUSNAY	Le piano classique en 3 volumes

POUR LA CLARINETTE

CALMEL	Le clarinettiste méthode célèbre
LANCELOT	La clarinette classique en 4 volumes
LOOCKWOOD	Guide journalier de travail, gammes etc.
STIEVENARD	Etudes pratiques des gammes

POUR LA FLUTE

LE ROY	La flûte classique en 4 volumes

POUR LE SAXOPHONE

MERIOT	Le saxophoniste, célèbre méthode
« «	Le saxophone classique en 4 volumes

POUR LA GUITARE

CARCASSI	Célèbre méthode
« «	Etudes Op. 60
RAWSON	Méthode classique - Jazz etc.
WORSCHECH	Enseignement pratique de la guitare 1er volume, le 2e volume paraîtra sous peu
« «	Solfège appliqué à la guitare en 2 cahiers
« «	Grilles d'accords

POUR LE VIOLON

MASSAU	Méthode en 5 volumes
MAZAS	Méthode revue par Fournier
THIBAUX	Méthode d'après Mazas en 2 cahiers
CLASSENS	Le violon classique en 7 volumes

POUR LE VIOLONCELLE

BRIZARD	Le violoncelle classique en 4 volumes

DEMANDEZ NOS CATALOGUES COMPLETS

Pour dégager vos responsabilités assurez les membres de vos sociétés

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTÉ
TROMPETTE, ut et si b	269	327
CORNET, si b	323	399
BUGLE, si b	369	428
ALTO, mi b	513	635
BARYTON, si b	566	738
BASSE, si b à 4 pistons	938	1.106
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	2.605	3.090
TROMBONE à coulisse	450	528
TROMBONE à pistons	597	683

	LAQUÉS OR CLÉS CHROMÉES
SAXO SOPRANO, si b	695
SAXO ALTO, mi b	825
SAXO TENOR, si b	945
SAXO BARYTON, mi b	1.550
CLARINETTE, si b, super ébène	406

Depuis 25 ans, 2.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22
ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

AISNE

Derniers sons du festival départemental de musique

Château-Thierry présentait, dimanche dernier, une atmosphère inhabituelle.

Dès 9 h. du matin jusqu'à la fin de l'après-mid., ce n'étaient que défilés de fanfares et musiques qui déversaient des flots d'harmonie dans tous les quartiers de la ville.

Cela avait commencé le samedi soir où notre harmonie municipale « l'Union Musicale » ouvrait le feu au Palais des Sports par un concert très réussi, démontrant une fois de plus qu'elle était capable de s'attaquer à n'importe quelle œuvre du répertoire, quelqu'en fut la difficulté, et qu'elle restait toujours jeune bien qu'elle fêtât son centenaire.

Pour fêter dignement cet anniversaire, ses dirigeants avaient proposé à la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne, de prendre en main l'organisation du festival départemental qui n'avait plus eu lieu à Château-Thierry depuis 17 ans.

Ceci imposait un programme extrêmement chargé, qui, grâce à une méticuleuse organisation, s'est déroulé avec un respect de l'horaire peu habituel pour ce genre de manifestation.

Il s'agissait, en effet, de coordonner 15 sociétés de musique qui avaient répondu à l'invitation, ce qui représentait quelque 600 musiciens de tous les coins du département.

Dès 8 h. 30, devant un jury réuni salle des Conférences, l'Harmonie de Marly-Gomont, l'ensemble vocal Josquin-des-Prés et plus près de nous la Fraternelle de Charly, dont on doit saluer avec joie la renaissance, se présentaient pour le concours de classement et améliorait toutes leurs anciennes positions.

En fin de matinée, une courte cérémonie du souvenir avait lieu au monument aux Morts où l'Harmonie de Chauny assurait le service. Un vin d'honneur suivit à la mairie, au cours duquel M. Lemret, maire, remettait une médaille de la ville à MM. Delsarte, Nicod et Gribauld, respectivement directeur, administrateur et vice-président de « La Sirène », société d'honneur invitée par les organisateurs.

Au début de l'après-midi, les 15 sociétés participantes offraient des concerts dans tous les quartiers de la ville, puis défilaient en cortèges convergents pour se retrouver à 16 h. 30, place Thiers, entourées d'un public très dense et attentif.

Là, sous la baguette du sous-chef de l'Harmonie locale, M. Raymond Commun, sociétaire fidèle depuis plus de 60 ans, 600 musiciens exécutaient « Les cadets de Champagne », morceau dû à la plume et l'inspiration d'Hector Papelard dont le souvenir est resté vivace pour les plus anciens de ses concitoyens.

M. Alliot, président de la Fédération, prenait ensuite la parole pour magnifier le rôle éducateur, pacificateur et international de la musique, moyen de communication entre les peuples, et remettait le fanion de la fédération à l'Harmonie de Château-Thierry, qui le détiendra jusqu'au prochain festival.

M. Thirault, directeur du Conservatoire de Laon, dirigen ensuite une vibrante « Marseillaise », puis musiciens et auditeurs se rendirent au Palais des Sports où avait lieu le concert par la grande fanfare « La Sirène de Paris sous la direction du maître A. Delsarte.

« La Sirène » est pratiquement à ce jour, la seule véritable fanfare digne de ce nom, ne groupant pratiquement que des instruments en cuivre.

Son concert fut pour beaucoup une révélation. Un programme très éclectique comprenant du Massenet, du Beethoven, du Messager (des extraits du ballet des « 2 Pigeons » inspiré par la fable de La Fontaine) et du Verdi a permis d'apprécier l'étonnante légèreté, la précision, la souplesse dans les nuances et la virtuosité d'un ensemble amateur composé, répétons-le, presque uniquement de cuivres, dirigé de mains de maître par un artiste de grand talent.

D'aucuns prétendent que la musique populaire est morte, tuée par le Disque et la Radio, d'autres par snobisme boudent ce genre de manifestation.

La journée qui s'est écoulée leur inflige un éclatant démenti.

Non, la musique populaire n'est pas morte en France. 600 participants se réunissant de tout le département, un concert de la qualité de celui que nous offrit « La Sirène », sont la preuve absolue que la Musique Populaire est toujours bien vivante en France en général et dans notre département en particulier.

BOUCHES-DU-RHONE

Philharmonique Indépendante des Milles
Nécrologie

C'est avec peine que, le vendredi 17 octobre 1969, nous avons appris la triste nouvelle du décès de notre infortuné camarade Lucien Chaudon, survenu la veille même de son 45ème anniversaire, à la suite d'une longue et pernicieuse maladie.

Appartenant à une famille de musiciens, il faisait partie de la Philharmonique Indépendante au même titre que son oncle Rémi Chaudon, décédé il y a 6 ans, qui la dirigea, et son père Marius Chaudon, qui fut durant 25 ans son trésorier et qui, malgré son âge demeure son brillant clarinette solo. Depuis 2 ans, son fils Joël, après quelques mois passés au tambour, est venu avec sa clarinette grossir les effectifs.

Notre ami Lucien, qui allait atteindre 30 ans d'ancienneté musicale, devait recevoir la médaille d'honneur de la Confédération Musicale de France. Dès son plus jeune âge, il avait été conquis par les vertus bénéfiques de cet art si noble.

Je me souviens encore lorsque, peu avant la dernière guerre mondiale, nous écoutions tous les deux sur notre Cours Marcel Brémond les magnifiques concerts dirigés alors par notre regretté Aimé Cazel, avoir vu Lucien Chaudon trépigner d'impatience pour aller rejoindre les rangs de notre populaire phalange.

A 15 ans, éduqué par son père, il commençait à souffler dans une basse.

Suivant la trace de ses aînés nous le retrouvons bientôt au sein de cette harmonie milloise, qu'il aimait tant pour s'avérer ensuite une excellente basse solo, jouant même de la trompette après la mort de notre piston solo Louis Richard.

Ses activités au pupitre ne l'empêchaient pas de siéger à notre Commission administrative où ses conseils étaient toujours écoutés avec intérêt.

Toutes ces qualités unanimement appréciées ont fait qu'une foule immense et recueillie avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

La Philharmonique, drapeau en tête, ouvrait le cortège et tous les musiciens, tambours et clairons, s'étaient fait un devoir d'être présents pour ce dernier défilé, hélas ! funèbre, en sa compagnie.

Une messe corps présent fut célébrée par notre curé le Chanoine Charles Pradel et c'est devant une assemblée dense qu'eut lieu son inhumation au cimetière des Milles au milieu d'une avalanche de gerbes et de couronnes.

Puissent toutes ces manifestations d'estime et de sympathie atténuer quelque peu l'immense douleur de sa veuve, de ses deux enfants et de toute sa famille auxquels nous renouvelons ici l'expression émue de nos sincères condoléances.

Louis THIERREE.

CENTRE

Réunion du Conseil d'Administration

Ainsi que cela avait été décidé lors du Congrès de Thiers, le Conseil d'administration de la FMC s'est réuni le dimanche 12 octobre, à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Vichy, en vue d'élire les membres du bureau de la Fédération, dont le mandat expirait en 1969.

Après une longue délibération, il a été convenu que les membres du bureau sortants resteraient en place jusqu'à l'année prochaine, en attendant que soit examinée une éventuelle réorganisation de la Fédération.

Le bureau reste donc, pour le moment, ainsi constitué :

Président, M. Henri Martinet, 1, rue de la Liberté à Nevers (58).

Secrétaire général, M. André Relin, 5?, boulevard de l'Hôpital à Vichy (03), chargé des Affaires générales et du journal confédéral.

Secrétaire général adjoint, M. Jacques Wegl, 25, rue du 11-Novembre, à Clermont-Ferrand (63), chargé du service des récompenses.

Trésorière générale, Mlle Camille Besson, 2 bis, avenue Pasteur, à Chamalières (63), chargée du recouvrement des cotisations et de toutes les questions de trésorerie.

Trésorier général adjoint, M. Camille Delgouffre, 27, rue de Paris, à Moulins (03), chargé du service des assurances.

Vice-présidents départementaux.

En ce qui concerne les examens d'élèves et toutes les affaires du ressort départemental, il faut s'adresser aux vice-présidents (présidents départementaux) :

Allier : M. Paul Troubat, 5, place Jean-Dormoy à Montluçon (03.

Cantal : M. Paul Vidal, hôtel de ville d'Aurillac (15).

Corrèze : M. Roger Dubat, 116, avenue Victor-Hugo à Tulle (19).

Creuse : M. le docteur Deffay à Bonnat (23).

Nièvre : M. Jean Julien, le Parc Marzy, 57, rue de Marzy, bâtiment B, appartement 44, à Nevers (58).

Puy-de-Dôme : M. Jacques Wegl, 25, rue du 11-Noevmbre, à Clermont-Ferrand (63).

Cotisations

Certaines sociétés n'ont pas encore réglé leur cotisations de l'année 1969. Il est rappelé que d'après l'article 25 de nos statuts, les cotisations sont dûes à partir du 1er octobre qui précède l'année en cause.

Celles de 1970 doivent donc être payées dès maintenant.

Le taux en est le suivant :

Montant par société : vingt-cinq francs (il était de 20 F pour 1969).

Timbres fédéraux : 0 F 50 par membre actif.

Exemple : société comptant 30 membres actifs (cotisations : 25 F + timbres fédéraux : 15 F) = 40 F.

Les versements doivent être effectués au CCP 3-36 Clermont-Ferrand au nom de la Fédération Musicale du Centre ou par chèque établi au nom de la FMC à adresser à Mlle Besson, trésorière générale, 2 bis, avenue Pasteur, à Chamalières (63).

Assurances

Les primes d'assurances pour 1970 sont également payables à l'avance dès le 1er octobre 1969.

Versements à effectuer au CCP 739-12 Clermont-Ferrand au nom de M. Delgouffre Camille, trésorier général adjoint, 27, rue de Paris à Moulins (03).

Le secrétaire général,
A. RELIN.

FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT

ET TERRITOIRE DE BELFORT

Le congrès d'été de la Fédération Musicale de Franche-Comté et Territoire de Belfort, a eu lieu à Montbéliard (Doubs) les samedi 7 et dimanche 8 juin 1969 ; la réunion du samedi ayant pour objet de préparer, au sein du bureau fédéral, l'assemblée générale du lendemain.

Cette réunion préliminaire fut suivie par un concert de gala, auquel participèrent, devant un très nombreux public, les formations suivantes : Rallye-Trompes du Montbéliard (direct. H. Bader) ; l'Accordéon-Club de Montbéliard (direct. Mlle Chantal Chopard) ; la Société des Trompettes d'Audincourt (direct. M. Bataillard) ; les Pittoresques Spielmann und Fanfarenzug de Ludwigsburg (Allemagne) et la « Lyre Municipale Belfortaine » (conduite par son chef Richard Ciapolino, directeur du Conservatoire de Belfort et secrétaire général de la Fédération Musicale).

Dans la grande salle d'honneur du château, se tenait la soirée dansante constituant le « Bal du Congrès ».

Dès 9 h. le lendemain, dimanche, les congressistes étaient reçus à l'école de musique de Montbéliard par M. René Cierc (président de l'Harmonie de la ville de Montbéliard) et M. Henri Berteloot, le directeur de cette formation et de l'école de musique.

Le Comité fédéral, chargé d'animer le congrès, était représenté par MM. Vriez (président), Lacroix, Poirot, Pochon (vice-présidents), Ciapolino (secrétaire général), Vuillemin (trésorier), Gros, Adam, Erard, Hanus, Mercier, ainsi que MM. Cagnol, Clerc, Berteloot, Le Guilhou, tandis que MM. Bouvret et Dupont s'étaient fait excuser.

Les questions figurant à l'ordre du jour, sont débattues avec conviction mais dans un climat de parfaite entente.

M. Vriez rend compte de son déplacement au congrès national d'Ajaccio, auquel il a participé en compagnie de M. Ciapolino.

Il est rappelé aux sociétés qu'elles ne doivent pas négliger l'importante question des assurances.

Les examens fédéraux ont vu la participation de 1.300 candidats parmi lesquels deux ont été sélectionnés pour le concours d'excellence de Marly-le-Roi fin octobre 1969 : Troutet André (clarinettiste à l'Harmonie d'Ornans (Doubs) et Sylviane Thiéry (pianiste à l'Orchestre Symphonique des élèves du Conservatoire de Belfort). Ces mêmes candidats ont été les lauréats du grand prix Louis Schumacher, suivis à brève distance par J.-Pierre Osiowski (saxophoniste à la Lyre Municipale Belfortaine).

M. Le Guillou est désigné par M. Vriez pour aider M. Erard dans l'organisation des examens fédéraux du centre de Montbéliard.

Les efforts fournis en faveur de nos sociétés musicales par les villes de Besançon et Belfort, par les conseils généraux du Doubs, territoire de Belfort et Haute-Saône, sont signalés aux congressistes, de même que l'appui apporté par « Jeunesse et Sports » du département du Doubs.

Quelques informations, encore relatives à la SACEM aux service des récompenses, amicales des chefs et sous-chefs.

M. Hanus, membre du comité fédéral, quitte la région pour aller s'installer à Lyon ; M. Vriez le remercie pour sa collaboration et demande à l'assemblée que sa place laissée vacante, soit confiée à M. Garaffi, directeur de l'Harmonie municipale et SNCF de Vesoul, animateur de l'Amicale des chefs et sous-chefs du département ; proposition acceptée d'amblée, ainsi que le renouvellement des membres sortants et rééligibles, du Comité fédéral.

Dépôt de gerbe au monument aux morts, vin d'honneur, repas du congrès, tout cela se déroule dans un ordre parfait ; M. Vriez se voit remettre des mains de M. Pochon (vice-président) la médaille d'honneur avec diplôme, distinction qui comble d'aise tous les présents.

Un important défilé voit son aboutissement au stade du Champ de Foire, avec comme morceau d'ensemble « La Fille du Régiment », dirigé par M. le président Vriez et auquel participent :

L'Harmonie de Grand-Charmont, Accordéon et Harmonie d'Audincourt, Harmonie de Fresse-Melysée, Le Diairi, Rallye-Trompes du Montbéliard, Accordéons de Grand-Charmont, les Jeunes de Zillisheim, Les Cigognes d'Alsace, Accordéon de Montbéliard, Harmonies de Valentigney, Exincourt, groupe Accordéons de Grand-Charmont, Fanfare de Beaulieu-Mandeure.

Le groupe folklorique « Le Diairi » se classe 1er au challenge Clerc.

En donnant un concert fort apprécié, le dimanche soir, l'Orchestre Symphonique de Pontarlier et l'Ensemble Arménien, mettent un point final au congrès 1969, remarquablement bien organisé.

« Bravo Montbéliard », comme le dit si justement Richard Ciapolino, avec le titre de la marche composée spécialement pour la circonstance et dédiée à M. le président René Cierc.

L'Amicale des chefs et sous-chefs du pays de Montbéliard (précédant le congrès fédéral) avait tenu ses assises à la mairie d'Exincourt.

Présidée par M. J.-Pierre Compagne et animée par M. Cl. Erard, cette assemblée passa en revue tous les problèmes concernant les sociétés musicales de cette populeuse région :

Assurances, subventions départementales, concerts itinérants, examents fédéraux. A ce propos, les membres présents regrettent que les morceaux imposés ne soient pas judicieusement gradués en fonction des différentes divisions. Le solfège doit être chanté et la dictée musicale doit être pratiquée.

Les membres de l'Amicale sont informés que la ville de Montbéliard organisera le congrès en même temps que le challenge Clerc.

Toutes ces questions sont traitées avec vif intérêt par les participants qui se séparent ravis du travail constructif effectué.

ILE-DE-FRANCE

DUGNY

Renaissance Dugnysienne

Samedi 31 mai 69, à l'occasion de la soirée organisée par la municipalité en l'honneur des mères de Dugny, la Renaissance Dugnysienne effectuait sa première présentation depuis sa reconstitution dûe aux autorités municipales. Les applaudissements spontanés que les 40 petits tambours et clairons ont reçu dès leur entrée sur scène, ont montré combien le nombreux public qui emplissait largement la salle, était sensible à la renaissance de la fanfare restée trop longtemps en sommeil.

Sous les feux de la rampe, les cuivres brillaient, les couleurs étaient châtoyantes, tous les spectateurs étaient agréablement surpris de la belle présentation des jeunes exécutants dans leurs tenues neuves et pimpantes. Accompagnés par les élèves de M. Plantive, professeur de trompette au Conservatoire municipal, les 18 jeunes tambours exécutèrent, sous la conduite de leur professeur M. Forest quelques batteries napoléonniennes dont la célèbre marche d'Austerlitz qui souleva, par le jeu spectaculaire des baguettes, les applaudissements chaleureux. Avant de laisser la place à la chorale, aux élèves des classes de danse et du groupe artistique du Conservatoire, l'ensemble de la Fanfare, sous la direction de M. Plantive, termina par un allégro militaire qui est toujours une des formes les plus caractéristiques de la musique populaire.

En effet, c'est le but essentiel de la fanfare de répandre et de développer l'art de la musique populaire dans nos cités. Par un recrutement effectué dans le cadre d'une prospection de masse nous nous sommes assignés comme premier objectif la formation d'une fanfare.

Nous espérons que grâce à l'enseignement dispensé au Conservatoire Municipal placé sous la haute compétence de M. Canredon, les jeunes musiciens pourront venir extérioriser leur savoir dans notre formation, et constituer l'Harmonie Municipale, but de la Renaissance Dugnysienne.

CHEFS DE MUSIQUE

du *« Centre-Ouest »* confiez-nous

vos REPARATIONS de

TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS

TRAVAIL GARANTI

Toutes fournitures d'instruments neufs et occasions aux meilleurs prix — Grand choix

Ets DESCHAUX 79-NIORT

40, rue St-Jean Tél. : (48) 24.34-67

REGION BRETAGNE MEME MAISON A RENNES

9, rue de la Visitation — Tél. (99) 30.34.48

CORBEIL-ESSONNES

Les Juniors Saint-Jean Sortie en Allemagne les 27 28 et 29 septembre

Nous sommes très heureux de faire part à la CMF des contacts que nous avons eu avec l'Harmonica-Club de Sindelfingen.

Nos échanges musicaux se font dans une très bonne compréhension.

Nous avons eu le plaisir d'interpréter « Sérénade » d'Olivier Metra, Préludio de L. Lunazzi, Myra Gzardas de F. Gabutti, Cosmos marche de A. Magnier.

En revanche le club accordéoniste de Sindelfingen nous gratifia d'un pot-pourri de chansons françaises.

Notre prochaine sortie aura lieu à Corbeil-Essonnes au mois d'avril 1970.

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments de musique

56, rue Lepic, PARIS-18e

Tél. : MONTmartre 39.87

Anches et becs pour artistes

SUD-EST

AMPLEPUIS

Union Musicale et Chorale

Echos du concert du 11 octobre

Pour quelques heures, la confortable salle du Rex avait retrouvé son ambiance d'antan, lors des premières années de son utilisation. En effet, malgré un temps un peu frais et un programme intéressant sur le petit écran, c'est un public très nombreux qui se pressait à 21 heures, pour venir apprécier la soirée que donnaient l'Union musicale et l'Union chorale, deux sociétés pleines de vitalité, bien exercées par un chef qui ne ménage ni son temps, ni sa peine.

Parmi l'assistance, on remarquait la présence de M. l'abbé Rotheval, archiprêtre ; de M. Vignon, maire, ainsi que d'autres personnalités.

Le programme débuta par un allégre pas redoublé conduit par M. Paul Thoral. Ce fut ensuite une incursion qui se révéla des plus heureuses, dans le domaine un peu particulier du jazz, avec des compositions empruntées au grand disparu Sydney Béchet. Malgré la difficulté du rythme, cette œuvre, au cours de laquelle M. Maurice Lefranc sut faire vibrer sa trompette bouchée dans la célèbre « Petite Fleur », fut exécutée impeccablement et avec brio.

Place au chant choral avec deux airs très connus puisés dans le répertoire de notre enfance mais d'une riche harmonisation et bien interprétés. Un poème de Guillaume Appollinaire, sur une musique de Bessières nous transporta par de délicates nuances dans le monde quelque peu étrange des Saltimbanques.

A l'entracte, le président de l'Union Musicale, M. Lefranc, exprima sa vive satisfaction et sa reconnaissance de constater la présence d'un si vaste auditoire et fit, en des termes vraiment chaleureux et sincères, l'éloge de leur chef, M. Pierre Vial, ainsi que de M. Thoral et M. Roche qui assurent les répétitions de détails et les cours de solfège. Il émit également le projet d'un prochain concert basé sur un même thème de ces deux sociétés dans les mois à venir.

La deuxième partie fut consacrée tour à tour à La Bohème des Enfants de tous pays de Enrico Macias par l'Union Chorale ; une sélection du ballet de Coppélia, la Bohémienne. Une marche pour harmonie et cors de chasse devait, avec éclat, clore cette audition de grande qualité.

En somme, ce fut, comme nous en avons l'habitude avec nos musiciens et choristes locaux, une très agréable soirée que nous verrons avec plaisir se renouveler.

HAUTE-SAVOIE

LA ROCHE

Assemblée générale du 12 octobre 1969

C'est sous la présidence de M. Passaquin (Chablais), assisté des présidents Coudurier (Faucigny) et Pache (Annecy), que s'est tenue cette réunion annuelle.

En ouvrant la séance, M. Passaquin rappela la mémoire du regretté M. Mannessy, disparu début avril, et qui présida si longtemps l'Union départementale.

Puis, c'est sans observations que furent adoptés le PV de la dernière assemblée et le compte-rendu financier présentés par M. Delzant.

Furent fixées les dates des festivals suivants : Chablais à Bons, dernier dimanche de juin ; Faucigny à Sallanches, premier dimanche de juillet ; Annecy courant septembre.

Une discussion s'engagea sur le projet de statut établi par la Fédération du Sud-Est, visant à créer une commission dite « des jeunes ».

L'assemblée s'y montra unanimement hostile. Ce serait là établir un état dans l'état, et les membres présents faisant remarquer que dans la plupart des sociétés existantes, depuis longtemps déjà, les jeunes avaient été appelés à faire partie des comités, en y occupant des postes de responsabilité.

Il fut convenu cependant que 2 juniors désignés sur ceux choisis par les Fédérations pourront assister aux réunions lyonnaises prévues.

Ces prises de position seront soumises aux assemblées générales des Fédérations auxquelles appartient le droit de décision.

Sur la proposition de M. Coudurier, il fut décidé que la prochaine réunion (1970) aurait lieu à Thonon, et la suivante (1971) à Annecy.

Tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES · COIFFURES · CHEMISES

La tenue comprenant : Casquette, Vareuse, Pantalon, à partir de 119 Frs

S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne · PARIS-8e Laborde 34-00.

Le matin déjà avait eu lieu une réunion technique, avec M. Porporato, délégué départemental, réunion importante groupant les responsables techniques des Fédérations

M. Passaquin qui de concert avec MM. Lanovaz, Bourgeois et Olivier avait assisté à la réunion lyonnaise du 28 septembre, comprenant les représentants des 8 départements du Sud-Est, en fit le compte-rendu.

Il donna lecture d'un article paru dans la presse « La jeunesse en vedette au congrès technique de la Fédération des sociétés Musicales du Sud-Est ». Projet de création d'une commission des jeunes.

Rappel des stages à deux niveau d'Aix-en-Provence, destinés aux jeunes gens dans un but de perfectionnement, et dans celui de faire par la suite des éléments qualifiés dont leurs sociétés doivent bénéficier.

Modalités d'examens fédéraux sans changement sur les programmes retenus l'an dernier.

Fixation de la date de l'examen au niveau supérieur — échelon fédéral — au 15 mars 1970 — où les présidents techniques départementaux sont appelés à être membres du jury.

M. Lanovaz confirma l'obligation de se conformer aux directives de la Confédération Musicale de France pour les examens fédéraux.

Les tests sont à demander à Paris.

Obligation également de munir les élèves de livrets musicaux scolaires.

Furent fixées les dates des examens fédéraux, avec la présence des élèves des sociétés habituelles.

Solfège et instruments : cours préparatoire et élémentaire : Thonon, 28 mai 1970 ; Annemasse et Sallanches, 11 juin 1970.

Cours moyen : Annecy, courant juin ; Cluses, 25 juin 1970.

Les jurys seront convenablement constitués.

M. Sztark, dans un rapport établi par ses soins, évoqua divers problèmes, en particulier d'enseignement, de dates d'examens et de direction ; subventions Arts et Lettres, Jeunesse et Sports, festivals.

Diverses mises au point ressortirent de la discussion qui suivit, avec les remarques présentées par MM. Coudurier, Lanovaz, Comte, Laborde, Perussel, Boretti.

L'on parla des petites sociétés — sociétés de campagne — bien moins privilégiées que les sociétés des grandes villes, et qu'il conviendrait de doter de chefs à charge des municipalités.

Difficultés financières pour ces petites sociétés de se procurer des instruments destinés à la formation des élèves. Solution à trouver pour prix convenable à vieux instruments non utilisés par certaines sociétés.

Possibilité rappelée à éléments jeunes capables de suivre des stages : Macon, moniteurs ; Aix-en-Provence, sous-chefs et chefs.

Examens fédéraux 1969 :

16 sociétés : solfège, 413 élèves ; instruments, 190 élèves.

SUD-OUEST

Nécrologie

C'est avec un profond sentiment de tristesse et avec une grande douleur que tous les membres de l'Union des batteries-fanfares et de l'Amicale Tournaise ont appris que leur président André Laporte-Trilles venait de décéder après une cruelle maladie.

C'est dans la soirée du mardi 2 septembre, entouré de l'affection des siens, qu'il nous a quitté à l'aube de sa soixante-dixième année. Personnalité parmi les plus connues, André Laporte-Trilles était docteur en droit, chevalier du Mérite Agricole, vice-président honoraire de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest, président honoraire de l'Union des batteries-fanfares de la Fédération et président actif de la batterie « L'Amicale Tournaise ».

André Laporte-Trilles était un grand ami des arts. Il plaçait dans ce domaine la même volonté et la même générosité de sentiments qu'il apportait à son travail quotidien. Son œuvre entière a été grande, généreuse et profondément humaine. Sa disparition laissera une grande amertume dans le cœur de sa batterie « L'Amicale Tournaise », qu'il aimait tant, et de tous ceux qui l'approchait. De nombreuses personnalités et de nombreux amis ont apporté leur dernier hommage au président André Laporte-Trilles au cours de ses obsèques qui se sont déroulées en l'église Saint-Pierre à Bordeaux. On notait la présence de M. Desmond, maire du Tourne, de nombreux délégués des sociétés musicales de la région, en particulier les représentants de la Fédération et de l'Union des batteries-fanfares, ayant à leur tête le président, M. Guillaume, MM. Lefay, Trémine, David, Goulée, Bousquet, Marbouty, Clément, Dupuy, Vilet, Lalande, etc. Une délégation de l'Amicale Tournaise, avec MM. Feranet et Champeaud ainsi que des représentants des sociétés et organismes départementaux auxquels appartenait le défunt.

Au cimetière de la Chartreuse, M. Guillaume, au nom de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest et de l'Union des batteries-fanfares, s'exprima en ces termes :

« Notre président André Laporte-Trilles n'est plus ».

C'est un bien douloureux devoir que celui qui m'incombe aujourd'hui de venir adresser un suprême adieu à celui qui fut et restera dans notre mémoire un grand ami.

Président de l'Amicale Tournaise depuis de nombreuses années, il fut un organisateur remarquable et contribua à son essor. Président de l'Union des batteries-fanfares depuis 1957, lors de sa fondation, il sut déployer dans ses fonctions tout le tact et toute l'activité nécessaires pour favoriser parmi nous le développement constant de l'art musical.

Sa serviabilité était exemplaire et nombreuses furent les démarches qu'il entreprit de bon cœur dans l'intérêt de nos sociétés.

Animateur et toujours de bons conseils, il aimait les musiciens et les musiciens de nos batteries l'estimaient profondément. Il a été pour nous un exemple et malgré la retraite qu'il s'est imposé prématurément par son état de santé, le vide qu'il vient de creuser sera difficilement comblé, parce qu'il était toujours sur la brèche pour la belle cause de la musique populaire. Son action au sein de la Fédération démontra ses qualités naturelles de bonté et de désintéressement ; dans ses fonctions à la vice-présidence, il a contribué au rayonnement de ce grand organisme régional.

Adieu, cher président.

Nous conserverons dans nos cœurs et cela pour toujours le souvenir de votre noble figure, respectée et admirée de tous.

Au nom de la Fédération Musicales du Sud-Ouest, de l'Union des Batteries-Fanfares et de l'Amicale Tournaise, nous présentons à votre famille éplorée nos sentiments de profonde condoléance et à vous notre dernier adieu ».

Ensuite M. Desmond, maire de la commune du Tourne, a dit à son tour :

« Celui qui a tant donné de lui-même, de son temps, de son argent parfois, qui s'est si souvent oublié dans la pensée de rendre service, de faire plaisir aux autres, de servir le bon renom de la commune du Tourne, à laquelle il était tant attaché, le voilà qui s'en va. L'homme que nous accompagnons était un juste, il était de ceux sur lesquels on pouvait compter en toutes circonstances et surtout quand on avait besoin de lui. Il n'avait pas de grands mots à la bouche, mais l'humanité, la fraternité, il n'avait pas besoin de les définir, il les vivait.

Et comment ne pas rappeler son action au sein du conseil municipal dont il fut le premier adjoint pendant de longues années et où nous l'avons vu s'occuper de tous ceux, jeunes et anciens qui faisaient appel à lui.

Et notre « Amicale Tournaise », on devrait dire son « Amicale Tournaise » car elle lui doit tout et ses membres s'associent à moi et à la municipalité pour vous dire chère Madame, combien nos regrets et notre peine sont grands et proches des vôtres ».

Du moins emportera-t-il dans sa tombe le meilleur des trésors celui de la grande amitié qu'il a su éveiller autour de lui.

Belle sortie de l'Harmonie de la Bastide et Lyre Bastidienne réunies à Audenge

Le soleil avait tenu, ce dimanche 21 septembre, à apporter sa note gaie, saluant ainsi l'arrivée de cette vieille société Bastidienne à Audenge.

Le programme de cette très agréable journée, parfaitement réglé sur place auprès des autorités grâce au dévouement et à la compétence du président-directeur du Réveil Audengeois, M. J.-R. Gadou, secondé par ses amis du bureau, en fit une telle réussite qu'elle ne saurait rester sans lendemains.

A 10 h. 30, l'Harmonie, sous la direction de son dynamique et sympathique chef, M. Maurice Fizammes, était fort aimablement accueillie par le Père Grange, curé de l'église Saint-Paul. Elle se faisait entendre au cours de la sainte messe dans un programme excellemment composé :

Marche Religieuse, de Gounod ; Marche d'Alceste, de Gluck, Adagio du Concerto, de Haydn (soliste M. Durandet) ; Marche Consulaire, Furgeot.

Cette audition parfaitement exécutée fut un véritable régal pour les nombreux fidèles qui emplissaient l'église.

A l'issue de cette cérémonie, la société donnait un concert public, exécutant :

Tibidado, J. Darling ; Faust, Gounod (solistes, MM. Piton, Dupart, F. Larriba, Romano) ; Rythm Parade, J. Darling (soliste, M. Crezen) ; Le Pays du Sourire, F. Lehar (solistes, MM. Dupart, F. Larriba).

Nouveau succès qui souleva l'ovation de la nombreuse assistance audengeoise et des environs.

A signaler la participation amicale de MM. P. Piton, H. Dupart, professeurs au Conservatoire ; Romano, F. Larriba, Durandet, Lagard, Letiec, Bloulin, Jouve, etc., et la présence de Mlle P. Barber directrice de l'école de musique et des professeurs : Mme Lambert, Mlle N. Grocq, M. Delbancut. Egalement M. V. Grimaldos, trésorier ; Mmes Grocq, Bielle, M. et Mme Bourrec, de la Commission des fêtes.

Un apéritif d'honneur offert par le Réveil Audengeois aux autorités et musiciens clôtura la partie musicale, dont M. Bernard Pitre fit entendre un fidèle enregistrement.

A 13 h. 30, repas qui réunissait dirigeants bastidiens, audengeois et musiciens, sous la présidence de M. Henri Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du S.-O. et membre de la Confédération Musicale de France. A l'heure des allocutions, prirent la parole : M. Bonnefon, vice-président de l'Harmonie ; MM. Sieurac, secrétaire général ; le père Grange ; M. R. Gadou, président-directeur du Réveil Audengeois ; M. M. Fizammes, directeur de l'Harmonie ; M. F. Larriba et M. H. Ciran, président de la FMSO. Tous se complurent à exalter l'amour de la musique qui fait vibrer en nous la noblesse et la sensibilité aboutissant, au-dessus de tout, à une fraternelle amitié entre tous les musiciens.

Distinction

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris que la Société « Rayonnement et Prestige Français » venait de décerner sa médaille à l'Accordéon-Club Périgourdin. Cette belle distinction récompense l'activité de ce bel ensemble que dirige de main de maître Mme Auger-Conseil et que préside Jean Blanchard. Toutes nos félicitations à cette jeune et dynamique société musicale

TOULOUSE - MIDI - PYRÉNÉES (318 m.)

BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY

(Tous les jours, le dimanche, de 14 h. 25 à 14 h. 50

14 DECEMBRE 1969 :

Simone-Yvonne, polka pour deux cornets (solistes : Albert Calvayrac et Albert Philibert), Léon Canivez. Coquetterie, schottisch, Alfred Bériot. Une Idylle, mazurka pour clarinette (soliste : Armand Médous), Edmond Avon. Léda, valse, Gabriel Allier. Jean Cavalier, quadrille, A. Lamotte - J. Hemmerlé.

28 DECEMBRE 1969 :

Violettes des Pyrénées, polka pour clarinette (soliste : Armand Médous), Fabius Bressy. La Grande Iza, schottisch, Anthony Lamotte. Gais ombrages, mazurka pour cornet (soliste : Albert Calvayrac), Léon Chic. Sénorita, valse espagnole, Fernand Andrieu. Marceau, quadrille, A. Corbin.

Éditions RIDEAU ROUGE
24, rue de Longchamp — PARIS - 16e — 704.52.37
SIX PIÈCES
FACILES
POUR FLUTE OU FLUTE A BEC
ET PIANO
O. GARTENLAUB
Un disque enregistré par
Roger BOURDIN
et Odette GARTENLAUB
EST INCLUS DANS CE RECUEIL
FACE A : FLUTE ET PIANO
FACE B : PIANO D'ACCOMPAGNEMENT SEUL
PRIX T.T.C. 11,62

BLAYE

Très vif succès du concert des « Merlots » et de l'école municipale de musique

Récemment, les Merlots de Cars et Blaye et l'Ecole municipale de musique présentaient un concert public au kiosque à musique.

Un très nombreux public composant un parterre attentif et intéressé salua par de forts et chaleureux applaudissements l'excellent programme interprété par les musiciens sous la baguette du chef, M. Michaud.

Tour à tour, la soirée se déroula par les interprétations suivantes : « Le Grenadier du Caucase », de G. Meister ; « Dans les bois », fantaisie, de M. Pichet ; « Fleurs d'Alsace », valse avec tambours et clairons, d'A. Haensler ; « Le Roi François », fantaisie, de R. Coiteux ; « Les Saltimbanques », valse, de L. Ganne, et enfin un pot-pourri de marches sur des airs modernes et populaires.

A signaler la bonne organisation de cette soirée par la mise en place de chaises à la disposition du pu-

Pour vos salles de Répétition et de Concert
Plaques de Correction Acoustique
« GLASAL-PERFORE »
PHONELO
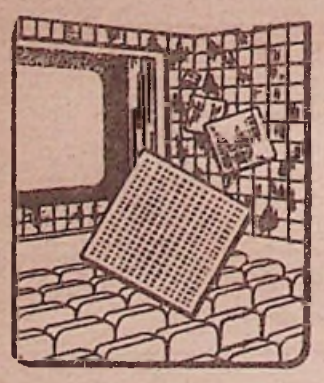
FIBROCIMENT
TRIEL (78-Yvelines)
Téléphone : 965.78-80
PARIS, 18 rue Volney (2e)
Téléphone : 073.65.74
073.69.12

blic : l'éclairage multicolore du kiosque à musique et la brillante exécution des participants. Un tout pour lequel nous félicitons les organisateurs et les musiciens.

Honorèrent également de leur présence cette belle soirée musicale : MM. Dellaune, député, conseiller général ; Me Vincent, maire adjoint ; MM. Bossuet, maire de Cars ; Sirdet, président du Groupement des sociétés musicales du Blayais-Cubzaguais ; Curot, président des Merlots, et Mme ; Etié, directeur de l'Harmonie des Hauts-de-Gironde ; Gadou, président et directeur du Réveil audengeois, et Mme ; Michaud et Denis, chefs des Merlots ; de nombreux administrateurs de la batterie-fanfare de Cars et Blaye ; Gendre, président de l'harmonie de Berson.

A l'issue du concert, un vin d'honneur avait lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

M. Sirdet, président du Groupement des sociétés musicales du Blayais-Cubzaguais, complimenta les Merlots pour leur belle audition, évoqua la remise des deux vases de Sèvres offerts par le ministère des Affaires culturelles pour l'Union musicale de Marcillac et pour le festival de musique du 4 mai de Blaye et conclut par un vif éloge de la musique et des musiciens.

M. Curot, président des Merlots, souhaita la bienvenue aux personnalités ; présenta les excuses de MM. Ciran, Augereau et d'amis, ainsi que celles du docteur Grastilier, maire de Blaye, et procéda à la remise de la médaille d'or de l'Union des fanfares à M. Dellaune, député, conseiller général, sous les applaudissements de toute l'assistance.

Me Vincent, adjoint au maire, complimenta à son tour les Merlots et leurs chefs, MM. Michaud et Denis, ainsi que les jeunes de l'Ecole municipale de musique ; dit grand bien de M. Curot, président dévoué des Merlots, et de Mme ; associant dans ses paroles le maire et la municipalité de Cars qui œuvrent en faveur des Merlots.

Me Vincent complimenta M. Dellaune, ainsi que le Réveil audengeois, tous ceux qui aident au développement de la musique populaire.

M. Dellaune félicita les musiciens pour leur belle audition, ainsi que M. Curot, président des Merlots, et Mme ; adressa ses remerciements à tous ceux qui contribuent à l'essor de la musique et invita les jeunes à poursuivre avec discipline les répétitions afin de gagner les sommets.

Enfin, il dit un grand merci à ceux qui lui avaient fait la grande surprise de lui décerner cette médaille d'or et assura les Merlots de son dévouement et de son aide encore plus grande.

Puis, sous les applaudissements de la salle, il remettait avec de chaleureux compliments à M. Gadou, président et directeur du Réveil audengeois, le vase de Sèvres offert par le ministère des Affaires culturelles, remporté par ses musiciens lors du festival de musique du 4 mai de Blaye.

M. Gadou remercia M. Dellaune, les Merlots, son ami M. Curot, les organisateurs de cette manifestation et leva son verre aux musiciens blayais et à la musique en général.

Un brillant succès musical

Les habitants de Cazaux ont appris ou apprendront, avec plaisir le magnifique succès que vient de remporter leur jeune et sympathique compatriote Jacques Fourquet qui vient de se voir attribuer la place de soliste trombone à coulisse à l'Orchestre national de l'ORTF lors d'un récent concours. Vingt-huit concurrents étaient en lice pour cette unique place, vingt-huit étaient tous premier prix au Conservatoire de Paris. Jacques l'emportait brillamment avec les félicitations du jury. Jacques Fourquet a gravi tous les échelons qui l'ont amené à ce poste élevé de la musique. Il a 23 ans.

En même temps qu'il accomplissait son service militaire, il entrait au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, premier nommé le 10 novembre 1965. A la fin de l'année 1965-1966, il obtient un premier accessit et au concours de juin 1967, il est à l'unanimité du jury premier prix de trombone à coulisse. Enfin, le 20 juin 1967, il est reçu brillamment au concours pour l'admission à l'orchestre du Grand-Théâtre de Bordeaux. Ses amis de Cazaux et de la région prendront un double plaisir quand, au cours des concerts de l'ORTF, ils verront sur le petit écran et entendront leur jeune compatriote. Jacky est maintenant au sommet de l'échelle. Il ne lui reste qu'un échelon à gravir. Nous ne serons pas surpris si, un jour prochain, nous apprenons qu'il a accompli ce tour de force.

La famille Fourquet est dans la joie. Elle est une pépinière de musiciens de valeur. M. Fourquet est depuis des années soliste de trombone à l'Harmonie de La Teste. Il joue aussi à l'Harmonie de Gujan-Mestras. Mais il y a encore les deux jeunes frères de Jacky, Jean-Michel et Christian, qui marchent allègrement sur les traces de leur aîné.

Nous nous faisons un réel plaisir d'adresser nos félicitations à Jacques Fourquet et à sa famille. Nos félicitations aussi à M. Monteil, professeur à l'école de musique de La Teste, et directeur de l'Harmonie de cette ville, qui a été le professeur de Jacky.

Les Éditions Robert MARTIN
106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon
fournissent à lettre lue tous les morceaux imposés dans
Tous les examens de la C.M.F.

BORDEAUX-CAUDERAN

Un excellent concert populaire pour l'ouverture de la saison symphonique

C'est ainsi que l'on peut qualifier la soirée présentée par la Société symphonique à la Pergola, et le programme essentiellement extrait du meilleur répertoire lyrique était fait pour plaire au public. La nombreuse assistance qui emplissait la salle en fut la preuve.

M. Franck Aiméro, que nous avons souvent entendu nous prouva dans la Cavatine de Roméo et l'Air de Jean d'Hérodiade, qu'il était toujours en possession de sa belle voix de ténor et que ses aigus n'avaient rien perdu de leur solidité.

Mlle Monique Arteson, dans « La Tosca » et l'air de Salomé, nous permit de savourer une voix chaude et pleine d'expression qu'il nous serait agréable d'entendre à nouveau.

La direction musicale était confiée à M. Désiré Darmenté. Ce dernier accompagna les différents airs avec souplesse et précision, sachant soutenir les chanteurs sans sacrifier la partition, montrant ainsi sa parfaite connaissance d'un répertoire qui lui est cher.

Le programme d'orchestre comportait des extraits de Faust (Prélude du 1er acte et Valse), « La Barcarolle » des Contes d'Hoffmann ; l'ouverture de « Si j'étais roi » ; « Le ballet d'Hérodiade » et une sélection symphonique sur « La Bohème », particulièrement appréciée du public qui manifesta son enthousiasme par des applaudissements prolongés. Le concert était très agréablement présenté par M. Henri Ciran.

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE
LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX
Éditions Robert MARTIN
106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon
Téléphone Mâcon (85) 38.11.58
(plusieurs lignes groupées)

Nous vous indiquons ci-dessous les prix au 15 novembre 1969 de quelques instruments que nous fournissons SANS DELAI (prix T.V.A. 19 % comprise). A noter que nous avons fait un effort particulier sur les trompettes d'harmonie de NOTRE MARQUE dont les prix ne sont pas modifiés, à l'exception de notre modèle IMPORT, qui subit une hausse de 5 % par rapport à l'ancien prix.

INSTRUMENTS DE BATTERIE - FANFARE

Clairon d'infanterie réglementaire, depuis	103,00 F	Tambour modèle Armée 4/4, depuis	241,00 F
Trompette de cavalerie réglementaire, depuis	127,00 F	Caisse claire 4/4, 8 tringles, depuis	350,00 F
Trompe de chasse, depuis	279,00 F	Grosse caisse à 2 peaux, fût cuivre, à tringles, depuis	570,00 F

TROMPETTES D'HARMONIE ET TROMBONES A COULISSE ARGENTES

Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN modèle import	336,00 F	Trombone à coulisse ROBERT MARTIN, modèle Europe, perce médium	605,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN modèle Europe	450,00 F	Trombone à coulisse ROBERT MARTIN, modèle Constellation, 1/2 perce	726,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN modèle Constellation	725,00 F	Trombone à coulisse COURTOIS 1/2 perce	780,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b SELMER, grosse perce, nouveau modèle	1.030 F	Trombone à coulisse SELMER, grosse perce, modèle Boléro	890,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b COUESNON, Monopole Conservatoires	998,00 F	Trombone à coulisse COUESNON, Monopole Conservatoires, grosse perce	938,00 F

SAXOPHONES ARGENTES

Saxophone soprano si b DOLNET « Artist »	1.040 F	Saxophone ténor si b ROBERT MARTIN, modèle Constellation	1.390,00 F
Saxophone soprano si b COUESNON, Monopole Conservatoires	1,270,00 F	Saxophone ténor si b SELMER	1.730,00 F
Saxophone soprano si b SELMER	1.300,00 F	Saxophone ténor si b COUESNON, Monopole Conservatoires	1.680,00 F
Saxophone alto mi b ROBERT MARTIN, modèle luxe	885,00 F	Saxophone baryton mi b DOLNET « Artist » descendant au si b	1.975,00
Saxophone alto mi b ROBERT MARTIN, modèle Constellation	1.152,00 F	Saxophone baryton mi b DOLNET « Artist » descendant au la	2.215,00
Saxophone alto mi b SELMER	1.530,00 F	Saxophone baryton mi b SELMER, descendant au si b	2.720,00 F
Saxophone alto mi b COUESNON, Monopole Conservatoires	1.480,00 F	Saxophone baryton mi b SELMER, descendant au la	2.990,00 F
Saxophone ténor si b ROBERT MARTIN, modèle luxe	1.071,00 F	Saxophone basse si b SELMER	4.050,00 F

CLARINETTES (modèles Boehm, 17 clés, 6 anneaux, mécanisme nickelé)

Clarinette si b ROBERT MARTIN, modèle standard	368,00 F	Clarinette si b COUESNON, Monopole Conservatoires	736,00 F
Clarinette si b ROBERT MARTIN, modèle Constellation	532,00 F	Clarinette si b LEBLANC, clés argentées	848,00 F
Clarinette si b NOBLET « Artiste »	513,00 F	Clarinette si b BUFFET-CRAMPON	870,00 F
		Clarinette si b SELMER	840,00 F

GRANDES FLUTES (modèles Boehm en métal argenté à plateaux pleins)

Grande flûte ROBERT MARTIN, modèle standard	440,00 F	Grande flûte COUESNON, réf. 1303	546,00 F
Grande flûte NOBLET	535,00 F	Grande flûte SELMER	1.600,00 F
Grande flûte MALERNE	743,00 F	Grande flûte COUESNON, modèle Moyse réf. 1308	1.846,00 F

CHOIX COMPLET DE TOUS LES GROS INSTRUMENTS D'HARMONIE OU FANFARE

Nous sommes heureux, par ailleurs, de vous informer que nous venons d'obtenir l'exclusivité de la vente des morceaux d'harmonie ou fanfare des Editions DECRUCK. Nous vous en donnons ci-après la liste : « Marche de la 2e D.B. » de Clowez, « Les Africains » de Boyer, « Bir-Hakeim » de Chamboissier - F. Boyer, « Marche de la 1ère D.B. » de Boyer, « Boire un petit coup » de Boyer, « Du Tchad à Strasbourg » de Clowez, « L'Escaut » de Bozza - J. Filleul, « La Saint-Maixentaise » de Loup, « Rethondes » de Loup, « Suite romantique » (en 3 parties) de J. Semler-Collery.

TARN

« Mandolin'Club Albigeois »

On se rappelle le succès remporté par le premier enregistrement du Mandolin-Club Albigeois dans un disque qui groupait une œuvre chorale remarquablement rythmée et colorée : « Le coq », poème de Ellé Dermarkar, musique de Michel Barthès, un émouvant poème : « Les Enfants de la Faim », dit avec un grand talent par M. Pierre Lavie, avec la charmante et entraînante marche de M. Antoine Llop : Printemps.

Après ce disque, à présent épuisé, le Mandolin'Club Albigeois réalise un nouvel enregistrement qui groupe : « La Paloma », arrangement A. Llop ; « Toujours à toi Maman Chérie (valse de A. Llop) ; « La Baturrica », de M. Antoine Llop, (Jota) et la célébrissime « Valse brune », arrangement A. Llop, sous la direction de M. Antoine Llop.

Les premiers succès du disque et de la presse prédisaient à la formation un glorieux avenir et lui reconnaissaient de solides et multiples qualités : interprétations parfaites, exécutants souples et précis, programmes attractifs et riches, chef remarquable et compositeur sensible et raffiné. On parlait de « Génie musical » ; la formation a perfectionné ses qualités et acquis une riche maturité qui justifie les louanges d'antan.

Aussi ne doutons-nous pas du nouveau succès que va remporter cette réalisation nouvelle du Mandolin' Club Albigeois généreusement animé par son président, M. Decuq, dirigé par M. Antoine Llop, que publie le Centre d'Art National Français.

Ce disque est mis en vente au prix de 10 F. On peut le commander dès à présent auprès de M. le président du Mandolin'Club Albigeois, M. Decuq, Plateau Saint-Antoine, 81 - Albi, en attendant qu'il soit diffusé, dans quelques semaines, aux disquaires.

Ant M VAN LEEST
EINDHOVEN (Pays-Bas)
Membre du Jury

Le Gérant : A. EHRMANN
Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »